

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 17 janvier 2011 à 20h, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Réjean Charbonneau

Messieurs les Conseillers

<i>Roch Bédard</i>	<i>District 2</i>
<i>John Butler</i>	<i>District 4</i>
<i>Robert Lagacé</i>	<i>District 5</i>
<i>Pierre Morabito</i>	<i>District 6</i>

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Mesdames les Conseillères Nadine Brière et Lise Gendron étaient absentes pour toute la durée de la séance.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h.

RÉSOLUTION NO. 2011-001

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 janvier 2011, tel que soumis aux membres du Conseil.

RÉSOLUTION NO. 2011-002

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 décembre 2010, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 décembre 2010 tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.

AVIS DE MOTION NO. 01-2011

Le Conseiller municipal Robert Lagacé donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de permettre, à l'intérieur de la zone Te-3, les projets d'habitations unifamiliales isolées sous forme de projet intégré d'habitation, le tout tel qu'il appert au projet de règlement 1000-2010-Z-08 joint à la présente sous l'annexe « A ».

AVIS DE MOTION NO. 02-2011

Le Conseiller municipal Pierre Morabito donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter des travaux de mise aux normes municipales de la rue Place des Colverts, formée du lot 2 233 157, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, et tous autres travaux connexes, l'acquisition de ladite voie de circulation et des servitudes requises par des ententes de gré à gré ou par expropriation, le paiement de tous les honoraires professionnels incluant la confection des plans et devis, les frais d'arpentage, la surveillance des travaux, le contrôle qualitatif des matériaux et autres, et tous les frais inhérents, et pour emprunter les sommes nécessaires pour ce faire, incluant les frais, les taxes et les imprévus.

AVIS DE MOTION NO. 03-2011

Le Conseiller municipal Robert Lagacé donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement 790-1993 concernant la formation du Comité Consultatif d'Urbanisme.

RÈGLEMENT NO. V221-A-2011
RÉSOLUTION NO. 2011-003

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro V221-A-2011, afin d'amender le règlement V221-1974, pour augmenter le fonds de roulement de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1145-A-2011
RÉSOLUTION NO. 2011-004

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1145-A-2011, amendant les articles 6 et 7 du règlement 1145-2010 concernant la politique de gestion contractuelle, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1150-2011
RÉSOLUTION NO. 2011-005

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1150-2011, afin de nommer officiellement les voies de circulation situées dans le projet Via Sauvagia, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÉSOLUTION NO. 2011-006

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte le second projet de règlement numéro 1000-2010-Z-08 (P-2) modifiant le règlement de zonage 1000-1999-Z afin de permettre, à l'intérieur de la zone Te-3, les projets d'habitations unifamiliales isolées sous forme de projet intégré d'habitation, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A ».

RÉSOLUTION NO. 2011-007

ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 22 décembre 2010, relativement à la contribution financière de la Ville de Sainte-Adèle pour l'événement « Plaisirs d'Hiver de Sainte-Adèle » qui se déroulera du 6 au 13 février 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à émettre un chèque au montant de 7,000\$ à l'organisme « Festivités au Cœur des Saisons » pour les fins susdites et ce, à même le budget 2011.

RÉSOLUTION NO. 2011-008

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion du 4 janvier 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. '2011-001

9141-6925 Québec Inc. (Au Soleil d'Émilie)

1075, boulevard de Sainte-Adèle

- Affichage

Résolution C.C.U. '2011-002

Le Carrefour Ste-Adèle Inc. (Tabagie Le Calumet)

1128, boulevard de Sainte-Adèle

- Affichage

Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2011-009

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 3011, rue des Luminaires, et dont la nature est de réduire la marge arrière du bâtiment résidentiel existant de 8 mètres à 7,75 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre, en date du 21 décembre 2010, minute L-7039, afin de régulariser l'implantation du bâtiment résidentiel existant.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 21 février 2011 à 20h sa décision concernant la demande de dérogation mineure formulée pour l'immeuble susdit.

RÉSOLUTION NO. 2011-010

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil confirme que la Ville de Sainte-Adèle, ayant signé un bail de location avec la compagnie Développement Olymbec (2004) Inc. pour une période de 5 ans, à partir du 1^{er} février 2011 et ce, pour l'aménagement de la bibliothèque municipale, renonce à la subvention de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine au montant de 1,504,750\$, considérant que pour l'instant la construction d'une nouvelle bibliothèque municipale n'est pas envisagée par le présent Conseil municipal.

QUE la résolution 2010-198 soit abrogée à toutes fins que de droit.

RÉSOLUTION NO. 2011-011

ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, daté du 5 janvier 2011, concernant la désignation de fonctionnaire autorisé pour signer les certificats de conformité requis dans le cadre de l'application du règlement sur les établissements d'hébergement et ce, pour toute demande de certificat de conformité à la réglementation municipale exigé pour les exploitants d'hébergement touristique.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil mandate les préposés au service d'urbanisme afin de signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle, les certificats susdits

RÉSOLUTION NO. 2011-012

ATTENDU le rapport de M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, daté du 13 décembre 2010, concernant l'acquisition d'une partie de la rue Dufresne, aménagée sur les lots 3 888 642 et 2 524 776, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, incluant l'aqueduc enfoui sous ladite partie de rue.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et autorise l'acquisition de ladite voie de circulation par la Ville de Sainte-Adèle.

QUE Me André Voizard, notaire, soit mandaté pour rédiger et enregistrer l'acte de cession à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Gestion René Morel Inc.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit acte de cession, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par le cédant.

RÉSOLUTION NO. 2011-013

ATTENDU le rapport de M. Garry Moore, directeur du service de police, daté du 5 janvier 2011, concernant le renouvellement du contrat de service du système de prise d'appels et de répartition des appels dudit service avec la compagnie Emergensys Solutions Inc. et ce, pour l'année 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte de renouveler le contrat susdit et en autorise sa signature par le directeur du service de police ou son remplaçant, le cas échéant, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense pour ce faire au montant total de 16,999.47\$, plus taxes, payable en 12 versements égaux.

RÉSOLUTION NO. 2011-014

ATTENDU que lors de l'assemblée spéciale du 14 décembre 2010, le conseil de la MRC des Pays-d'En-Haut a adopté une résolution d'intention de déclarer sa compétence en matière de transport adapté (cf. résolution no CM 258-12-10).

ATTENDU qu'en pareil cas, il y a lieu, pour l'ensemble des municipalités locales, d'indiquer à la MRC des Pays-d'En-Haut tout employé ou équipement devenu excédentaire suite à une telle intention de déclaration de compétence de la part de la MRC.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil de la Ville de Sainte-Adèle :

- a) indique à la MRC des Pays-d'En-Haut qu'aucun employé et/ou équipement n'est devenu excédentaire suite à l'intention annoncée par la MRC des Pays-d'En-Haut de déclarer sa compétence en matière de transport adapté;*
- b) transmet à la MRC des Pays-d'En-Haut la présente résolution comme devant valoir de document mentionné à l'article 678.0.2.3, CMQ.*

RÉSOLUTION NO. 2011-015

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil renouvelle le mandat de M. Fernand Perreault à titre de membre du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour la période s'échelonnant du 2 février 2011 au 2 février 2013.

RÉSOLUTION NO. 2011-016

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accorde une aide financière aux organismes suivants :

Société d'Horticulture et d'Écologie Tournenvert	1,500 \$
--	----------

Centre de Zoothérapie Communautaire	500 \$
-------------------------------------	--------

QUE de plus, le Conseil renouvelle l'adhésion de la Ville de Sainte-Adèle à la Société d'Histoire et de Généalogie des Pays d'En-Haut, pour l'année 2011, le tout pour une somme de 50\$.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à émettre les chèques aux montants susdits, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-017

CONSIDÉRANT que FADOQ Région des Laurentides est un organisme à but non lucratif incorporé au Québec, sous le matricule 1142153999, qui offre des services à des organismes et à des individus sur le territoire de la région administrative des Laurentides.

CONSIDÉRANT que le Réseau FADOQ des Laurentides a pour mission de regrouper les personnes de 50 ans et plus, de les représenter devant les instances nécessitant la reconnaissance de leurs droits et de leurs besoins collectifs, d'organiser des activités, des programmes et des services répondant à leurs besoins afin qu'elles conservent leur autonomie et leur engagement dans la communauté le plus longtemps possible.

CONSIDÉRANT que l'organisme est financé par des cotisations de membres, des partenaires privés ainsi que des subventions ponctuelles.

CONSIDÉRANT la possibilité de financement de la part du réseau de la santé selon le nouveau Cadre de référence pour l'application régionale du Programme de soutien aux organismes communautaires.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle reconnaisse la mission d'organisme communautaire du Réseau FADOQ des Laurentides en adhérant en tant que membre associé et en payant la cotisation annuelle pour 2011 au montant de 250\$, non taxable.

QUE le Conseil recommande à ses citoyens de 50 ans et plus d'adhérer au Réseau FADOQ afin de profiter des avantages qu'un tel regroupement puisse leur offrir.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-018

ATTENDU les dispositions de la résolution 2010-508 relativement à l'octroi d'une aide financière de 6,000\$ pour le projet « J'aime Sainte-Adèle ».

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions de l'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Madame Édith Provost, faisant affaires sous le nom de « La Brigade Nord » pour les fins susdites.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle, le tout tel qu'il appert au document annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2011-019

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve les dépenses au montant de 132,904\$ relativement aux travaux exécutés sur les voies de circulation indiquées à l'annexe « A » de la présente et ce, pour un montant subventionné de 101,000\$.

QUE les pièces justificatives soient jointes à la présente et ce conformément aux exigences du Ministère des Transports.

QUE ce Conseil confirme que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les voies de circulation dont la gestion incombe à la Ville de Sainte-Adèle.

QUE le greffier municipal soit autorisé à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2011-020

ATTENDU les offres de services transmises le 22 décembre 2010, d'une part par la firme Sauvé Poirier, Architectes, pour la conception d'un chapiteau permanent dans le parc Claude-Henri-Grignon, et d'autre part par la firme Karyne, Architecte paysagiste, pour l'aménagement paysager du parc Claude-Henri-Grignon.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions des offres de services précitées et mandate pour ce faire les professionnels susdits, le tout tel qu'il appert ci-après :

<u>Sauvé Poirier, Architectes</u>	(Plus taxes) 12,000 \$
--	----------------------------------

- Conception d'un chapiteau permanent
(Travail supplémentaire demandé par la Ville – tarif horaire de 95\$, plus taxes)

<u>Karyne, Architecte paysagiste</u>	7,995 \$
---	-----------------

- Aménagement paysager
(Travail supplémentaire demandé par la Ville – architecte paysagiste 95\$/hre, plus taxes, architecte paysagiste junior – 65\$/hre, plus taxes, - technologue senior – 70\$/hre, plus taxes).

Considérant que les mandats susdits sont octroyés de gré à gré, le montant maximum prévu pour de tels contrats doit être respecté rigoureusement.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, à même le surplus accumulé non affecté.

RÉSOLUTION NO. 2011-021

ATTENDU la recommandation signée le 13 janvier 2011 par Mme Ghislaine Damico, directrice du service des ressources humaines, concernant la permanence de Madame Julie Brazeau au poste de trésorière-adjointe au service de la trésorerie.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accorde la permanence de Madame Julie Brazeau au poste susdit et ce, à partir du 19 janvier 2011.

RÉSOLUTION NO. 2011-022

ATTENDU le rapport de M. François Latour, contremaître au service des travaux publics, daté du 14 janvier 2011, relativement à la cession d'une gratte sens unique.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil entérine les dispositions du rapport susdit et la vente de cet équipement, pour une somme de 3,000\$, par la compagnie Côté et Fils, laquelle compagnie avait en concession ledit équipement de la Ville.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

Avant que le Conseil prenne une décision sur la demande de dérogation mineure ci-après indiquée, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose à ladite demande. Personne ne s'y oppose.

Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent la demande de dérogation mineure formulée ci-après :

RÉSOLUTION NO. 2011-023

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme rédigée dans le procès-verbal du 7 décembre 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure suivante :

M. Ronald Bussey et Mme Danielle Luc
Réduire la marge arrière du bâtiment résidentiel existant de 8 mètres à 7,70 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Paul-André Régimbald, arpenteur-géomètre, en date du 26 octobre 2010, minute 5423, afin de régulariser l'implantation du bâtiment résidentiel existant.
Situation : 2733, rue du Hameau

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants ainsi qu'au service d'urbanisme.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

1) Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 1096-A-2010 :

- **Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 770,164.79\$ pour la période du 18 au 24 décembre 2010**
- **Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 253,674.37\$ pour la période du 25 décembre 2010 au 7 janvier 2011.**
- **Liste des comptes à payer au montant de 504,102.57\$ pour le mois de novembre 2010.**
- **Engagements au montant de 314,114.60\$ pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2010.**

2) Rapport :
- Urbanisme : décembre 2010.

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions. Ladite période débute à 20h24 et se termine à 20h32.

RÉSOLUTION NO. 2011-024

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h32.

M. Réjean Charbonneau, Maire

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 21 février 2011 à 20h, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Réjean Charbonneau

Mesdames et Messieurs les Conseillers

<i>Nadine Brière</i>	<i>District 1</i>
<i>Roch Bédard</i>	<i>District 2</i>
<i>Lise Gendron</i>	<i>District 3</i>
<i>John Butler</i>	<i>District 4</i>
<i>Robert Lagacé</i>	<i>District 5</i>
<i>Pierre Morabito</i>	<i>District 6</i>

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h01.

RÉSOLUTION NO. 2011-025

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 février 2011, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve d'ajouter le sujet suivant à la rubrique « résolutions » :

F 33) Cautonnement de la Ville – emprunt de la Corporation du Parc d’Affaires La Rolland à la Banque Nationale.

RÉSOLUTION NO. 2011-026

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2011, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2011 tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.

AVIS DE MOTION NO. 04-2011

Le Conseiller municipal Roch Bédard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter des travaux de pose de béton bitumineux, réfection de rues et stationnements municipaux, de bordures et de trottoirs, construction de trottoirs, remplacement de tranchées drainantes et/ou ponceaux, nettoyage de fossés, recharge granulaire, ajustement et remplacement de têtes de services d'aqueduc et

d'égout, chargement et nivellement des accotements, la pose de béton bitumineux à l'avant desdits trottoirs, réfection et reconstruction d'entrée, aménagements paysagers sur différentes rues du territoire de la Ville de Sainte-Adèle et tous autres travaux nécessaires pour les fins du présent règlement incluant les honoraires professionnels, la confection de plans et devis, la surveillance des travaux et tous autres frais inhérents, l'acquisition de gré à gré ou par expropriation de servitudes et d'immeubles pour les fins du règlement, et pour emprunter les sommes nécessaires pour ce faire, incluant les frais, les imprévus et les taxes

AVIS DE MOTION NO. 05-2011

Le Conseiller municipal John Butler donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'abroger le règlement 1099-2008 concernant la périodicité de la publication du bulletin municipal.

RÈGLEMENT NO. 790-A-2011
RÉSOLUTION NO. 2011-027

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 790-A-2011, amendant le règlement numéro 790-1993 concernant la formation du Comité Consultatif d'Urbanisme, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1000-2010-Z-08
RÉSOLUTION NO. 2011-028

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1000-2010-Z-08, amendant le règlement de zonage numéro 1000-1999-Z afin de permettre, à l'intérieur de la zone Te-3, les projets d'habitations unifamiliales isolées sous forme de projet intégré d'habitation, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1096-A-2011
RÉSOLUTION NO. 2011-029

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1096-A-2011, amendant le règlement 1096-2007 concernant les dispositions en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1151-2011
RÉSOLUTION NO. 2011-030

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1151-2011, décrétant des travaux de mise aux normes de la rue Place des Colverts, l'acquisition de ladite voie de circulation et des servitudes requises de gré à gré ou par expropriation, le paiement de tous les honoraires professionnels incluant la confection des plans et devis et tous les frais inhérents, et pour emprunter une somme de 150,000\$ pour ce faire, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÉSOLUTION NO. 2011-031

ATTENDU le rapport de M. Stéphane Thibault, directeur du service des travaux publics, daté du 14 décembre 2010, concernant l'aménagement d'un tablier de virage sur le lot 2 230 158, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

ATTENDU que les propriétaires de l'immeuble susdit ont transmis leur permission pour ce faire le 9 décembre 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil mandate Me Jean-Charles Luc, notaire, pour rédiger l'acte de servitude requis dans les circonstances, à intervenir entre les parties concernées, le tout tel qu'il appert à la description technique préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, le 20 décembre 2010, minute 14646, jointe à la présente pour en faire partie intégrante, le tout aux frais de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit acte de servitude, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires professionnels pour ce faire, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-032

ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 13 janvier 2011, relativement à l'annulation du contrat intervenu avec la compagnie Shred-It concernant la location de cabinets et de destruction de documents.

ATTENDU les dispositions de l'article 5 du contrat intervenu entre les parties le 13 avril 2005.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil informe officiellement la compagnie Shred-It que la Ville de Sainte-Adèle ne renouvellera pas le contrat précité à son échéance le 14 avril 2011.

QUE le greffier municipal soit autorisé à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2011-033

ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 13 janvier 2011, concernant le règlement hors Cour dans le dossier de réclamation de M. Mickael Foisy-Grenier, suite à des dommages causés à son véhicule sur la rue Rolland le 12 décembre 2010.

ATTENDU le rapport de M. Denis Drouin, contremaître au service des travaux publics, daté du 21 décembre 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte de régler hors Cour ce dossier en indemnisant d'une part la Compagnie Mutuelle d'Assurance Wawanesa d'une somme de 2,276.95\$\$, et M. Mickael Foisy-Grenier d'une somme de 500\$, le tout sous réserve de la signature au préalable des quittances finales pour ce faire.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-034

ATTENDU le rapport de M. Jean Lacroix, directeur du service de la sécurité incendie, daté du 18 janvier 2011, relativement à l'entente intervenue le 29 août 2006 entre la Ville de Sainte-Adèle et la Municipalité de Morin-Heights concernant la fourniture de service de protection incendie dans le secteur du chemin du Lac-Renaud entre les limites territoriales de la Municipalité de Morin-Heights et de la Ville de Sainte-Adèle jusqu'à l'intersection de la rue de la Tourmente.

ATTENDU les dispositions de l'article 6 de ladite entente intermunicipale.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil informe officiellement la Municipalité de Morin-Heights que la Ville de Sainte-Adèle désire signer une nouvelle entente pour les fins susdites, laquelle devra être négociée entre les parties concernées.

La présente constitue l'avis requis inscrit à l'article 6 de l'entente précitée.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer l'entente à intervenir avec la Municipalité de Morin-Heights, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-035

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil nomme officiellement la nouvelle bibliothèque de Sainte-Adèle, située au 555, boulevard de Sainte-Adèle, du nom de « Bibliothèque Claude-Henri-Grignon » et que le centre communautaire et culturel situé au 1200, rue Claude-Grégoire soit nommé officiellement « Centre communautaire Jean-Baptiste-Rolland ».

RÉSOLUTION NO. 2011-036

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les prévisions budgétaires pour l'année 2011 de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Adèle, tel qu'il appert au document daté du 20 décembre 2010, joint à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu, incluant le paiement de la participation financière de la Ville de Sainte-Adèle au montant de 30,097\$, tel qu'il appert audit document.

RÉSOLUTION NO. 2011-037

ATTENDU que la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle tiendra son gala annuel, la Nuit Adéloise, le 19 mars 2011 à l'hôtel Mont-Gabriel.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise l'achat de 8 billets pour une somme totale de 1,280\$.

QUE tous les membres du Conseil ainsi que le directeur général soient autorisés à participer à l'événement précité.

QUE les frais connexes de mesdames et messieurs les conseillers leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 50\$ chacun.

QUE de plus, le Conseil autorise le paiement du cocktail qui sera offert lors de l'événement susdit et ce, pour un montant maximal de 1,000\$.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-038

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accorde une aide financière de 90,000\$, pour l'année 2011, à la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle, payable en 4 versements, tel qu'il appert ci-après :

1 ^{er} versement	le ou vers le 24 février 2011	22,500 \$
2 ^e versement	avril 2011	22,500 \$
3 ^e versement	juillet 2011	22,500 \$
4 ^e versement	septembre 2011	22,500 \$

QUE le Conseil autorise également le versement d'une somme de 20,068\$ pour la tenue des activités ci-après indiquées :

Brochure marché d'été	2,500 \$
Brochure Oktobierfest	2,500 \$
Guide Tourisme Laurentides	5,568 \$
Bottin Plaisir des Sens	6,000 \$
Festival J'aime Sainte-Adèle	3,500 \$

QUE, pour recevoir l'aide financière de la Ville, la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle devra déposer au préalable, au service de la trésorerie, ses états financiers vérifiés 2010.

QU'à défaut de ce faire, aucun versement ne sera effectué tant et aussi longtemps que ladite obligation ne sera pas respectée.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-039

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil amende le premier paragraphe de la résolution 2010-432 afin d'inscrire, après le nom de madame « Lise Gendron », le nom de monsieur « Roch Bédard ».

QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.

Avant l'adoption de la résolution suivante, Monsieur le Conseiller John Butler déclare au Conseil Municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de ladite résolution et ne participera pas aux délibérations du Conseil sur ce sujet, attendu que Me Carole Beauchamp, notaire, est sa belle-sœur.

RÉSOLUTION NO. 2011-040

ATTENDU que l'offre d'achat déposée par la Ville de Sainte-Adèle au propriétaire du lot 2 232 962, incluant la maison construite sur ledit lot, et une partie du lot 2 232 955, contigus au parc Claude-Henri-Grignon, a été acceptée par celui-ci le 24 janvier 2011, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil mandate Me Carole Beauchamp, notaire, pour rédiger et enregistrer l'acte de cession à intervenir entre les parties susdites, le tout aux frais de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit acte de cession, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à payer ledit achat au montant de 250,000\$, plus taxes si applicables, et les frais connexes nécessaires pour ce faire, à même l'argent disponible au fonds de roulement, remboursable sur une période de 10 ans.

Monsieur le Conseiller John Butler ne vote pas concernant l'adoption de la résolution.

RÉSOLUTION NO. 2011-041

ATTENDU la requête déposée le 31 janvier 2011 par Mme Jessica Allaire Morin, relativement à un stage spécialisé en nutrition et en santé communautaire au Burkina Faso, qui se déroulera du 15 mai 2011 au 30 juillet 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise la contribution de la Ville de Sainte-Adèle au montant de 500\$ afin de permettre la réalisation dudit projet.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution et à émettre un chèque au montant susdit à Jeunesse Canada Monde.

RÉSOLUTION NO. 2011-042

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil amende la résolution 2010-518 afin de retirer le premier alinéa de ladite résolution.

QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.

RÉSOLUTION NO. 2011-043

ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 31 janvier 2011, relativement à la signature d'une entente de participation à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Lexum Informatique Juridique Inc. concernant la publication de certains documents juridiques de la Ville sur le site de ladite compagnie.

ATTENDU que ce service est offert gratuitement à la Ville de Sainte-Adèle jusqu'au 31 janvier 2012 en reconnaissance de la participation de la Ville au développement du site « oyezoyez.ca ».

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte l'offre de la compagnie précitée et autorise le greffier municipal à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle, tel qu'il appert au document annexé à la présente.

RÉSOLUTION NO. 2011-044

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion du 1^{er} février 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. '2011-005

Janis Fortin (Ràs)
968, rue Valiquette
- Affichage

Résolution C.C.U. '2011-006

Corinne Gandolfi (Loco Jess)

49, rue Morin

- Affichage

Résolution C.C.U. '2011-007

Dollard Théorêt Inc.

1365, boulevard de Sainte-Adèle

- Affichage

Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2011-045

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil, suivant la recommandation du CCU, et pour les raisons indiquées à la résolution C.C.U. '2011-008, refuse la demande de dérogation mineure formulée pour le morcellement du lot 2 231 253 en deux (2) lots distincts.

RÉSOLUTION NO. 2011-046

ATTENDU le rapport de M. Stéphane Thibault, directeur du service des travaux publics, daté du 26 janvier 2011, concernant le renouvellement des contrats de traçage de marques sur la chaussée et de fourniture et d'épandage d'abat-poussière.

ATTENDU les clauses CS.2 des différents devis rédigés préalablement à l'octroi des contrats susdits.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil renouvelle, pour l'année 2011, les contrats susdits avec les entrepreneurs suivants :

Les Signalisations R.C. Inc. traçage de marques sur la chaussée

Multi-Routes Inc. fourniture et épandage d'abat-poussière

QUE les prix déposés lors de l'ouverture des soumissions soient révisés conformément aux différentes clauses pour ce faire inscrites aux articles CS.8 pour le contrat de traçage de marques sur la chaussée et à l'article CS.12 pour le contrat de fourniture et d'épandage d'abat-poussière.

QUE lesdits entrepreneurs transmettent à la Ville les cautionnements d'exécution requis pour l'année 2011.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-047

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil décrète la création d'une commission connue sous le nom de « Commission des relations de travail » et que Monsieur le Conseiller Pierre Morabito en soit désigné le président.

QUE de plus le Conseil mandate les personnes indiquées à l'annexe « A » de la présente à titre de membres de commissions, de comités et organismes.

QUE les frais et les dépenses générés pour la représentation de la Ville à ces commissions, comités et organismes soient remboursés jusqu'à un maximum de 100\$ par réunion sur présentation des pièces justificatives.

QUE toute résolution inconciliable avec la présente soit abrogée à toutes fins que de droit.

RÉSOLUTION NO. 2011-048

ATTENDU le rapport de M. Stéphane Thibault, directeur du service des travaux publics, daté du 9 février 2011, concernant l'octroi d'un contrat relatif au changement de lumières de la croix de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil octroie le contrat susdit à la compagnie Les Entreprises P.L.G. Lauzon Inc. pour la fourniture et l'installation de 204 lumières au LED dans la croix de Sainte-Adèle, au coût total de 18,166.98\$, taxes incluses.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

RÉSOLUTION NO. 2011-049

CONSIDÉRANT que la MRC des Pays d'En-Haut veut se doter de la démarche municipalité amie des aînés (MADA).

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Adèle veut se doter de la démarche municipalité amie des aînés (MADA) avec le soutien de la MRC des Pays d'En-Haut.

CONSIDÉRANT qu'en adoptant la démarche municipalité amie des aînés (MADA) et le plan d'action en faveur des aînés, la Ville de Sainte-Adèle veut améliorer la qualité de vie des aînés sur son territoire.

CONSIDÉRANT l'importance que la Ville de Sainte-Adèle attache à la création d'un milieu de vie de qualité où les aînés pourront s'épanouir.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le directeur général, M. Pierre Dionne, à présenter une demande de subvention au montant de 12,000\$, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle, auprès du ministère de la Famille et des Aînés pour la réalisation de la démarche MADA.

QUE le directeur général soit autorisé à signer le protocole d'entente à intervenir entre le ministère et la municipalité pour le versement de la subvention et tout autre document relatif au projet financé.

QUE le Conseil crée un poste de responsable du dossier aîné au sein du Conseil qui assurera le suivi de l'ensemble des activités touchant la vie des aînés dans la municipalité, et qu'il désigne Madame Lise Gendron comme conseillère au poste de responsable des questions aînées.

RÉSOLUTION NO. 2011-050

ATTENDU l'offre de services professionnels transmise par la firme Génivar le 10 février 2011 concernant la planification et la rédaction d'un document technique d'appel d'offres préalablement à l'acquisition et l'installation d'un système téléphonique à la Ville de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil mandate la firme précitée, le tout tel qu'il appert à ladite offre de services et ce, pour des honoraires professionnels totalisant 16,340\$, plus taxes.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le fonds de roulement remboursable sur une période de 5 ans.

RÉSOLUTION NO. 2011-051

ATTENDU la requête formulée le 9 février 2011 par Mme Marie-Paule Charbonneau, directrice générale du Garde-Manger des Pays d'En-Haut, relativement à la tenue d'un barrage routier le 10 décembre 2011, à l'intersection de la rue de la Forge et du boulevard de Sainte-Adèle, le tout dans le cadre de la Guignolée 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise la tenue de l'événement précité à la date susdite.

RÉSOLUTION NO. 2011-052

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions du document intitulé « Entente de confidentialité des mandataires et/ou consultants » à être signé par tout mandataire ou consultant ayant reçu un mandat de la Ville de Sainte-Adèle et ce, dans le cadre du règlement concernant la politique de gestion contractuelle.

QUE dès lors, le directeur général soit autorisé à signer ce document lorsque requis, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2011-053

ATTENDU que l'accompagnement et les soins des personnes en fin de vie ainsi qu'à leurs proches aidants représentent une préoccupation qui interpelle toute la communauté.

ATTENDU le contexte de vieillissement de la population, phénomène encore plus marquant dans la région des Laurentides.

ATTENDU l'accroissement constant du nombre de décès par cancer selon les données du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

ATTENDU la mobilisation des partenaires du milieu autour d'un projet de maison de soins palliatifs de huit lits qui desservirait la population de la MRC des Pays-d'en-Haut et celle de la MRC des Laurentides.

ATTENDU la volonté clairement exprimée par la population de mourir dans un endroit empreint de dignité et de compassion. Selon un sondage réalisé par la Société canadienne du cancer, s'ils avaient le choix, jusqu'à 80% des personnes atteintes de cancer préféreraient mourir à la maison ce qui indique la nécessité d'offrir davantage de services à domicile et d'accroître le nombre de maisons dédiées.

ATTENDU les orientations du programme de lutte contre le cancer qui favorisent l'augmentation des services d'accompagnement aux malades en fin de vie.

ATTENDU les travaux de la commission Mourir dans la dignité, il se dégage nettement que l'augmentation de l'offre de services en soins palliatifs est devenue plus que nécessaire au Québec ;

ATTENDU le soutien à la démarche et le partenariat entre le CSSS des Sommets et le CSSS des Pays-d'en-Haut, établissements de santé et de services sociaux regroupant six CLSC, quatre centres d'hébergement pour aînés en perte d'autonomie et l'Hôpital Laurentien à Sainte-Agathe-des-Monts.

ATTENDU l'appui politique donné au projet par le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, le Dr Yves Bolduc, de même que par le député de Bertrand, M. Claude Cousineau et par le député de Labelle, M. Sylvain Pagé.

ATTENDU notre volonté, à titre d'élus municipaux, de maintenir et de bonifier l'offre de soins et de services offerts à notre population.

ATTENDU la présentation faite par l'organisme Palliaccio au conseil des maires de la MRC des Pays-d'en-Haut, à Piedmont, le 8 février 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil appuie le projet de maison de soins palliatifs desservant la population de la MRC des Pays-d'en-Haut et celle de la MRC des Laurentides.

RÉSOLUTION NO. 2011-054

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise la signature de la lettre d'entente no. 1 à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Ville de Sainte-Adèle (CSN) section Bibliothèques. tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2011-055

ATTENDU le rapport de M. Stéphane Thibault, directeur du service des travaux publics, daté du 11 février 2011, concernant la modification du contrat d'entretien ménager des édifices municipaux, nécessitée par l'ouverture de la nouvelle bibliothèque Claude-Henri-Grignon dans les locaux du 555, boulevard de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte le document intitulé « Entente de gré à gré – modification au contrat SP-2010-060 – travaux d'entretien ménager des édifices municipaux » rédigé pour ce faire, et entérine dès lors la signature de M. Stéphane Thibault, apposée sur ce document le 11 février 2011.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter une somme supplémentaire mensuelle de 100\$, plus taxes, pour les fins susdites.

RÉSOLUTION NO. 2011-056

ATTENDU le rapport de Mme Julie Brazeau, trésorière adjointe, daté du 14 février 2011, concernant le paiement d'une somme de 3,088.29\$, taxes incluses, à Restauration Hôtelière Trois Sommets Inc.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter la facture émise par ladite compagnie le 15 décembre 2010.

RÉSOLUTION NO. 2011-057

ATTENDU que des soumissions par invitation ont été demandées pour l'achat d'un camion Ford E-150 SE1 de l'année 2011 ou 2012 pour le service des travaux publics.

ATTENDU que le concessionnaire automobile Auto Desrosiers Ford Inc. a déposé la plus basse soumission conforme pour ce faire.

ATTENDU le rapport de M. François Latour, superviseur au service des travaux publics, daté du 17 février 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission du concessionnaire susdit pour l'achat d'un camion de marque Ford, modèle E-150 SE1, châssis – cabine allongée, de l'année 2011 ou 2012, le tout pour une somme de 28,826.44\$, taxes incluses.

QUE les superviseurs soient autorisés à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution, incluant les documents de transfert dudit véhicule.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.

RÉSOLUTION NO. 2011-058

ATTENDU que des soumissions par invitation ont été demandées pour l'achat d'une déchiqueteuse à branches de l'année 2011 ou 2012 pour le service des travaux publics.

ATTENDU que la compagnie Vermeer Canada Inc. a déposé la plus basse soumission conforme pour ce faire.

ATTENDU le rapport de M. François Latour, superviseur au service des travaux publics, daté du 17 février 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite pour l'achat d'une déchiqueteuse à branches de l'année 2011 et 2012, le tout pour une somme de 41,342.92\$, taxes incluses, tel qu'il appert à la soumission susdite.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.

RÉSOLUTION NO. 2011-059

ATTENDU que des soumissions par invitation ont été demandées pour l'acquisition de nouveaux serveurs et mise à jour du réseau.

ATTENDU que la compagnie GT Innovatech Inc. a déposé une soumission conforme pour ce faire.

ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière, daté du 17 février 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions du rapport susdit ainsi que la soumission de la compagnie précitée pour l'acquisition de serveurs, licences et autres petits équipements, le tout pour une somme de 45,333.04\$, taxes incluses.

QUE de plus, le Conseil mandate la firme GT Innovatech Inc. pour la mise en place des nouveaux équipements et la relocalisation des anciens serveurs.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 4 ans.

Avant l'adoption de la résolution suivante, Monsieur le Conseiller John Butler déclare au Conseil Municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de ladite résolution et ne participera pas aux délibérations du Conseil sur ce sujet, attendu que Me Carole Beauchamp, notaire, est sa belle-sœur.

RÉSOLUTION NO. 2011-060

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la promesse d'achat à être déposée par la Ville de Sainte-Adèle pour l'acquisition de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 2 232 964, avec bâtiment construit sur ledit lot portant le numéro de porte 1040, rue Sigouin, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE le directeur général soit autorisé à signer ladite offre d'achat, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE, si cette offre au montant de 150,000\$ était acceptée par le propriétaire dudit immeuble, Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer le contrat à intervenir pour ce faire.

QUE Me Carole Beauchamp, notaire, soit mandaté pour rédiger et enregistrer l'acte de cession à intervenir entre les parties pour les fins précitées.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, incluant tous les frais connexes, à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 10 ans.

Monsieur le Conseiller John Butler ne vote pas sur la résolution.

RÉSOLUTION NO. 2011-061

ATTENDU la recommandation signée le 18 février 2011 par Mme Ghislaine Damico, directrice des ressources humaines, concernant la permanence de Monsieur Michel Simard au poste de contremaître au service des travaux publics.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accorde la permanence de M. Michel Simard au poste susdit et ce, à partir du 28 février 2011.

Avant que le Conseil prenne une décision sur la demande de dérogation mineure ci-après indiquée, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose à ladite demande. Personne ne s'y oppose.

Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent la demande de dérogation mineure formulée ci-après :

RÉSOLUTION NO. 2011-062

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme rédigée dans le procès-verbal du 4 janvier 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure suivante :

Mme Madeleine Valiquette

Réduire la marge arrière du bâtiment résidentiel existant de 8 mètres à 7,75 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre, en date du 21 décembre 2010, minute L-7039, afin de régulariser l'implantation du bâtiment résidentiel existant.

Situation : 3011, rue des Luminaires

QU'une copie de la présente soit transmise à la requérante ainsi qu'au service d'urbanisme.

Avant l'adoption de la résolution suivante, Monsieur le Conseiller Roch Bédard déclare au Conseil Municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de ladite résolution et ne participera pas aux délibérations du Conseil sur ce sujet, attendu qu'il est directeur général de la Corporation du Parc d'Affaires La Rolland.

RÉSOLUTION NO. 2011-063

ATTENDU les dispositions de l'article 6.1 de la Loi sur les Immeubles Industriels Municipaux.

ATTENDU que la Corporation du Parc d'Affaires La Rolland a négocié un crédit à demande avec la Banque Nationale jusqu'à concurrence de 5,000,000\$, plus les intérêts courus, pour le financement à terme d'une dette de ladite corporation envers la Caisse Populaire des Pays d'En-Haut concernant des prêts accordés à ladite corporation pour des transformations de bâtiments lesquels ont été cautionnés par la Ville de Sainte-Adèle après avoir obtenu des autorisations du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ATTENDU que le Conseil municipal estime opportun que la Ville de Sainte-Adèle se porte caution dudit emprunt.

ATTENDU que, pour ce faire, la Ville de Sainte-Adèle doit obtenir au préalable la permission du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'autoriser la Ville de Sainte-Adèle à se porter caution du prêt consenti par la Banque Nationale à la Corporation du Parc d'Affaires La Rolland d'un montant maximum de 5,000,000\$, plus intérêts courus, le tout tel qu'il appert au document intitulé « Crédit à demande » joint à la présente sous l'annexe « A ».

QUE dès lors, le Conseil accepte le document précité.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit document, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle, lorsque l'approbation requise pour ce faire aura été transmise par le ministre concerné.

Monsieur le Conseiller Roch Bédard ne vote pas sur la résolution.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

1) Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 1096-A-2010 :

- **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 650,682.72\$ pour la période du 8 au 14 janvier 2011.**
- **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 667,810.78\$ pour la période du 15 au 21 janvier 2011.**
- **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 253,442.51\$ pour la période du 22 au 28 janvier 2011.**
- **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 1,613,170.62\$ pour la période du 29 janvier au 4 février 2011.**
- **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 297,326.79\$ pour la période du 5 au 11 février 2011.**
- **Liste des comptes à payer au montant de 540,685.01\$ pour le mois de décembre 2010.**

- Engagements au montant de 2,450,654.38\$ pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2011.

2) **Rapports :**

- Cour municipale : octobre, novembre et décembre 2010
- Police : novembre et décembre 2010 et statistiques janvier 2010 et 2011.
- Urbanisme : janvier 2011

3) **États financiers 2009 de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Adèle.**

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions. Ladite période débute à 20h53 et se termine à 20h58.

RÉSOLUTION NO. 2011-064

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h58.

M. Réjean Charbonneau, Maire

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 21 mars 2011 à 20h, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Réjean Charbonneau

Mesdames et Messieurs les Conseillers

<i>Nadine Brière</i>	<i>District 1</i>
<i>Roch Bédard</i>	<i>District 2</i>
<i>Lise Gendron</i>	<i>District 3</i>
<i>John Butler</i>	<i>District 4</i>
<i>Robert Lagacé</i>	<i>District 5</i>
<i>Pierre Morabito</i>	<i>District 6</i>

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h.

RÉSOLUTION NO. 2011-065

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 mars 2011, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve d'ajouter les sujets suivants à la rubrique « résolutions » :

F 24) Vente d'une partie du lot 4 709 040 à 9000-3112 Québec Inc.

F 25) Signature d'une lettre d'entente entre Ville de Sainte-Adèle et le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Ville de Sainte-Adèle (CSN) – amendement de l'annexe « D » de la convention collective de travail.

F 26) Félicitations à M. Jacques Orhon.

F 27) Acquisition de la rue Place des Colverts.

RÉSOLUTION NO. 2011-066

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2011, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2011 tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.

AVIS DE MOTION NO. 06-2011

Le Conseiller municipal Robert Lagacé, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de nommer officiellement « rue des Arlequins » la voie de circulation formée des lots 4 759 892 et 4 759 893 (non officiels), cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

AVIS DE MOTION NO. 07-2011

Le Conseiller municipal Roch Bédard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement 965-1999 pour enlever les 7 cases de stationnement en bordure de la rue Saint-Joseph entre les numéros de portes 1340 et 1420, tel qu'il appert au plan ci-joint.

RÈGLEMENT NO. 1099-A-2011
RÉSOLUTION NO. 2011-067

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1099-A-2011, abrogeant le règlement numéro 1099-2008 concernant la périodicité de la publication du bulletin municipal, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÉSOLUTION NO. 2011-068

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil mandate Monsieur le Conseiller Pierre Morabito à titre de maire suppléant de la Ville de Sainte-Adèle, pour une période de quatre (4) mois débutant le 22 mars 2011 à 00heure 01minute, et qu'il demeure en fonction jusqu'à ce que son remplaçant soit nommé par résolution.

QUE, de plus celui-ci soit nommé à titre de substitut pour assister aux séances du Conseil de la M.R.C. des Pays-d'En-Haut et de la CRÉ des Laurentides.

RÉSOLUTION NO. 2011-069

ATTENDU que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées pour la location de balais mécaniques avec opérateur pour l'année 2011.

ATTENDU que la compagnie Entretiens J.R. Villeneuve Inc. a présenté une soumission conforme pour ce faire.

ATTENDU la recommandation de M. Stéphane Thibault, directeur du service des travaux publics, datée du 22 février 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite pour les fins précitées, le tout selon les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission, daté du 18 février 2011, et joint à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-070

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accorde une aide financière aux organismes suivants :

<i>Fondation des Arts des Laurentides (Festival des Jeunes Musiciens des Laurentides 2011)</i>	1,000.00 \$
<i>Association des Amis de la Nature du Lac Pilon</i>	413.58 \$
<i>Café Communautaire L'Entre-Gens</i>	2,305.98 \$
<i>Maison des Jeunes de Sainte-Adèle</i>	2,016.00 \$

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-071

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise Mme Nadine Brière et Messieurs Robert Lagacé et Pierre Morabito à participer au souper bénéfice 2011 au profit de la Maison des Jeunes Sainte-Adèle qui se tiendra le 30 mars 2011.

QUE le coût des billets au montant de 50\$ chacun soit assumé par la Ville.

QUE de plus, le Conseil autorise Monsieur Robert Lagacé à participer au tournoi de golf des restaurants Chez Milot au profit de la Maison des Jeunes de Sainte-Adèle qui se tiendra le 6 juin 2011.

QUE le coût du billet soit assumé par la Ville.

QUE le Conseil autorise également Monsieur John Butler à participer au Gala des Grands Prix du Tourisme Laurentides 2011.

QUE le coût du billet au montant de 60\$ soit assumé par la Ville.

QUE le Conseil autorise les membres du Conseil à participer aux activités ci-après et pour ce faire, permet l'achat de 8 billets au montant de 15\$ chacun pour le déjeuner causerie de la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle qui se tiendra le 5 avril 2011, ainsi que l'achat de 6 billets au montant de 80\$ chacun pour l'assemblée générale et le souper du CLD des Pays d'En-Haut, le 19 avril 2011.

QUE les frais connexes desdits mandataires leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 50\$ chacun.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-072

ATTENDU les dispositions de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales relativement à l'acquisition de rues sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

ATTENDU le rapport du greffier municipal daté du 1^{er} mars 2011 relativement au sujet précité.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve les descriptions techniques préparées par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, concernant les rues suivantes :

- de la Moraine : lot 3 888 972, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne - description technique datée du 18 février 2011 - minute 14712.;

- Marcel : lot 3 889 049, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne - description technique datée du 18 février 2011 - minute : 14713;

QUE dès lors la procédure prévue à l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales pour l'acquisition desdites rues soit appliquée pour les fins susdites.

QUE le greffier municipal soit autorisé à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les sommes requises dans les circonstances, incluant la publication des avis publics pour ce faire.

RÉSOLUTION NO. 2011-073

ATTENDU les recommandations du comité culturel de la Ville de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accorde une aide financière de 7,000 à la Fondation Saint-Bernard dans le cadre des concerts de musique classique offerts par ladite fondation lors des Belles Soirées de la Chapelle, payable en deux (2) versements, soit 90% à la signature d'une entente avec la Ville de Sainte-Adèle et le solde de 10% au dépôt du rapport d'activité.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer l'entente susdite, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-074

ATTENDU le procès-verbal du Comité de circulation et de sécurité routière rédigé suite à la réunion du 11 février 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les recommandations dudit comité concernant les sujets suivantes :

2.3 *Installer une pancarte « sortie cachée avec barre en T » et une pancarte « Ralentissez » sur le chemin du Lac-Renaud avant l'intersection de la rue des Seigneurs.*

6.2 *Installer une pancarte de signal avancé de l'arrêt sur le chemin du Mont-Sauvage à l'intersection de la rue Saint-Germain.*

QUE de plus le Conseil prend acte dudit procès-verbal.

RÉSOLUTION NO. 2011-075

ATTENDU l'offre de service complémentaire transmise le 28 février 2011 par la firme Karyne, Architecte paysagiste, pour l'aménagement paysager du parc Zénon-Alary.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions de l'offre de service complémentaire précitée au montant de 10,425\$, plus taxes, et pour le tarif horaire indiqué ci-après pour tout travail supplémentaire demandé par la Ville :

*Karyne Ouellet, architecte paysagiste - 95\$/hre, plus taxes
Ysabelle Filiatreault, architecte paysagiste – 70\$/hre, plus taxes
Sandra Larouche, support technique DAO – 65\$/hre, plus taxes).*

Considérant que les mandats susdits sont octroyés de gré à gré, le montant maximum prévu pour de tels contrats doit être respecté rigoureusement.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, à même le surplus accumulé non affecté.

RÉSOLUTION NO. 2011-076

ATTENDU que le 22 février 2011, M. Marc Lupien, Mme Lise Proulx et M. Maxime Lupien, ont fait signifier à la Cour municipale de la Ville de Sainte-Adèle une requête introductive d'instance en arrêt des procédures relativement à certains dossiers déposés à la Cour municipale de la Ville de Sainte-Adèle.

ATTENDU que le Conseil estime opportun de mandater une firme d'avocats afin de permettre à la Ville de Sainte-Adèle d'intervenir dans ce dossier et pour contester ladite requête portant le numéro 500-17-063889-10 de la Cour Supérieure du district de Montréal.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil mandate la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et Associés pour rédiger et faire signifier toutes procédures nécessaires pour que la Ville de Sainte-Adèle intervienne audit dossier et permettre la contestation de ladite requête.

QUE la firme d'avocats susdite soit également mandatée pour entreprendre, au nom de la Ville de Sainte-Adèle, toutes procédures utiles devant tout organisme compétent afin de protéger et défendre les droits de la Ville et de tout officier municipal en regard de toutes attitudes et agissements incompatibles avec la bonne administration de la justice dans le présent dossier.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé acquitter les honoraires professionnels pour ce faire, le tout en temps et lieu.

QUE la présente rétroagisse au 22 février 2011.

RÉSOLUTION NO. 2011-077

ATTENDU les dispositions de la résolution 2010-388 concernant la signature d'un acte de servitude sur le lot 4 663 924 avec la Corporation d'investissement Michel Raymond.

ATTENDU que ledit immeuble a été vendu par la compagnie précitée à Monsieur Nicolas Raymond.

ATTENDU qu'il y a donc lieu de procéder à la signature dudit acte avec l'actuel propriétaire.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions du projet d'acte à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Monsieur Nicolas Raymond, pour les fins précitées, le tout tel qu'il appert au document annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit acte, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE la résolution 2010-388 soit amendée en conséquence.

RÉSOLUTION NO. 2011-078

ATTENDU le rapport de Mme Ghislaine Damico, directrice des ressources humaines, daté du 4 mars 2011, concernant la fin de la période de probation de Monsieur Pierre Dionne à titre de directeur général de la Ville de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil décrète que Monsieur Pierre Dionne, ayant franchi sa période de probation avec succès, les termes du contrat de 5 ans signé entre les parties le 18 août 2010 conservent leur effet jusqu'à échéance dudit contrat, le tout tel qu'il appert au rapport susdit.

RÉSOLUTION NO. 2011-079

ATTENDU le document intitulé « Amendement – Contrat, transport et enfouissement des ordures ménagères – Collecte et transport des matières recyclables – Fourniture, distribution et entretien des bacs roulants ».

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions du document susdit, annexé à la présente pour en faire partie intégrante, et en autorise sa signature par Monsieur le Maire et le greffier municipal, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, selon les dispositions du document susdit.

RÉSOLUTION NO. 2011-080

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion du 1^{er} mars 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. '2011-009

*Gestion Immobilière Lake (Communic Communication et Développement)
25 à 29, rue Morin et 1130, rue Valiquette
- Affichage*

Résolution C.C.U. '2011-010

*Nathalie Rollin (Crème fleurette, pâtisserie artisanale)
4195, boulevard de Sainte-Adèle
- Affichage*

Résolution C.C.U. '2011-011

*Gestion J.J.N.R. Inc. (Les Trouvailles de Bruce Inc.)
1453, rue Barbeau
- Affichage*

Résolution C.C.U. '2011-012

*Pierre Caron
Lot 2 493 226 (rue de la Colonie)
- Construction*

Résolution C.C.U. '2011-013

*Société de Développement Marc Perrault (Subway)
864, boulevard de Sainte-Adèle
- Affichage*

Résolution C.C.U. '2011-014

*9135-4027 Québec Inc. (Pizza Ste-Adèle Inc.)
1062, boulevard de Sainte-Adèle
- Affichage*

Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2011-081

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU la demande visant à réduire le frontage minimum de la partie du lot 2 229 968 du Cadastre du Québec, de 12,5 mètres à 7,94 mètres sur la rue de la Girouette, tel que montré au plan préparé par M. Paul Audet, arpenteur-géomètre, en date du 17 décembre 2010, minute 19792.

ATTENDU la demande visant à réduire la marge arrière de 8 mètres à 6,15 mètres pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée, tel que montré au plan projet d'implantation préparé par M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre, en date du 21 juillet 2000, minute L-3042, afin de permettre la reconstruction du bâtiment incendié situé au 3096, rue Fillion.

ATTENDU la demande visant à réduire la profondeur moyenne minimum de la partie du lot 18, rang 9, Canton Abercrombie (rue du Belvédère), de 60 mètres à 50,48 mètres, et de réduire la superficie minimale de 4 000 mètres carrés à 3 716.2 mètres carrés, tel que montré au plan préparé par M. Guillaume Paquette, arpenteur-géomètre, en date du 23 février 2011, minute 96.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 18 avril 2011 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogation mineure formulées pour les immeubles susdits.

RÉSOLUTION NO. 2011-082

ATTENDU l'offre de services transmise le 2 février 2011 par M. Pierre Dignard, architecte associé de la firme Massicotte Dignard, architectes s.e.n.c., relativement à l'agrandissement et le réaménagement du garage municipal.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil mandate, pour les fins susdites et selon l'offre de services précitée, ladite firme d'architectes.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires professionnels pour ce faire au montant de 12,600\$, plus taxes, à même les revenus additionnels de l'année 2011 ou l'excédent de fonctionnement non affecté.

RÉSOLUTION NO. 2011-083

ATTENDU que l'Association des Pompiers de Sainte-Adèle désire organiser son épluchette de blé d'Inde annuelle samedi le 13 août 2011, de 8h à 23h au parc de la Famille.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise la tenue de l'événement précité et l'utilisation pour ce faire du parc de la Famille, le samedi 13 août 2011.

QU'une somme de 1,500\$ soit octroyée par la Ville pour les fins susdites.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-084

ATTENDU les rapports transmis par Mme Andrée-Anne Dion, coordonnatrice à la vie communautaire le 9 mars 2011, et M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, le 10 mars 2011, concernant la location et l'installation d'un chapiteau de 60' x 90' de la compagnie ABP Party, afin de permettre la tenue du marché public au parc Claude-Henri-Grignon, du 4 juin au 3 octobre 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise la location de la structure susdite ainsi que son installation par ladite compagnie pour la période précitée, le tout pour une somme totale de 20,557.77\$, taxes incluses.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution à même les revenus additionnels de l'année 2011 ou l'excédent de fonctionnement non affecté.

RÉSOLUTION NO. 2011-085

ATTENDU la recommandation transmise le 11 mars 2011 par M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, concernant le paiement du décompte progressif # 1 à la compagnie Entreprises TGC Inc. pour des travaux de relocalisation d'une conduite sanitaire sur le lot 3 889 351, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à payer la somme pour ce faire au montant de 74,041.35\$ et ce, à même l'argent disponible au règlement d'emprunt 1141-2010, sous réserve cependant de la transmission au préalable, au service de la trésorerie, des quittances nécessaires dans les circonstances.

RÉSOLUTION NO. 2011-086

ATTENDU que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées pour des travaux de remplacement d'une conduite d'égout pluviale sur les lots 3 889 340, 3 889 351 et 3 888 795, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

ATTENDU que la compagnie Paysagiste S. Forget Inc. a présenté la plus basse soumission conforme pour ce faire au montant de 329,100\$, taxes incluses.

ATTENDU la recommandation de M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, datée du 11 mars 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée pour les fins susdites.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le règlement d'emprunt 1141-2010.

RÉSOLUTION NO. 2011-087

ATTENDU la lettre transmise le 9 mars 2011 par Mme Claudie Laberge, directrice – service d'intervention, de la Société Canadienne de la Croix-Rouge, concernant le renouvellement de l'entente pour le service aux sinistrés lorsque la situation l'exige et ce, pour une période de 3 ans.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte de renouveler l'entente susdite, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Que Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.

QUE M. Jean Lacroix, directeur du service de la sécurité incendie de la Ville de Sainte-Adèle soit désigné à titre de représentant de la Ville pour assurer le suivi de ladite entente et pour tout autre objet connexe.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter pour ce faire, à la Société Canadienne de la Croix-Rouge, une somme de 1,639.26\$.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les sommes à être déterminées en fonction des services demandés par la Ville lors de sinistres, lorsque nécessaire.

RÉSOLUTION NO. 2011-088

ATTENDU le rapport transmis le 16 février 2011 par M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, concernant l'octroi d'un mandat pour le repérage sur le terrain et la préparation d'une description technique permettant à la Ville de Sainte-Adèle d'obtenir une servitude permanente pour la piste adéloise est, section rang Saint-Germain.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil octroie le mandat précité à M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, le tout pour une somme de 1,350\$, plus taxes.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, à même le fonds réservé pour parcs et terrains de jeux.

RÉSOLUTION NO. 2011-089

ATTENDU les dispositions de la résolution 2011-012 concernant l'acquisition d'une partie de la rue Dufresne, aménagée sur les lots 3 888 642 et 2 524 776, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, incluant l'aqueduc enfoui sous ladite partie de rue.

ATTENDU le projet d'acte à intervenir entre Ville de Sainte-Adèle et Gestion René Morel Inc.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions du projet d'acte à intervenir dans ce dossier et autorise Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer ledit acte, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE la résolution 2011-012 soit amendée en conséquence afin d'inscrire au premier « ATTENDU » les chiffres « 3 888 647 » en lieu et place des chiffres « 3 888 642 ».

QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.

RÉSOLUTION NO. 2011-090

ATTENDU le rapport de M. Pierre Dionne, directeur général, daté du 18 mars 2011, concernant la rémunération de M. François Monette, en remplacement du directeur du service de police, M. Garry Moore.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et autorise le service de la trésorerie à payer le salaire indiqué audit rapport et ce, rétroactivement au 14 février 2011.

RÉSOLUTION NO. 2011-091

ATTENDU les dispositions de la résolution 2010-377.

ATTENDU le projet d'acte à intervenir entre Ville de Sainte-Adèle et la compagnie 9000-3112 Québec Inc. (Cambi Services Ambulanciers) relativement à la cession d'une partie du lot 4 709 040, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, d'une superficie de 15 505,9 mètres carrés.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions de l'acte à intervenir entre les parties susdites pour la vente d'une partie du lot précité, pour une somme de 85,998.75\$, plus taxes, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit acte de cession, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par l'acheteur.

RÉSOLUTION NO. 2011-092

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions de la lettre d'entente entre la Ville de Sainte-Adèle et le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Ville de Sainte-Adèle (CSN) relativement à l'amendement de l'annexe « D » de la convention collective de travail pertinente.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la lettre d'entente susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-093

ATTENDU que le sommelier adélois, M. Jacques Orhon, a remporté un prestigieux prix international, à Paris le 4 mars 2011, lors des Gourmand World Cookbooks Awards en ravissant la première place dans la catégorie « littérature sur le vin » pour son livre « Entre les vignes ».

ATTENDU que les Gourmand World Cookbooks Awards sont remis chaque année dans le cadre du Festival du livre culinaire de Paris, un événement qui réunit les plus grands éditeurs de livres gastronomiques au monde.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil offre à M. Jacques Orhon ses plus sincères félicitations pour ce prix très prestigieux et ce, au nom de tous les adélois.

RÉSOLUTION NO. 2011-094

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise l'acquisition de la rue Place des Colverts, formée du lot 2 233 157, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

QUE Me André Voizard, notaire, soit mandaté pour rédiger et enregistrer l'acte à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Le Groupe Serpone Syndic de Faillite Inc.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit acte, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires professionnels pour ce faire à même le règlement 1151-2011, lorsque celui-ci aura reçu toutes les approbations requises par la Loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

- 1) Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 1096-A-2010 :**
 - *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 297,326.79\$ pour la période du 5 au 11 février 2011.*
 - *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 264,819.32\$ pour la période du 12 au 18 février 2011.*
 - *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 367,413.68\$ pour la période du 19 février au 4 mars 2011.*
 - *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 242,045.18\$ pour la période du 5 au 11 mars 2011.*
 - *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 290,060.55\$ pour la période du 12 au 18 mars 2011.*
 - *Liste des comptes à payer au montant de 578,962.93\$ pour le mois de janvier 2011.*
 - *Engagements au montant de 405,337.53\$ pour la période du 1^{er} au 28 février 2011.*
- 2) Rapports :**
 - *Sécurité incendie : rapport annuel 2010*
 - *Urbanisme : février 2011*
 - *Cour municipale : janvier 2011*
 - *Police : janvier 2011*

- 3) *Procès-verbal du Comité de circulation et de sécurité routière – réunion du 11 février 2011.*
- 4) *Certificat du greffier concernant la procédure d'enregistrement du règlement 1151-2011.*

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions. Ladite période débute à 20h35 et se termine à 20h51.

RÉSOLUTION NO. 2011-095

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h51.

M. Réjean Charbonneau, Maire

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 18 avril 2011 à 20h, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Réjean Charbonneau

Mesdames et Messieurs les Conseillers

<i>Nadine Brière</i>	<i>District 1</i>
<i>Roch Bédard</i>	<i>District 2</i>
<i>Lise Gendron</i>	<i>District 3</i>
<i>John Butler</i>	<i>District 4</i>
<i>Robert Lagacé</i>	<i>District 5</i>
<i>Pierre Morabito</i>	<i>District 6</i>

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h01.

RÉSOLUTION NO. 2011-096

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 avril 2011, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve d'ajouter les sujets suivants à la rubrique « résolutions » :

F 31) Acceptation de la soumission – Asphalte Desjardins Inc. – réfection de rues et trottoirs 1,816,304.99\$.

F 32) Mandat à Cybergénération – refonte du site Web de la Ville.

F 33) Demande de restriction d'accès pour des travaux d'exploration minière.

F 34) Requête de Équipe Laurence Experts-Conseils – rue de la Colonie.

RÉSOLUTION NO. 2011-097

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2011, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2011 tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.

AVIS DE MOTION NO. 08-2011

Le Conseiller municipal Pierre Morabito donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter des dispositions concernant le code de d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux, tel qu'il appert au projet de règlement 1153-2011 joint à la présente sous l'annexe « A ».

RÈGLEMENT NO. 965-A-2011
RÉSOLUTION NO. 2011-098

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 965-A-2011, amendant l'annexe « A » du règlement de stationnement 965-1999, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1152- 2011
RÉSOLUTION NO. 2011-099

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1152-2011, afin de nommer officiellement « rue des Arlequins » la voie de circulation formée des lots 4 758 892 et 4 759 893, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1154-2011
RÉSOLUTION NO. 2011-100

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1154-2011, autorisant le Conseil Municipal à décréter des travaux de réfection de rues et de chemins, de pose de béton bitumineux, de réfection de bordures, de construction et réfection de trottoirs, le paiement de tous les honoraires professionnels, incluant la confection de plans et devis, et tous autres frais inhérents, et pour emprunter une somme de 1,985,000\$ pour ce faire, incluant les frais, les taxes et les imprévus, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÉSOLUTION NO. 2011-101

ATTENDU que des soumissions par invitation ont été demandées pour la fourniture de pierre concassée et/ou d'asphalte recyclé et/ou dépôt de béton et asphalte, pour la période du 1^{er} juin 2011 au 31 mai 2012.

ATTENDU que la compagnie Lafarge Canada Inc. a présenté la plus basse soumission conforme pour ce faire.

ATTENDU le rapport de M. Stéphane Thibault, directeur du service des travaux publics, daté du 18 mars 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée pour les fins susdites, selon les prix unitaires, plus les taxes applicables, indiqués au bordereau de soumission joint à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-102

ATTENDU que des soumissions par invitation ont été demandées pour effectuer des travaux de réfection mineure de pavage pour l'année 2011.

ATTENDU que la compagnie Pavage Ste-Adèle Ltée a présenté la plus basse soumission conforme pour ce faire.

ATTENDU le rapport de M. Stéphane Thibault, directeur du service des travaux publics, daté du 18 mars 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée pour les fins susdites selon les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission joint à la présente et ce, pour un montant maximum de 90,379.89\$, taxes incluses, et, pour ce faire, approprie les sommes requises du fonds réservé pour la réfection et l'entretien de certaines voies publiques.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-103

ATTENDU les rapports de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, datés du 23 mars 2011 et 11 avril 2011, concernant d'une part la contribution pour fins de parc exigible dans le cadre du projet intégré d'habitation sur les lots 2 231 787 et 3 666 670 (projet La Vallée du Mont-Baldy) et la proposition de cession d'une partie du lot 2 231 787 (4 803 875 non officiel) et d'autre part l'approbation d'un plan image concernant un projet majeur de lotissement des lots précités.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la proposition de DSD Groupe Immobilier datée du 21 mars 2011 concernant la cession d'une partie excédentaire du lot 2 231 787 d'une superficie de 175 728 m², tel qu'il appert au croquis 1 joint à la présente.

QUE le Conseil approuve le projet majeur de lotissement, tel que montré au document préparé par la firme Équipe Laurence Experts-conseils, intitulé « La Vallée du Mont-Baldy, projet intégré, Ville de Sainte-Adèle » en date du 7 avril 2011, et au plan cadastral parcellaire préparé par M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre, en date du 28 février 2010, minute L-7080, conditionnellement à la recommandation favorable du service de la sécurité incendie.

QUE le Conseil décrète que la contribution pour fins de parc applicable dans le cadre d'une demande de permis de lotissement relatif audit plan image soit sous forme de terrain.

QUE Me Jean-Charles Luc, notaire, soit mandaté pour rédiger l'acte de cession requis pour les fins susdites, lequel comprendra la contribution pour fins de parc d'une partie du lot précité, d'une superficie de 43 488m², et la cession de ladite partie excédentaire d'une superficie de 175 728 m², le tout tel qu'identifié par le lot 4 803 875 (non officiel) au plan cadastral parcellaire préparé par M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre, en date du 28 février 2010, minute L-7080

QUE le Conseil accepte dès lors que la Ville paie une somme de 14,000\$, plus taxes s'il y a lieu, pour la cession de la partie excédentaire de 175 728 m².

QUE les honoraires professionnels et le coût d'achat susdits soient appropriés à même le fonds réservé pour parcs et terrains de jeux.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer tout protocole d'entente à intervenir ainsi que l'acte de cession précité, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle, le tout tel qu'il appert au protocole d'entente joint à la présente.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-104

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : *Mme Lise Gendron*

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : *M. Roch Bédard*

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise mesdames et messieurs les conseillers suivants à participer aux activités indiquées ci-après, ainsi que le directeur général :

Mme Lise Gendron

Soirée de remise des récompenses de la troisième édition des Grands Prix Littéraires Le Nord à Saint-Jérôme - 28 avril 2011.

24^e Colloque Les Arts et la Ville – 25 au 27 mai 2011 275 \$

**Tournoi de golf bénéfique au profit des aînés des
Pays d'En-Haut au Club de golf de Val-Morin – 24 mai 2011** 180 \$

Monsieur Robert Lagacé

12^e Classique annuelle de golf de Moisson Laurentides au Club de Golf le Blainvillier – 19 mai 2011 **225 \$**

**Souper Spag-Haïti du Comité Haïti-Laurentides Junior
de l'école secondaire A.N. Morin - 28 avril 2011** **10 \$**

**Tournoi de golf bénéfique au profit des aînés des
Pays d'En-Haut au Club de golf de Val-Morin – 24 mai 2011** 180 \$

Monsieur Pierre Morabito

Souper bénéfique au profit de la Maison de la Famille des Pays d'En-Haut à l'École Hotelière - 19 mai 2011 65 \$

Soirée Casino au profit du Chœur des Jeunes de Saint-Sauveur 35 \$
à l'Hôtel Mont-Gabriel – 22 avril 2011

**Souper de l'Association Québec-France à l'École Hôtelière
des Laurentides – 5 mai 2011** 40 \$

Mme Nadine Brière

Souper bénéfice du Centre de la Petite Enfance Bureau 50 \$
Coordonnateur Main dans la Main à l'École Hôtelière des
Laurentides - 26 mai 2011

M. Roch Bédard

Soirée de homard – Société d'Histoire et de généalogie 55 \$
21 mai 2011

Tournoi de golf bénéfice au profit des aînés des
Pays d'En-Haut au Club de golf de Val-Morin – 24 mai 2011 180 \$

M. Pierre Dionne

Tournoi de golf de Mgr Pierre Morisssette – 19 mai 2011 175 \$

QUE le Conseil autorise l'achat de 5 billets au coût de 55\$ chacun pour la participation de membres du Conseil au souper-bénéfice annuel du Club Optimiste de Sainte-Adèle qui se tiendra le 11 mai 2011 à l'école hôtelière des Laurentides.

QUE les frais connexes desdits conseillers leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 50\$ chacun.

QUE de plus le Conseil amende le 7^e paragraphe de la résolution 2011-071 afin d'inscrire en lieu et place de 15\$ chacun, le montant de 20\$ chacun.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-105

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil octroie une aide financière au montant de 1,000\$ à l'organisme Triptyque et paravent pour la tenue de l'exposition à l'hôtel du Mont-Gabriel dans le cadre des journées de la culture.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-106

ATTENDU le rapport de Mme Julie Brazeau, trésorière adjointe, daté du 25 mars 2011, relativement à la location de systèmes de sonorisation pour les Soirées Nostalgie, édition 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil octroie le contrat de sonorisation des Soirées Nostalgie à la compagnie L Audio Inc., le tout pour une somme totale de 18,600\$, plus taxes.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-107

ATTENDU le rapport de Mme Ghislaine Damico, directrice du service des ressources humaines, daté du 28 mars 2011, relativement à la nomination de M. Jérémy Groulx-Marier à titre de lieutenant au service de la sécurité incendie.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil nomme, rétroactivement au 1^{er} avril 2011, M. Jérémy Groulx-Marier à titre de lieutenant au service de la sécurité incendie de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2011-108

ATTENDU le rapport de Mme Ghislaine Damico, directrice du service des ressources humaines, daté du 29 mars 2011, concernant l'embauche de Mme Mijanou Dubuc à titre de responsable de la bibliothèque Claude-Henri-Grignon.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil entérine les dispositions du rapport susdit et embauche Mme Mijanou Dubuc au poste susdit rétroactivement au 5 avril 2011.

QUE celle-ci soit soumise à la période de probation requise dans les circonstances.

RÉSOLUTION NO. 2011-109

ATTENDU les documents transmis le 24 mars 2011 par la Commission Municipale du Québec relativement à une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par l'organisme Entraide Bénévole des Pays-d'En-Haut Inc.

ATTENDU les dispositions de l'article 243.23 de la Loi sur la fiscalité municipale.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil décrète officiellement que la Ville de Sainte-Adèle ne s'oppose pas à ladite requête.

QUE le greffier municipal, ou en son absence la greffière pro tempore, soit autorisé à représenter la Ville de Sainte-Adèle lors de toute audition de ladite requête devant la Commission Municipale du Québec.

Avant l'adoption de la résolution suivante, Monsieur le Conseiller John Butler déclare au Conseil Municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de ladite résolution et ne participera pas aux délibérations du Conseil sur ce sujet, attendu que Me Carole Beauchamp, notaire, est sa belle-sœur.

RÉSOLUTION NO. 2011-110

ATTENDU le rapport de M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, daté du 14 mars 2011, relativement à l'acceptation finale des travaux d'infrastructures de rue, d'aqueduc et d'égout sanitaire, concernant une partie de la rue Marcel formée du lot 3 889 081, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et autorise la cession de ladite partie de rue et des infrastructures à la Ville de Sainte-Adèle, sous réserve du dépôt au préalable de la description technique rédigée par un arpenteur-géomètre.

QUE Me Carole Beauchamp, notaire, soit mandaté pour rédiger et enregistrer l'acte de cession à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la compagnie Elyco Construction Inc.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit acte de cession, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par ladite compagnie.

Monsieur le conseiller John Butler ne vote pas sur la résolution.

RÉSOLUTION NO. 2011-111

ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière municipale, daté du 4 avril 2011, concernant la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement d'impôt foncier municipal et scolaire jointe à la présente sous l'annexe « A ».

QUE lesdits immeubles soient vendus par la M.R.C. des Pays d'En-Haut conformément à la procédure entreprise pour ce faire le 8 juin 2011 à partir de 10h dans la salle du conseil municipal de la Municipalité de Piedmont, située au 670, rue Principale.

QUE le greffier municipal, ou en son absence la trésorière adjointe, soit mandaté pour enchérir au nom de la Ville de Sainte-Adèle pour les immeubles ainsi mis en vente, le tout dans les limites prévues par la Loi.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter toute somme facturée pour ce faire par la M.R.C. des Pays d'En-Haut ou tout autre organisme compétent en la matière.

RÉSOLUTION NO. 2011-112

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion du 5 avril 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. '2011-021

Janis Fortin et Serge Bélanger (Clinique d'acupuncture)
970, rue Valiquette
- Affichage

Résolution C.C.U. '2011-022

9051-5735 Québec Inc. (Restaurant Aux Deux Oliviers)
1141, chemin du Chantecler
- **Affichage**

Résolution C.C.U. '2011-025

9200-4589 Québec Inc. (Smoked-Meat Sainte-Adèle)
910, rue Valiquette
- **Affichage**

Résolution C.C.U. '2011-026

Fiducie Bono (Sothai Restaurant-Bar)
173, rue Morin
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. '2011-027

Laurel Arsenault
Lot 2 492 693 (rue du Meunier)
- **Construction**

Résolution C.C.U. '2011-028

Au Pays des Merveilles Inc.
3795, chemin de la Savane
- **Stationnement** (sous les conditions indiquées à ladite résolution)

Résolution C.C.U. '2011-029

Igor Neuwirth et Annie Vaillancourt
Lot 2 492 690 (rue du Maréchal)
- **Construction**

Résolution C.C.U. '2011-030

Janis Fortin et Serge Bélanger
968-970, rue Valiquette
- **Agrandissement**

QUE de plus le Conseil accepte la recommandation du C.C.U. à l'effet de **REFUSER** la demande de PIIA suivante :

- 2011-024: 288, boulevard de Sainte-Adèle – agrandissement majeur.

Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2011-113

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 3440, rue Rolland, et dont la nature est de réduire la marge de recul de la piscine creusée existante par rapport à la ligne latérale gauche de la propriété, de 2 mètres minimum à 1,57 mètre, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre, en date du 21 septembre 2009, minute L-6555 afin de régulariser l'implantation de la piscine creusée existante.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 2933-2935 rue Charrette, et dont la nature est de réduire la marge arrière dictée à la grille des usages et normes pour la zone Rb-8, de 8 mètres à 6,89 mètres, afin de permettre l'agrandissement du bâtiment résidentiel existant, tel que montré au plan préparé par Mme Sylvie Fillion, arpenteur-géomètre, en date du 25 février 2011, minute 3276.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 876, rue Lavallée, et dont la nature est de réduire la profondeur moyenne du lot projeté 4 812 514 (A), de 40 mètres à 29,78 mètres et réduire la profondeur moyenne du lot projeté 4 812 515 (1A), de 40 mètres à 30,23 mètres, tel que montré au plan préparé par M. Jean Godon, arpenteur-géomètre, reçu le 31 mars 2011 (référence 19424).

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 571-579, rue de la Perdriole, et dont la nature est de réduire la marge avant minimum du bâtiment résidentiel sis au 571, rue de la Perdriole, de 8 mètres minimum à 1,91 mètre, et réduire la marge latérale gauche minimum du bâtiment résidentiel sis au 579, rue de la Perdriole, de 4 mètres à 2,66 mètres, tel que montré au plan préparé par M. Marc Jarry, arpenteur-géomètre, en date du 9 octobre 2005, minute 6134.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 16 mai 2011 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogation mineure formulées pour les immeubles susdits.

RÉSOLUTION NO. 2011-114

ATTENDU le rapport de Mme Isabel Roberge, préposée à l'environnement, daté du 1^{er} avril 2011, ainsi que la recommandation du C.C.E. concernant l'inscription de la Ville au programme d'économie d'eau potable offert par Réseau Environnement et ce, pour l'année 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et autorise le paiement des frais de participation audit programme qui s'élèvent à 1,170\$, plus taxes.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les frais d'inscription précités ainsi que tout coût relié à la participation audit programme.

RÉSOLUTION NO. 2011-115

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil renouvelle le mandat de M. Yves Deschambault à titre de membre du Comité de circulation et de sécurité routière, pour une période d'une année, se terminant le 19 janvier 2012.

QUE la présente rétroagisse au 19 janvier 2011.

RÉSOLUTION NO. 2011-116

ATTENDU que M. Pierre-Georges Garneau a remis sa démission à titre de membre du Comité Consultatif d'Urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil nomme Mme Karyne Ouellet membre du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour une période d'une année, s'échelonnant du 19 avril 2011 au 19 avril 2012.

RÉSOLUTION NO. 2011-117

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accorde la permanence de M. Stéphane Thibault au poste de directeur du service des travaux publics et ce, à partir du 25 avril 2011.

RÉSOLUTION NO. 2011-118

ATTENDU l'offre de service transmise le 7 avril 2011 par la firme Karyne Ouellet, Architecte paysagiste, concernant la rédaction de plans et devis et autres travaux connexes pour l'aménagement paysager de la plage du lac Rond.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil octroie le mandat susdit à la firme précitée le tout pour une somme totale de 10,175\$plus taxes, et pour le tarif horaire indiqué ci-après pour tout travail supplémentaire demandé par la Ville :

Karyne Ouellet, architecte paysagiste - 95\$/hre, plus taxes
Céline Aubriot, architecte paysagiste, jr. - 70\$/hre, plus taxes
Sandra Larouche, support technique DAO - 65\$/hre, plus taxes).

Considérant que les mandats susdits sont octroyés de gré à gré, le montant maximum prévu pour de tels contrats doit être respecté rigoureusement.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, à même le fonds réservé pour parcs et terrains de jeux.

RÉSOLUTION NO. 2011-119

ATTENDU le rapport de Mme Ghislaine Damico, directrice du service des ressources humaines, daté du 8 avril 2011, relativement à l'embauche d'un directeur adjoint - gendarmerie.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil engage M. Michel Richard à titre de directeur adjoint - gendarmerie, rétroactivement au 11 avril 2011, le tout selon le salaire et les conditions de travail indiqués audit rapport.

QUE celui-ci soit soumis à une période de probation de 6 mois à partir du 11 avril 2011.

RÉSOLUTION NO. 2011-120

ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière municipale, daté du 8 avril 2011, concernant l'appropriation du solde de la subvention disponible dans le cadre du programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2005-2009.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approprie le solde susdit au montant de 108,662.06\$ pour financer les travaux de réfection majeure de pavage prévus au règlement 1133-2010.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-121

ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, daté du 10 avril 2011, relativement à la contribution pour fins de parc du projet de lotissement Sable Moderne Ltée, sur le lot 4 549 510, contigu au boulevard des Monts.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil décrète que la contribution pour fins de parc applicable dans ce dossier soit sous forme monétaire et ce, conditionnellement à la cession par le propriétaire du lot 4 549 510 et d'une servitude de passage perpétuelle, dont l'emprise serait de 9 mètres, pour assurer la pérennité du sentier.

QUE M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre, soit mandaté pour préparer la description technique pour désigner ladite servitude.

QUE Me André Voizard, notaire, soit mandaté pour rédiger et enregistrer l'acte de servitude à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Sable Moderne Ltée.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer le protocole d'entente joint à la présente, ainsi que l'acte notarié, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût des honoraires professionnels susdits à même le fonds réservé pour parcs et terrains de jeux.

RÉSOLUTION NO. 2011-122

ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, daté du 10 avril 2011, relativement à l'approbation d'un plan image concernant un projet majeur de lotissement présenté par Les Entreprises Bogite Inc.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le plan projet de lotissement préparé par M. Jean-François Blondin, arpenteur-géomètre, minute 3586, daté du 7 mars 2011, conditionnellement à ce que le plan profil du chemin projeté montrant les pentes proposées dudit chemin soit déposé et que celui-ci soit conforme aux dispositions applicables du règlement de zonage, et qu'il fasse l'objet d'une recommandation d'acceptation par le service de la sécurité incendie.

RÉSOLUTION NO. 2011-123

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil amende la résolution 2011-091 afin de remplacer le 2^e « ATTENDU » par le suivant :

« ATTENDU le projet d'acte à intervenir entre Ville de Sainte-Adèle et la compagnie 9000-3112 Québec Inc. (Cambi Services Ambulanciers) relativement à la cession du lot 4 709 040, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, d'une superficie de 20 235,0 mètres carrés. »

QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.

RÉSOLUTION NO. 2011-124

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil, suite aux événements survenus le 31 mars 2011 au 701, rue de la Croix, et à la correspondance postérieure transmise à la Ville de Sainte-Adèle, ses procureurs et les membres du Conseil municipal par M. Marc Lupien et autres, mandate la firme d'avocats Deveau Bourgeois Gagné Hébert & Associés pour entreprendre, devant le tribunal compétent, toutes les procédures pour faire respecter les droits de la Ville de Sainte-Adèle, de ses employés, des membres du Conseil municipal et de ses mandataires, et prendre toutes les procédures requises dans les circonstances pour la protection des droits de la Ville, ses employés, les membres du Conseil municipal et ses mandataires.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-125

ATTENDU que des soumissions par appels d'offres publics ont été demandées pour la tonte de gazon et services de nettoyage des parcs et espaces verts, pour l'année 2011.

ATTENDU que la compagnie Entreprises BGT (9106 9880 Québec Inc.) a présenté la plus basse soumission conforme pour ce faire.

ATTENDU le rapport de M. François Latour, contremaître au service des travaux publics, daté du 11 avril 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite pour les fins précitées, le tout selon les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission joint à la présente.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-126

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 938-1998, 987-2000, 1039-2003, 1053-2005, 1054-2005, 1065-A-2005, 1069-2005, 1133-2010, 1134-2010 et 1141-2010, la Ville de Sainte-Adèle souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance.

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 4 mai 2011, au montant de 2,915,000\$.

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Sainte-Adèle a reçu les soumissions apparaissant à l'annexe « A » jointe à la présente.

ATTENDU QUE l'offre provenant de Financière Banque Nationale Inc. s'est avérée la plus avantageuse.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'émission d'obligations au montant de 2,915,000\$ de la Ville de Sainte-Adèle soit adjugée à Financière Banque Nationale Inc.

QU'une demande soit faite à ces derniers de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE Monsieur le Maire et la trésorière municipale, ou en son absence la trésorière adjointe, soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise la trésorière, ou en son absence la trésorière adjointe, à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

RÉSOLUTION NO. 2011-127

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Adèle souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 2,915,000\$:

<u>Règlements d'emprunt</u>	<u>Pour un montant de \$</u>
938-1998	42,000
987-2000	39,600
1039-2003	16 400
1053-2005	42 200
1054-2005	1 188 200
1065-A-2005	201 800
1069-2005	751 800
1133-2010	291 935
1134-2010	275 840
1141-2010	65 225

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2,915,000\$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 4 mai 2011;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse populaire Desjardins des Pays-d'en-Haut, 893, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle (Québec) J8B 2N1, ou toute autre institution financière, le cas échéant.

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 4 mai et le 4 novembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par Monsieur le Maire et la trésorière municipale, ou la trésorière adjointe durant l'absence de cette dernière.

La Ville de Sainte-Adèle, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

RÉSOLUTION NO. 2011-128

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2,915,000\$, effectué en vertu des règlements numéros 938-1998, 987-2000, 1039-2003, 1053-2005, 1054-2005, 1065-A-2005, 1069-2005, 1133-2010, 1134-2010 et 1141-2010, la Ville de Sainte-Adèle émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans à partir du 4 mai 2011; en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 938-1998, 987-2000, 1039-2003, 1053-2005, 1054-2005, 1065-A-2005, 1069-2005, 1133-2010, 1134-2010 et 1141-2010, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

RÉSOLUTION NO. 2011-129

ATTENDU le rapport de M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, daté du 12 avril 2011, relativement à la recommandation de paiement # 3, et la réception provisoire partielle des travaux effectués par la compagnie Travaux de Génie Civil D.B. Inc. concernant l'émissaire pluvial Bélec/Notre-Dame.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le paiement d'une somme de 127,239.46\$ à l'entrepreneur précité, tel qu'il appert au rapport susdit joint à la présente, le tout à même l'argent disponible au règlement d'emprunt 1130-2010, sous réserve cependant du dépôt au préalable de toutes les quittances requises dans les circonstances.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

Avant que le Conseil prenne une décision sur les demandes de dérogation mineure ci-après indiquées, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose aux dites demandes. Personne ne s'y oppose.

Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent les demandes de dérogation mineure formulées ci-après :

RÉSOLUTION NO. 2011-130

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme rédigée dans le procès-verbal du 1^{er} mars 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les demandes de dérogation mineure suivantes :

Mme Hélène Couillard

Réduire le frontage minimum de la partie du lot 2 229 968 du Cadastre du Québec, de 12,5 mètres à 7,94 mètres sur la rue de la Girouette, tel que montré au plan préparé par M. Paul Audet, arpenteur-géomètre, en date du 17 décembre 2010, minute 19792.

Situation : 1860, chemin Pierre-Péladeau

Mme Sophie Beauchamp

Réduire la marge arrière de 8 mètres à 6,15 mètres pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée, tel que montré au plan projet d'implantation préparé par M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre, en date du 21 juillet 2000, minute L-3042, afin de permettre la reconstruction du bâtiment incendié situé au 3096, rue Fillion.

Situation : 3096, rue Fillion

M. Denis Sarrazin et Mme Sylvie Gagnon

Réduire la profondeur moyenne minimum de la partie du lot 18, rang 9, Canton Abercrombie (rue du Belvédère), de 60 mètres à 50,48 mètres, et de réduire la superficie minimale de 4 000 mètres carrés à 3 716.2 mètres carrés, tel que montré au plan préparé par M. Guillaume Paquette, arpenteur-géomètre, en date du 23 février 2011, minute 96.

Situation : Partie du lot 18, rang 9, Canton Abercrombie (rue du Belvédère)

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants ainsi qu'au service d'urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 2011-131

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été publié pour la réception de soumissions pour des travaux de réfection routière 2011, pavage, trottoirs et bordures sur diverses rues de la Ville de Sainte-Adèle.

ATTENDU que 6 soumissions ont été déposées pour ce faire le 15 avril 2011.

ATTENDU que la compagnie Asphalte Desjardins Inc. a déposé la plus basse soumission pour ce faire au montant de 1,816,304.99\$, taxes incluses.

ATTENDU la recommandation transmise le 15 avril 2011 par M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE, sous réserve de l'approbation du règlement 1154-2011 par les personnes habiles à voter et par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, accepte la soumission de la compagnie susdite pour les fins précitées.

QU'à défaut de telles approbations, la présente sera nulle et de nul effet, et la Ville n'encourra aucune obligation envers le soumissionnaire.

QUE, lorsque toutes les approbations auront été reçues conformément à la Loi, le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût de la dépense susdite à même le règlement précité.

RÉSOLUTION NO. 2011-132

ATTENDU le rapport de M. Pierre Dionne, directeur général, daté du 18 avril 2011, concernant l'octroi d'un mandat pour la refonte du site Web de la Ville de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil octroi le mandat susdit à la firme Cybergénération, le tout pour une somme de 21,900\$, plus les taxes applicables.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le code budgétaire 02-160-00-419.

RÉSOLUTION NO. 2011-133

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a appris qu'une société d'exploitation minière s'apprêtait à effectuer des travaux de forage sur certains terrains privés situés sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal tient à sauvegarder le caractère champêtre de notre municipalité.

CONSIDÉRANT que l'exploitation minière risque d'affecter ou d'altérer la faune et la flore de nombreux cours d'eau situés dans ses limites ainsi que les points privés d'alimentation en eau potable des propriétés non raccordées au réseau public d'aqueduc.

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire soustraire son territoire de toute exploration et exploitation minière.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal demande au ministre des Ressources naturelles et de la Faune du Québec d'interdire toute exploration et/ou toute exploitation minière sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE le Conseil réclame une modification à la Loi sur les mines et l'abolition de l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin de donner aux municipalités les mêmes pouvoirs qu'elles détiennent pour la réglementation des droits de surface.

RÉSOLUTION NO. 2011-134

ATTENDU la requête transmise le 18 avril 2011 par Équipe Laurence Experts-Conseils relativement à une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la loi sur la qualité de l'environnement concernant les infrastructures de la rue de la Colonie.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil indique que ledit projet ne contrevient pas à la réglementation municipale.

QUE la Ville de Sainte-Adèle ne s'objecte pas à la délivrance dudit certificat d'autorisation.

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à prendre possession des infrastructures suite à la réalisation des travaux, sous réserve cependant que ceux-ci soient à l'entière satisfaction de la Ville de Sainte-Adèle.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

- 1) **Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 1096-A-2010 :**
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 514,795.08\$ pour la période du 19 au 25 mars 2011.*
 - *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 343,974.54\$ pour la période du 26 mars au 1^{er} avril 2011.*
 - *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 143,872.98\$ pour la période du 2 au 8 avril. 2011.*
 - *Liste des comptes à payer au montant de 354,039.59\$ pour le mois de février 2011.*
 - *Engagements au montant de 342,915.71\$ pour la période du 1^{er} au 31 mars 2011.*
- 2) **Rapports :**
- *Police : statistiques février et mars 2010 - 2011*
 - *Urbanisme : mars 2011*
 - *Cour municipale : février 2011*

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions. Ladite période débute à 21h05 et se termine à 21h43.

RÉSOLUTION NO. 2011-135

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h43.

M. Réjean Charbonneau, Maire

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 16 mai 2011 à 20h, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Réjean Charbonneau

Madame et Messieurs les Conseillers

<i>Roch Bédard</i>	<i>District 2</i>
<i>Lise Gendron</i>	<i>District 3</i>
<i>John Butler</i>	<i>District 4</i>
<i>Robert Lagacé</i>	<i>District 5</i>
<i>Pierre Morabito</i>	<i>District 6</i>

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Madame la Conseillère Nadine Brière était absente pour toute la durée de la séance.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h.

RÉSOLUTION NO. 2011-136

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 mai 2011, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve de :

retirer le sujet suivant :

D 4) Avis de motion – dépenses à des fins industrielles – Corporation du Parc d'Affaires La Rolland.

de corriger le sujet suivant :

F 2) « de la Forge » au lieu de « Bélec ».

d'ajouter les sujets suivants :

D 4) Avis de motion – mise aux normes d'une partie de la rue du Meunier.

F 24) Paiement décompte no. 4 – Entreprises TGC Inc. – 129,366.98\$.

RÉSOLUTION NO. 2011-137

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2011, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2011 tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.

AVIS DE MOTION NO. 09-2011

Le Conseiller municipal Robert Lagacé donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter des travaux de mise aux normes municipales de la rue de la Colonie formée du lot 3 844 487, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, et tous autres travaux connexes, l'acquisition de ladite voie de circulation et des servitudes requises par des ententes de gré à gré ou par expropriation, le paiement de tous les honoraires professionnels incluant la confection des plans et devis, les frais d'arpentage, la surveillance des travaux, le contrôle qualitatif des matériaux et autres, et tous les frais inhérents, et pour emprunter les sommes nécessaires pour ce faire, incluant les frais, les taxes et les imprévus.

AVIS DE MOTION NO.10-2011

Le Conseiller municipal Pierre Morabito donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de nommer officiellement certaines voies de circulation situées sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

AVIS DE MOTION NO. 11-2011

Le Conseiller municipal Roch Bédard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender l'annexe « C » du règlement 993-2001 concernant les espaces de stationnement pour personnes handicapés aménagés dans le stationnement municipal à l'intersection des rues Valiquette, de la Forge et du boulevard de Sainte-Adèle.

AVIS DE MOTION NO. 12-2011

Le Conseiller municipal Robert Lagacé donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter des travaux de mise aux normes municipales d'une partie de la rue du Meunier, formée du lot 2 492 124 et une partie du lot 4 474 801, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, et tous autres travaux connexes, l'acquisition de ladite voie de circulation et des servitudes requises par des ententes de gré à gré ou par expropriation, le paiement de tous les honoraires professionnels incluant la confection des plans et devis, les frais d'arpentage, la surveillance des travaux, le contrôle qualitatif des matériaux et autres, et tous les frais inhérents, et pour emprunter les sommes nécessaires pour ce faire, incluant les frais, les taxes et les imprévus.

Avant l'adoption du règlement 1153-2011, le greffier municipal demande aux membres du Conseil s'ils ont lu ledit règlement et s'ils renoncent à sa lecture, attendu que la procédure pour ce faire, inscrite à l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes a été respectée rigoureusement.

Ceux-ci répondent affirmativement à cette requête. Dès lors, le greffier indique l'objet dudit règlement.

RÈGLEMENT NO. 1153-2011
RÉSOLUTION NO. 2011-138

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1153-2011, afin de décréter des dispositions concernant le code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÉSOLUTION NO. 2011-139

ATTENDU la requête transmise le 11 avril 2011 par M. Pol Dussaussois relativement au passage de cyclistes sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle le 19 juin 2011 dans le cadre du Grand défi Pierre Lavoie.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil acquiesce à la demande d'autorisation de passage du 1 000 km du Grand défi Pierre Lavoie, telle que formulée dans la requête susdite.

QU'une copie de la présente soit transmise au service de police de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2011-140

ATTENDU la requête transmise le 11 avril 2011 par le directeur général de la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle, M. Gilles Lachance, concernant une demande pour la fermeture de la rue Valiquette, entre les rues Morin et de la Forge, le vendredi 24 juin 2011, de 9h à 21h, pour la tenue d'une vente de trottoir.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil décrète la fermeture temporaire de la rue Valiquette, entre les rues Morin et de la Forge, de 9h à 21h, le vendredi 24 juin 2011, pour les fins précitées.

QU'une copie de la présente soit transmise au service des travaux publics ainsi qu'au service de police de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2011-141

ATTENDU le rapport de M. Denis Drouin, contremaître au service des travaux publics, daté du 21 avril 2011, concernant la réparation de la pompe Y de la station Ronchamp.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise la réparation de la pompe susdite chez Usi-Pompes Inc., le tout pour une somme de 17,925\$, plus taxes.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-142

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports du Québec pour intervenir sur les routes entretenues par ledit ministère.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle est responsable des travaux dont elle est le maître d'œuvre.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par ledit ministère.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle demande au ministère des Transports du Québec de lui accorder les permis de voirie requis et qu'elle autorise M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques ou en son absence, M. Denis Drouin du service des travaux publics, à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10,000\$, puisque la Ville s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

QUE de plus, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, le permis requis.

RÉSOLUTION NO. 2011-143

ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 20 avril 2011, relativement au support financier de la Ville de Sainte-Adèle d'une somme n'excédant pas 5,000\$ à la Maison des Jeunes de Sainte-Adèle pour l'engagement d'un intervenant afin de permettre la prévention et l'intégration des jeunes dans les parcs de Sainte-Adèle pour l'été 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le versement d'une somme maximale de 5,000\$ à la Maison des Jeunes de Sainte-Adèle pour les fins susdites et ce, pour la saison estivale 2011, selon les modalités inscrites audit rapport.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-144

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise messieurs les conseillers suivants à participer aux activités indiquées ci-après, ainsi que le directeur général :

Monsieur Robert Lagacé

**Tournoi de Golf de la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle
au Club de golf La Vallée – 8 juin 2011**

150 \$

*Tournoi des maires de la Vallée au Club de Golf de Piedmont
16 août 2011* 160 \$

*12^e Omnium - Tournoi de golf du Spago au profit de la
Fondation des étoiles au Club de Golf de Val-Morin
14 septembre 2011* 200 \$

Souper gastronomique – Opération Enfants Soleil – 2 juin 2011 100 \$

Monsieur Pierre Morabito

*12^e Omnium - Tournoi de golf du Spago au profit de la
Fondation des étoiles au Club de Golf de Val-Morin
14 septembre 2011* 200 \$

*Tournoi de golf – Leucan/CSN Mont-Gabriel
4 juin 2011* 125 \$

M. Roch Bédard

*Tournoi de Golf de la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle
au Club de golf La Vallée – 8 juin 2011* 150 \$

*Tournoi des maires de la Vallée au Club de Golf de Piedmont
16 août 2011* 160 \$

Souper gastronomique – Opération Enfants Soleil – 2 juin 2011 100 \$

M. John Butler

Souper gastronomique – Opération Enfants Soleil – 2 juin 2011 100 \$

M. Pierre Dionne

*Tournoi de Golf de la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle
au Club de golf La Vallée – 8 juin 2011* 150 \$

*Tournoi des maires de la Vallée au Club de Golf de Piedmont
16 août 2011* 160 \$

*QUE les frais connexes desdits conseillers leur soient remboursés sur présentation
des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 50\$ chacun.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la
présente résolution, le tout en temps et lieu.*

RÉSOLUTION NO. 2011-145

*ATTENDU l'offre de service transmise le 5 mai 2011 par la firme Karyne Ouellet,
Architecte paysagiste, concernant des travaux d'aménagement paysager à l'entrée
de la ville sur le boulevard de Sainte-Adèle.*

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

*QUE le Conseil octroie le mandat susdit à la firme précitée, le tout pour une somme
totale de 16,100\$, plus taxes, et pour le tarif horaire indiqué ci-après pour tout travail
supplémentaire demandé par la Ville :*

*Karyne Ouellet, architecte paysagiste - 100\$/hre, plus taxes
Céline Aubriot, architecte paysagiste, jr. – 65\$/hre, plus taxes
Sandra Larouche, support technique DAO – 75\$/hre, plus taxes).*

*Considérant que les mandats susdits sont octroyés de gré à gré, le montant
maximum prévu pour de tels contrats doit être respecté rigoureusement.*

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même les revenus additionnels de l'année 2011 ou le surplus accumulé non affecté.

RÉSOLUTION NO. 2011-146

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion du 4 mai 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. '2011-036

*Restaurant Desjardins et Audette Ltée (Hôtel Spa H²O)
3003, boulevard de Sainte-Adèle
- Enseigne*

Résolution C.C.U. '2011-037

*Restaurant Desjardins et Audette Ltée (L'Eau à la Bouche Restaurant)
3021 à 3041, boulevard de Sainte-Adèle
- Enseigne*

Résolution C.C.U. '2011-038

*Gouverneur Habitation Inc. (La Cabane à sucre Annie)
920, boulevard de Sainte-Adèle
- Enseigne*

Résolution C.C.U. '2011-039

*Shannon Ryan
1778, chemin du Mont-Gabriel
- Rénovation*

Résolution C.C.U. '2011-040

*Alvidav Inc.
51 à 55, rue Morin
- Rénovation*

Résolution C.C.U. '2011-041

*Micheline Lussier
724, rue de la Croix
- Mur de soutènement*

Résolution C.C.U. '2011-042

*9145-2045 Québec Inc.
Lot 3 858 649 (chemin du Versant-Sud)
- Construction*

Résolution C.C.U. '2011-043

*Développement Olymbec (2004) Inc. (Tavernak)
555, boulevard de Sainte-Adèle, # 122
- Enseigne*

Résolution C.C.U. '2011-044

*Michael Vaillancourt (Entrepôts – sortie 64)
177, boulevard de Sainte-Adèle
- Enseigne*

Résolution C.C.U. '2011-045

*Doris Nadeau
39, rue Bélec
- Rénovation*

Résolution C.C.U. '2011-046

Roger Guévremont et Réjeanne Gingras
Lot 3 914 271 (rue du Grand-Harle)
- **Construction**

Résolution C.C.U. '2011-047

Entraide Bénévole des Pays d'En-Haut
1013, boulevard de Sainte-Adèle
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. '2011-048

Pierre Jodoin
1001, rue Valiquette
- **Terrasse**

Résolution C.C.U. '2011-049

Les Ambulances Michel Crevier Inc. (Ambulance CAMBI)
180, rue de la Vallée-du-Golf
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. '2011-050

Habitats Labrèche Inc. (Pub Ste-Adèle)
250, rue Séraphin
- **Enseigne**

QUE de plus le Conseil accepte la recommandation du C.C.U. à l'effet de **REFUSER** la demande de PIIA suivante :

- 2011-035 : 280, rue Séraphin – enseigne.

Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2011-147

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 3120, rue Rolland, et dont la nature est de réduire la marge arrière applicable de 8 mètres à 3,90 mètres, et réduire la marge avant applicable de 6 mètres à 3,55 mètres, tel que prescrit à la grille des usages et normes pour les bâtiments situés dans la zone Rb-10, et tel que montré au plan préparé par M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre, en date du 11 avril 2011, minute L-7109, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 829, rue de la Campagne, et dont la nature est d'augmenter la superficie d'occupation maximum du logement accessoire existant à l'intérieur de l'habitation unifamiliale sise au 829, rue de la Campagne, de 80 m² à 177 m², tel que montré aux plans de construction préparés par M. Denis Legault, architecte, en date de juin 2005, projet A-04-002, lesquels font partie intégrante du permis de construction numéro 2005-0446.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le lot 2 232 815 (rue Drury Lane) et dont la nature est de réduire la profondeur moyenne du lot 2 232 815, cadastre du Québec, de 40 mètres à 28 mètres, afin de régulariser la profondeur dudit lot par rapport au règlement de lotissement en vigueur.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 20 juin 2011 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogation mineure formulées pour les immeubles susdits.

RÉSOLUTION NO. 2011-148

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise la signature de la lettre d'entente no. 1 à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Ville de Sainte-Adèle (CSN) section Bibliothèques, tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE la résolution 2011-054 soit abrogée à toutes fins que de droit.

RÉSOLUTION NO. 2011-149

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE, dans le cadre de l'aménagement du parc Claude-Henri-Grignon, le Conseil mandate la firme d'architectes Sauvé Poirier pour la conception 3D de l'ensemble des bâtiments et de la surface d'exposition, ainsi que la réalisation d'une perspective extérieure dudit parc, le tout pour une somme totale de 12,000\$, plus taxes.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le surplus accumulé non affecté.

RÉSOLUTION NO. 2011-150

ATTENDU que des soumissions par appels d'offres publics ont été demandées pour des travaux d'aménagement paysager du parc Zénon-Alary.

ATTENDU que la compagnie Excavation D.C.P. Inc. a présenté la plus basse soumission conforme pour ce faire.

ATTENDU le rapport de Mme Karyne Ouellet, architecte paysager, daté du 9 mai 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite, le tout pour une somme de 175,982.12\$, taxes incluses.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter une somme de 108,000\$ à même le fonds réservé pour parcs et terrains de jeux, et le solde à même le surplus accumulé.

RÉSOLUTION NO. 2011-151

ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière municipale, daté du 29 avril 2011, relativement à la signature d'un document à être transmis au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine concernant une subvention pour le développement des collections des bibliothèques.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise la requérante susdite à signer tout document pour les fins précitées, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2011-152

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil amende la résolution 2011-121 afin d'inscrire en lieu et place du lot « 4 549 510 », le lot « 4 436 250 ».

QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.

RÉSOLUTION NO. 2011-153

ATTENDU le rapport de M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, daté du 9 mai 2011, concernant l'achat d'un ordinateur de bureau et d'un ordinateur portable pour ledit service.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service susdit à procéder à l'achat d'un ordinateur de bureau (incluant Autocad) ainsi qu'un ordinateur mobile chez GT Innovatech Inc., le tout pour une somme de 5,161\$, plus taxes.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 3 ans.

RÉSOLUTION NO. 2011-154

ATTENDU le rapport de Mme Ghislaine Damico, directrice du service des ressources humaines, daté du 9 mai 2011, concernant l'embauche d'un chargé de projet aux services techniques.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil engage M. Frédéric Adam au poste de chargé de projet aux services techniques, à partir du 23 mai 2011, le tout selon la convention collective de travail pertinente.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-155

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à un échange de terrain entre la Ville de Sainte-Adèle et la compagnie Les Stations de la Vallée de Saint-Sauveur Inc.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder à l'échange du lot 3 430 716, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, d'une superficie de 4 212,9 mètres carrés, contre une partie le lot 3 430 206, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, d'une superficie de 10 976.2 mètres carrés.

QUE Me André Voizard soit mandaté pour la rédaction et l'enregistrement de l'acte d'échange à intervenir pour ce faire.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit acte d'échange, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés à part égale par la Ville de Sainte-Adèle et par la compagnie Les Stations de la Vallée de Saint-Sauveur Inc.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-156

ATTENDU la requête transmise le 29 avril 2011 par M. Daniel Corbeil, président de la compagnie Elyco Construction Inc. concernant l'acquisition par la Ville de Sainte-Adèle d'une partie de la rue Marcel.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil amende la résolution 2011-110 afin d'inscrire « Me André D. Voizard » en lieu et place de « Me Carole Beauchamp ».

QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.

RÉSOLUTION NO. 2011-157

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil rejette, à toutes fins que de droit, les soumissions déposées le 11 avril 2011 pour la location de camions de pompage.

QUE le service des travaux publics soit dès lors requis de procéder à un nouvel appel d'offres public pour la réception de soumissions requises dans les circonstances.

QUE dès lors, les dépôts de soumissions soient retournés aux différents entrepreneurs.

RÉSOLUTION NO. 2011-158

ATTENDU le rapport de M. Pierre Dionne, directeur général, daté du 12 mai 2011, concernant l'octroi d'un mandat d'expertise d'équilibrage de l'air dans le cadre du réaménagement partiel de l'hôtel de ville.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil octroie le mandat susdit à la firme INGÉMEL Experts-Conseils Inc., le tout pour une somme de 7,600\$, plus taxes.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.

RÉSOLUTION NO. 2011-159

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise monsieur le maire et le greffier municipal à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle, la lettre d'entente no. 4 concernant la prolongation de la date d'échéance relativement à la réorganisation du travail du personnel régi par la convention collective, à intervenir avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Sainte-Adèle (CSN), tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-160

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil mandate la firme Équipe Laurence Experts-Conseils pour soumettre une demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, concernant le prolongement de la rue de la Colonie.

QUE de plus la Ville de Sainte-Adèle s'engage à transmettre au ministère susdit, lorsque les travaux seront achevés, une attestation par un ingénieur quant à la conformité avec l'autorisation accordée.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à émettre un chèque au ministère des Finances au montant de 516\$ pour les frais d'analyse du MDDEP de la demande d'autorisation (art. 32 de la L.Q.E.)

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à payer les honoraires professionnels pour ce faire, le tout en temps et lieu, à même l'argent disponible au règlement à être adopté pour ce faire.

Avant que le Conseil prenne une décision sur les demandes de dérogation mineure ci-après indiquées, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose aux dites demandes. Personne ne s'y oppose.

Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent les demandes de dérogation mineure formulées ci-après :

RÉSOLUTION NO. 2011-161

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme rédigée dans le procès-verbal du 5 avril 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les demandes de dérogation mineure suivantes :

André Dussault et Carole Miron

Réduire la marge de recul de la piscine creusée existante par rapport à la ligne latérale gauche de la propriété, de 2 mètres minimum à 1,57 mètre, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre, en date du 21 septembre 2009, minute L-6555 afin de régulariser l'implantation de la piscine creusée existante.

Situation : 3440, rue Rolland

Richard Tremblay et Johane Charrette

Réduire la marge arrière dictée à la grille des usages et normes pour la zone Rb-8, de 8 mètres à 6,89 mètres, afin de permettre l'agrandissement du bâtiment résidentiel existant, tel que montré au plan préparé par Mme Sylvie Fillion, arpenteur-géomètre, en date du 25 février 2011, minute 3276.

Situation : 2933-2935, rue Charrette

Mme Andrée Prudhon

Réduire la profondeur moyenne du lot projeté 4 812 514 (A), de 40 mètres à 29,78 mètres et réduire la profondeur moyenne du lot projeté 4 812 515 (1A), de 40 mètres à 30,23 mètres, tel que montré au plan préparé par M. Jean Godon, arpenteur-géomètre, reçu le 31 mars 2011 (référence 19424).

Situation : 876, rue Lavallée

Christophe Peschard et Sophie Mavile

Réduire la marge avant minimum du bâtiment résidentiel sis au 571, rue de la Perdriole, de 8 mètres minimum à 1,91 mètre, et réduire la marge latérale gauche minimum du bâtiment résidentiel sis au 579, rue de la Perdriole, de 4 mètres à 2,66 mètres, tel que montré au plan préparé par M. Marc Jarry, arpenteur-géomètre, en date du 9 octobre 2005, minute 6134.

Situation : 571-579, rue de la Perdriole

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants ainsi qu'au service d'urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 2011-162

ATTENDU la recommandation transmise le 16 mai 2011 par M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, relativement au paiement du décompte progressif no. 4 émis pour les travaux exécutés à l'émissaire pluvial Bélec/Notre-Dame, en vertu du règlement 1130-2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à payer une somme de 129,366.98\$ à la compagnie Travaux Génie Civil DB Inc., sous réserve cependant du dépôt au préalable des quittances requises dans les circonstances.

QUE la dite somme soit appropriée à même l'argent disponible au règlement 1130-2010.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

1) Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 1096-A-2010 :

- **Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 228,578.42\$ pour la période du 9 au 15 avril. 2011.**
- **Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 37,039.43\$ pour la période du 16 au 22 avril. 2011.**
- **Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 465,181.62\$ pour la période du 23 au 29 avril. 2011.**
- **Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 284,017.87\$ pour la période du 30 avril au 6 mai. 2011.**
- **Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 232,600.83\$ pour la période du 7 au 13 mai. 2011.**
- **Liste des comptes à payer au montant de 397,746.79\$ pour le mois de mars 2011.**
- **Engagements au montant de 300,459.35\$ pour la période du 1^{er} au 30 avril 2011.**

2) Rapports :

- Urbanisme : avril 2011.**
- Cour municipale : mars 2011**

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions. Ladite période débute à 20h37 et se termine à 20h59.

RÉSOLUTION NO. 2011-163

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h59.

M. Réjean Charbonneau, Maire

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié et fait signifier le 24 mai 2011, l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 25 mai 2011, devant être tenue à 19h, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la Loi sur les Cités et Villes.

Michel Rousseau
Greffier

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le mercredi 25 mai 2011 à 19h dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Réjean Charbonneau.

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Lise Gendron	District 3
John Butler	District 4
Pierre Morabito	District 6

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Monsieur le Conseiller Robert Lagacé était absent pour toute la durée de la séance.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h.

RÈGLEMENT NO. 1155-2011
RÉSOLUTION NO. 2011-164

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1155-2011, décrétant des travaux de mise aux normes d'une partie de la rue du Meunier, l'acquisition de ladite voie de circulation et des servitudes requises de gré à gré ou par expropriation, le paiement de tous les honoraires professionnels incluant la confection des plans et devis et tous les frais inhérents et pour emprunter une somme de 375,000\$ pour ce faire, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÉSOLUTION NO. 2011-165

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise la trésorière municipale, Mme Brigitte Forget, à signer tous documents pour permettre l'inscription de la Ville aux services ClicSÉCUR.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.

RÉSOLUTION NO. 2011-166

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 19h14.

M. Réjean Charbonneau, Maire

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 20 juin 2011 à 20h, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Réjean Charbonneau

Mesdames et Messieurs les Conseillers

<i>Nadine Brière</i>	<i>District 1</i>
<i>Roch Bédard</i>	<i>District 2</i>
<i>Lise Gendron</i>	<i>District 3</i>
<i>John Butler</i>	<i>District 4</i>
<i>Robert Lagacé</i>	<i>District 5</i>
<i>Pierre Morabito</i>	<i>District 6</i>

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h.

RÉSOLUTION NO. 2011-167

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 juin 2011, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve :

de retirer le sujet suivant de la rubrique « résolutions » :

F 1) Permission de la tenue d'un événement « wakeboard » sur le lac Rond.

d'ajouter les sujets suivants à la rubrique « résolutions » :

F 29) Acceptation de la soumission de la compagnie Bernard Paysagiste Inc. – travaux d'aménagement paysager de l'entrée de ville sud au montant de 165,111.50\$ taxes incluses.

F 30) Acceptation de l'offre de service par Centdessindesign – programme d'identification visuelle de la Ville de Sainte-Adèle au montant de 14,920.00\$ plus taxes.

F 31) Approbation de description technique – article 72 de la Loi sur les compétences municipales - acquisition de la rue du Meunier

RÉSOLUTION NO. 2011-168

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2011, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2011 tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.

RÉSOLUTION NO. 2011-169

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mai 2011, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mai 2011 tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.

AVIS DE MOTION NO. 13-2011

Le Conseiller municipal John Butler donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement 1096-2007.

AVIS DE MOTION NO. 14-2011

Le Conseiller municipal John Butler donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement de tarification numéro 956-1999.

AVIS DE MOTION NO. 15-2011

Le Conseiller municipal Robert Lagacé donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter des dépenses à des fins industrielles pour l'année 2011.

RÈGLEMENT NO. 993-A-2011

RÉSOLUTION NO. 2011-170

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 993-A-2011, amendant l'annexe « C » du règlement numéro 993-2001 concernant les espaces de stationnement réservés à l'usage exclusif des personnes handicapées, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1156-2011

RÉSOLUTION NO. 2011-171

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1156-2011, afin de nommer officiellement les voies de circulation situées dans le projet « La Vallée du Mont-Baldy », soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1157-2011
RÉSOLUTION NO. 2011-172

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1157-2011, décrétant des travaux de mise aux normes d'une partie de la rue de la Colonie, des travaux d'enfouissement d'une conduite d'aqueduc, l'acquisition de ladite voie de circulation et du lot 2 492 813 et des servitudes requises de gré à gré ou par expropriation, le paiement de tous les honoraires professionnels incluant la confection des plans et devis et tous les frais inhérents et pour emprunter une somme de 161,000.00\$ pour ce faire, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÉSOLUTION NO. 2011-173

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise messieurs les conseillers suivants à participer aux activités indiquées ci-après, ainsi que le directeur général :

Monsieur Roch Bédard

Tournoi de golf de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard 175 \$
mercredi le 7 septembre 2011 au Club de Golf de Val Morin.

Monsieur Robert Lagacé

Tournoi de golf de la Municipalité de Morin-Heights 195 \$
mardi 30 août 2011 au Club de Golf de Lachute

Tournoi de golf de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard 175 \$
mercredi le 7 septembre 2011 au Club de Golf de Val Morin.

Monsieur Pierre Dionne

Tournoi de golf de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard 175 \$
mercredi le 7 septembre 2011 au Club de Golf de Val Morin.

QUE les frais connexes desdits conseillers leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 100\$ chacun.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

Avant l'adoption de la résolution suivante, Monsieur le Conseiller John Butler déclare au Conseil Municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de ladite résolution et ne participera pas aux délibérations du Conseil sur ce sujet, attendu que Me Carole Beauchamp, notaire, est sa belle-sœur.

RÉSOLUTION NO. 2011-174

ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, daté du 16 mai 2011, relativement à la contribution pour fins de parc concernant le morcellement du lot 2 229 968.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte le protocole d'entente à intervenir dans le dossier précité et en autorise sa signature ainsi que l'acte de cession à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Gestion Triodem Inc. pour les fins susdites.

QUE Me Carole Beauchamp, notaire, soit mandatée pour rédiger l'acte à intervenir entre les parties concernées.

QUE les honoraires professionnels soient assumés par la Ville conformément à l'article 3.1 du protocole d'entente.

QUE dès lors, à cette cession de terrain, représentant 1,3% du 8% applicable pour la contribution exigible pour le morcellement du lot précité, une contribution monétaire au montant de 15,408.44\$, soit 6,7% de la valeur uniformisée de la partie dudit lot, soit applicable.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, à même le fonds réservé pour parcs et terrains de jeux.

Monsieur le Conseiller John Butler ne vote pas sur la résolution.

RÉSOLUTION NO. 2011-175

ATTENDU l'offre de service transmise le 12 mai 2011 par M. Guy Turcot de la compagnie Guy Turcot & Associés Inc. concernant le renouvellement des assurances générales et assurance responsabilité civile des officiers publics de la Ville de Sainte-Adèle.

ATTENDU la recommandation rédigée par le greffier municipal le 19 mai 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil octroie à la firme précitée le mandat de renouvellement des assurances générales, venant à échéance le 1^{er} octobre 2011, le tout pour des honoraires professionnels forfaitaires de 6,250\$ plus taxes, ainsi qu'une somme complémentaire de 1,000\$ concernant l'assurance responsabilité civile des officiers publics échéant le 31 décembre 2011 et ce, pour l'ensemble de toutes les tâches et interventions relatives au processus d'appel d'offres pour les contrats d'assurances susdits et des honoraires basés sur un taux horaire de 145\$ pour les dossiers ponctuels ou pour toute intervention requérant des tâches particulières en fonction de besoins exceptionnels non prévus audit processus.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-176

ATTENDU le contrat de diffusion du spectacle à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la compagnie Phonoscope Productions Inc. représenté par l'agent tourneur Louis Carrière pour Preste Inc. relativement au spectacle qui sera présenté par le groupe Les Trois Accords, samedi le 6 août 2011 au Parc de la Famille.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve les dispositions dudit contrat et entérine la signature déjà apposée pour ce faire par M. Christian Nadeau, directeur des services des loisirs.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût pour ce faire au montant de \$17,088.75 taxes incluses et autres paiements indiqués audit contrat.

RÉSOLUTION NO. 2011-177

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accorde une aide financière à la Fondation Zénon Alary Inc. d'un montant équivalent aux taxes municipales 2011, intérêts et pénalités.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-178

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Sainte-Adèle à l'organisme Tourisme Laurentides, pour un montant de 427.76\$, plus taxes, et ce pour l'année 2011-2012.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-179

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise Monsieur le Conseiller Pierre Morabito à participer au colloque du Réseau québécois de Villes et Villages en santé qui se tiendra à Sherbrooke les 15 et 16 septembre 2011.

QUE les frais d'inscription et d'hébergement soient assumés par la Ville de Sainte-Adèle.

QUE les frais connexes dudit mandataire lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 500.00\$.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

Avant l'adoption de la résolution suivante, Monsieur le Conseiller Roch Bédard déclare au Conseil Municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de ladite résolution et ne participera pas aux délibérations du Conseil sur ce sujet, attendu qu'il est le directeur général de la Corporation du Parc d'Affaires La Rolland.

RÉSOLUTION NO. 2011-180

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le document intitulé cautionnement Banque Nationale du Canada émis pour garantir le paiement du prêt consenti à la Corporation du Parc D'Affaires La Rolland et ce, jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 5,000 000.00\$, joint à la présente sous l'annexe A. sous réserve cependant de l'approbation si requise du Ministre des Affaires Municipales des Régions et de l'Occupation du Territoire sous réserve cependant que celui-ci soit modifié afin d'inscrire à l'article 1 après les mots et chiffres « d'un montant maximal de 5,000,000.00 Cand. » les mots « tel qu'il appert à l'offre de crédit à demande joint à la présente pour en faire partie intégrante ».

QUE l'offre de crédit à demande déposée à la Ville soit amendée afin de remplacer l'article 2 comme suit :

« **2. SÛRETÉS**
L'accomplissement de toutes les obligations, présentes et futures, de l'Emprunteur envers la Banque, incluant, sans limitation, le remboursement des sommes dues en vertu de la présente offre, sont présentement et/ou devront, en tout temps, être garantis par les sûretés suivantes, selon la documentation en usage à la Banque, à savoir :
2.1 Cautionnement de la Ville de Ste-Adèle ;
2.2. Engagement de la ville à verser une subvention à l'Emprunteur aux termes de la Loi sur les immeubles industriels municipaux pour un montant maximal représentant un pour cent (1 %) des dépenses prévues au budget de l'exercice financier en cours, et ce, pour couvrir tout découvert si nécessaire. »
De plus, les articles 3.7, 3.8 et 3.10 devront être retirés du document.

QUE le Conseil mandate Monsieur le Maire et le Greffier municipal à signer ledit document pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle sous la réserve ci-haut indiquée.

Monsieur le Conseiller Roch Bédard ne vote pas sur la résolution.

RÉSOLUTION NO.2011-181

ATTENDU le rapport de M. François Latour, contremaître du Service des travaux publics daté du 27 mai 2011 relativement à l'achat de lampadaires de marque Lumec chez Entreprises PLG Lauzon.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise l'achat de 4 lampadaires de marque Lumec chez Entreprises PLG Lauzon le tout pour une somme de 22 044,49\$ taxes incluses tel qu'il appert au bon de commande 93770.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-182

ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, Directeur du Service de l'urbanisme daté du 2 juin 2011 relativement à l'approbation d'un projet majeur de lotissement – Lot 4 436 250 de Sable Moderne Ltée.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le projet majeur de lotissement présenté au document préparé par la firme URBA+, en date du 23 février 2011, intitulé Demande d'acceptation d'un projet de développement domiciliaire Sable Moderne Ltée, et au plan montrant les pentes de rue du projet phase 2 préparé par Jean Blondin, a.g., en date du 19 mai 2011, minute 36910, sous réserve que :

- les terrains projetés puissent être desservis par le réseau d'aqueduc;*
- que la pente longitudinale des rues projetées dans les 15 premiers mètres des intersections desdites rues soit de 2%;*
- installation d'un purgeur automatique.*

RÉSOLUTION NO. 2011-183

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil nomme à partir de la présente Monsieur le conseiller Roch Bédard à titre de membre du Comité de circulation et sécurité routière, et ce en remplacement de Monsieur le conseiller John Butler.

RÉSOLUTION NO. 2011-184

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le renouvellement de la cotisation annuelle de la Ville de Sainte-Adèle au Conseil de la culture des Laurentides pour la période du 6 juin 2011 au 5 juin 2012.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé pour ce faire à acquitter le montant de 125\$.

RÉSOLUTION NO. 2011-185

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'une demande soit présentée à « Les Services Financiers des Institutions Locales de l'Union des Municipalités du Québec » de bien vouloir prêter temporairement à la Ville de Sainte-Adèle le montant autorisé en vertu du règlement ci-après mentionné :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1151-2011

Règlement numéro 1151-2011 décrétant des travaux de mise aux normes de la rue Place des Colverts, l'acquisition de ladite voie de circulation et des servitudes requises de gré à gré ou par expropriation, le paiement de tous les honoraires professionnels incluant la confection des plans et devis et tous les frais inhérents et pour emprunter une somme de 150,000\$ pour ce faire.

Montant autorisé 150,000\$.

Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977 CD-7), tels prêts étant remboursables à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu dudit règlement.

RÉSOLUTION NO. 2011-186

ATTENDU le rapport de Jean-Pierre Dontigny, directeur du Service de l'urbanisme, daté du 6 juin 2011 relativement à une demande de modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Pays-d'en-Haut.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil demande à la MRC des Pays-d'en-Haut de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé afin :

- 1. que l'affectation « Commerciale-industrielle artérielle locale » soit appliquée à la section du boul. de Sainte-Adèle indiquée au Croquis 1. « Affectation Commerciale-industrielle artérielle locales – Boulevard de Sainte-Adèle », joint à la présente;*
- 2. que la définition de l'affectation « Commerciale-industrielle artérielle locale » soit modifiée de manière à autoriser, minoritairement, l'usage résidentiel;*
- 3. que les activités commerciales récréatives soient compatibles avec l'affectation « Semi-urbaine ».*

Avant l'adoption de la résolution suivante, Madame la Conseillère Lise Gendron déclare au Conseil Municipal qu'elle ne votera pas sur l'adoption de ladite résolution et ne participera pas aux délibérations du Conseil sur ce sujet, attendu qu'elle a un intérêt personnel dans le dossier.

RÉSOLUTION NO. 2011-187

ATTENDU le rapport de Jean-Pierre Dontigny, directeur du Service de l'urbanisme, daté du 9 juin 2011 relativement à l'approbation d'un projet majeur de lotissement Projet intégré d'habitations trifamiliales jumelées Le Boisé du Bourg du Lac.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le projet majeur de lotissement présenté aux documents préparés par la firme Planisat en date d'avril 2011, intitulés « Le Boisé du Bourg du Lac, projet intégré d'habitation, Les lots 2 231 052, 2 231 053, 2 454 068 et 2 454 069 », et plan image révisé le 8 mai 2011, sous les réserves indiquées au rapport susdit.

QUE pour la contribution pour fins de parc, ce Conseil décrète que le promoteur devra déposer une somme d'argent conformément au Règlement de lotissement.

Madame la Conseillère Lise Gendron ne vote pas sur la résolution.

RÉSOLUTION NO. 2011-188

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion du 7 juin 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. '2011-055

9048-2233 Québec Inc.
Lot 3 430 728 (ch. des Quatre-Saisons)
- **Construction**

Résolution C.C.U. '2011-056

Luc Bonneville
1439, rue St-Jean
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. '2011-057

9200-3698 Québec Inc. (Motel Panoramik)
280 rue Séraphin
- **Enseigne – proposition no. 1 demande PIIA2011-0174**

Résolution C.C.U. '2011-058

France Héту
471 rue Morin
- **Agrandissement majeur**

Résolution C.C.U. '2011-059

Développement Olymbec (Woody & Cie, Tonte/Toilettage)
555 boul. de Sainte-Adèle #112
- **Enseigne – proposition no. 2 demande PIIA2011-0238**

Résolution C.C.U. '2011-060

Développement Olymbec
555 boul. de Sainte-Adèle
- **Agrandissement mineur**

Résolution C.C.U. '2011-061

Les Constructions Raymond & Fils
Lot 3 396 590 (rue du Bourg-du-Lac)
- **Construction**

Résolution C.C.U. '2011-062

Serge St-Onge
462 ch. Pierre-Péladeau
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. '2011-063

Centre de location G.M. Inc.
3340 boul. de Sainte-Adèle
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. '2011-064

Michèle Deslandes
Lot 4 474 804 (rue du Forgeron)
- **Construction**

Résolution C.C.U. '2011-065

129447 Canada Inc. (Place Sainte-Adèle)

798 boul. de Sainte-Adèle

- Enseigne – sous les réserves indiquées à ladite résolution.

Résolution C.C.U. '2011-066

Projet Via Sauvagia

Chemin du Mont-Sauvage

- Abattage d'arbres – sous les réserves indiquées à ladite résolution.

Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2011-189

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 805 à 809 rue Valiquette, et dont la nature est de réduire la marge de recul avant du bâtiment résidentiel existant sis au 805 à 809, rue Valiquette, 7 mètres à 5,07 mètres, tel que montré au plan préparé par Richard Barry, arpenteur-géomètre, en date du 6 avril 2011, minute 4977.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé 680 rue de la Vallée-du-Golf, et dont la nature est de réduire la marge de recul latérale du bâtiment résidentiel existant sis au 680, rue de la Vallée-du-Golf, de 2 mètres à 1,75 mètre tel que présenté au plan accompagnant le certificat de localisation préparé par Robert Lessard arpenteur-géomètre, daté du 13 mai 2011 portant la minute L-7139 (dossier 3261).

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le lot 23-4, rang 9A, Cadastre Sainte-Adèle (rue des Cimes) et dont la nature est de réduire la pente minimale pour une habitation unifamiliale projetée sur le lot 23-4 du rang 9, canton d'Abercrombie, de 3 :12 à 0 :12 afin de permettre la construction d'une résidence avec un toit plat.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 2914 de la Houlette et dont la nature est de réduire la marge avant du bâtiment résidentiel existant sis au 2914, rue de la Houlette, de 8 mètres à 3,52 mètres, de réduire la marge de recul avant des escaliers situés sur le mur Est du bâtiment de 6 mètres à 3,47 mètres et de réduire la marge de recul avant des escaliers situés sur le mur Sud du bâtiment de 6 mètres à 5,11 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par Sylvie Filion, arpenteur-géomètre, daté du 14 mai 2010, dossier 1864, minute 2990.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 18 juillet 2011 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogation mineure formulées pour lesdits immeubles.

RÉSOLUTION NO. 2011-190

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été publié pour recevoir des soumissions pour le contrat d'exploitation et opération des ouvrages d'assainissement des eaux usées.

ATTENDU le rapport du secrétaire du Comité de sélection daté du 10 juin 2011.

ATTENDU que la compagnie Aquatech Société de gestion de l'eau Inc. a obtenu le meilleur pointage final après évaluation.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée pour un contrat de 3 ans à partir du 30 juin 2011 au prix de 592,637.85\$ taxes incluses.

QU'un montant de 58,400\$ soit approprié du surplus libre pour couvrir la portion du coût des honoraires non prévu au budget 2011.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

QUE tout autre contrat déjà en vigueur entre la Ville de Sainte-Adèle et la compagnie susdite et qui concernerait les mêmes objets que le présent contrat soit annulé à toutes fins que de droit à partir du 30 juin 2011 afin d'éviter toute duplication entre les mêmes parties.

RÉSOLUTION NO.2011-191

ATTENDU la recommandation signée par Pierre-Luc Forget, ing., directeur des Services Techniques le 2 juin 2011 relativement à l'acceptation définitive des travaux de construction du prolongement de la rue des Perce-Neige et du réseau d'aqueduc, Lot 2 233 480 Promoteur : Les Entreprises Bogite Inc.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la cession de cette partie de voies de circulation et du réseau d'aqueduc enfoui sous le Lot 2 233 480 du cadastre du Québec circonscription foncière de Terrebonne à la Ville de Sainte-Adèle.

QUE Me Jean-Charles Luc, notaire, soit mandaté pour rédiger et enregistrer l'acte de cession à intervenir pour ce faire entre les parties concernées.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit acte de cession pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par la cédante la compagnie Les Entreprises Bogite Inc.

RÉSOLUTION NO. 2011-192

ATTENDU les rapports rédigés par Pierre-Luc Forget, ing., directeur des Services Techniques les 8 juin 2011 et 9 juin 2011 concernant respectivement une recommandation de paiement concernant les travaux de l'émissaire pluvial Bélec/Notre-Dame à la compagnie Entreprise TGC inc. et la recommandation de paiement pour la réfection de pavage 2010 à la compagnie Asphalte Desjardins inc.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise les paiements ci-après indiqués :

Recommandation de paiement #5

Entreprise TGC inc.

Montant : 67,476.30\$ taxes incluses (Règlement 1130-2010)

Recommandation de paiement #2
Asphalte Desjardins inc.
Montant : 243,999.10\$ taxes incluses (Règlement 1133-2010)

RÉSOLUTION NO. 2011-193

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le document à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Diffusion Sainte-Adèle pour la production, la diffusion et la promotion de spectacles à Sainte-Adèle pour la saison 2011-2012, dont la tenue de la 2^e édition du festival J'aime Sainte-Adèle 2012 lequel est annexé à la présente.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit document par et au nom de la Ville de Ste-Adèle.

QU'afin de permettre les fins précitées, ce Conseil octroie une subvention au montant de 35,000.00\$.

QUE le service de trésorerie soit autorisé à verser audit promoteur le montant de la subvention en versements tel qu'il appert à l'article 4 de ladite entente.

RÉSOLUTION NO.2011-194

ATTENDU qu'une demande de révision de décision du responsable de l'accès à l'information a été déposée à la Commission d'Accès à l'Information du Québec dans le dossier 11 07 71.

ATTENDU que les personnes morales doivent être représentées par un avocat devant ladite commission.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil mandate la firme d'avocats Deveau Bourgeois Gagné Hébert et Associés pour représenter la Ville de Sainte-Adèle et le responsable de l'accès aux documents dans le dossier précité.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO.2011-195

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions de l'acte à intervenir entre Mme Nicole Robitaille et la Ville de Sainte-Adèle relativement à l'acquisition par la Ville du lot 4 538 136, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, d'une superficie de 275,9 mètres carrés, faisant partie de la rue des Saules, lequel empiète sur la propriété de Mme Robitaille.

QUE Monsieur le Maire et le Greffier municipal soient autorisés à signer ledit acte de cession, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE tous les frais pour ce faire soient assumés par la Ville de Sainte-Adèle.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-196

ATTENDU le rapport de Monsieur Jean Lacroix, directeur du Service de Sécurité Incendie, daté du 16 juin 2011 relativement à l'achat de coussins de levage et d'équipements de stabilisation.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les soumissions déposées par les compagnies ci-après indiquées :

<u>Nom de l'entreprise</u>	<u>Équipements</u>	<u>Prix (taxes incl.)</u>
ARÉO-FEU	Coussins de levage	5,020.12\$
CSE Incendie et Sécurité Inc.	Ensemble de stabilisation	2,250.02\$

QUE le service de trésorerie soit autorisé à acquitter le coût des dépenses susdites à même le fonds de roulement remboursable sur une période de 5 ans.

RÉSOLUTION NO. 2011-197

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil demande officiellement au Ministère des Transports du Québec de faire exécuter le plus rapidement possible des travaux de pose de béton bitumineux sur le chemin Pierre-Péladeau entre le Boulevard de Sainte-Adèle et la rue des Tournesols et également à la sortie 72 de l'autoroute des Laurentides.

RÉSOLUTION NO. 2011-198

ATTENDU la recommandation formulée par Madame Karyne Ouellet datée du 16 juin 2011 relativement au paiement du décompte no.1 pour les travaux d'aménagement paysager au parc Zénon-Alary.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service de trésorerie à émettre un chèque au montant de 45,421.90\$ taxes incluses à la compagnie Excavation D.C.P. Inc. pour les fins susdites, sous réserve cependant du dépôt à la trésorerie de toutes les quittances requises dans les circonstances.

Avant que le Conseil prenne une décision sur les demandes de dérogation mineure ci-après indiquées, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose aux dites demandes. Personne ne s'y oppose.

Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent les demandes de dérogation mineure formulées ci-après :

RÉSOLUTION NO. 2011-199

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme rédigée dans le procès-verbal du 4 mai 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les demandes de dérogation mineure suivantes :

Mme Johanne Leduc

Réduire la marge arrière applicable de 8 mètres à 3,90 mètres, et réduire la marge avant applicable de 6 mètres à 3,55 mètres, tel que prescrit à la grille des usages et normes pour les bâtiments situés dans la zone Rb-10, et tel que montré au plan préparé par M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre, en date du 11 avril 2011, minute L-7109, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.

Situation : 3120, rue Rolland

David Giroux, Pierre Giroux et Johanne Poirier

Augmenter la superficie d'occupation maximum du logement accessoire existant à l'intérieur de l'habitation unifamiliale sise au 829, rue de la Campagne, de 80 m² à 177 m², tel que montré aux plans de construction préparés par M. Denis Legault, architecte, en date de juin 2005, projet A-04-002, lesquels font partie intégrante du permis de construction numéro 2005-0446.

Situation : 829, rue de la Campagne

Gestion Katherine Inc.

Réduire la profondeur moyenne du lot 2 232 815, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, de 40 mètres à 28 mètres, afin de régulariser la profondeur dudit lot par rapport au règlement de lotissement en vigueur.

Situation : Lot 2 232 815 (rue Drury Lane)

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants ainsi qu'au service d'urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 2011-200

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été publié pour recevoir des soumissions pour des travaux d'aménagement paysager de l'entrée sud de la Ville de Sainte-Adèle.

ATTENDU la recommandation rédigée par Madame Karyne Ouellet le 20 juin 2011.

ATTENDU que la compagnie Bernard Paysagiste inc. a déposé la plus basse soumission pour ce faire au montant de 165,111.50\$ taxes incluses, en tenant compte de certaines coupures de quantité et du retrait de travaux.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée au montant susdit, le tout tel qu'il appert audit rapport.

QUE le service de trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le surplus libre.

RÉSOLUTION NO. 2011-201

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte l'offre de service déposée par centdessindesign au montant de 14,920.00\$ plus taxes afin d'élaborer et déposer au Conseil un programme d'identification visuelle de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE le service de trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même les revenus additionnels de l'année 2011 ou de surplus libre.

RÉSOLUTION NO. 2011-202

ATTENDU les dispositions de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales relativement à l'acquisition de rues sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve la description technique préparée par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, concernant la rue suivante :

- du Meunier : lots 2 492 124, 2 492 237, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne - description technique datée du 17 juin 2011 – minute 14893;

QUE dès lors la procédure prévue à l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales pour l'acquisition de ladite rue soit appliquée pour les fins susdites.

QUE le greffier municipal soit autorisé à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les sommes requises dans les circonstances, incluant la publication des avis publics pour ce faire.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

- 1) Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 1096-A-2010 :
 - Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 408,883.44\$ pour la période du 14 au 20 mai 2011.
 - Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 187,602.25\$ pour la période du 21 au 27 mai 2011.
 - Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 213,343.60\$ pour la période du 28 mai au 3 juin 2011.
 - Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 165,212.48\$ pour la période du 4 au 10 juin 2011.

- *Liste des comptes à payer au montant de 479,034.81\$ pour le mois d'avril 2011.*
- *Engagements au montant de 266,614.61\$ pour la période du 1^{er} au 31 mai 2011.*
- 2) *Rapports :*
 - a) Police : statistiques mai 2010, mai 2011*
 - b) Urbanisme : mai 2011*
 - c) Cour municipale : mars 2011*
- 3) *Certificats du greffier concernant les procédures d'enregistrement des règlements 1154-2011 et 1155-2011.*

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions. Ladite période débute à 20h45 et se termine à 20h48.

RÉSOLUTION NO. 2011-203

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h48.

M. Réjean Charbonneau, Maire

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié et fait signifier le 29 juin 2011, l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 4 juillet 2011, devant être tenue à 17h, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la Loi sur les Cités et Villes.

Michel Rousseau
Greffier

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le lundi 4 juillet 2011 à 17h dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire suppléant Pierre Morabito.

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Lise Gendron	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Monsieur le Maire Réjean Charbonneau était absent pour toute la durée de la séance.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire suppléant se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le Maire suppléant déclare la séance ouverte à 17h.

RÉSOLUTION NO. 2011-204

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte le projet de lettre d'entente 2011-01 à intervenir entre la Fraternité des Policiers et Policières de la Ville de Sainte-Adèle et la Ville de Sainte-Adèle.

QUE Monsieur le Maire, ou en son absence le Maire suppléant, et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-205

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil octroie une subvention à la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle relativement à la participation financière de la Ville de Sainte-Adèle à certaines publicités dudit organisme pour différents événements à venir :

- Fin de semaine immobilière** **6,000 \$**
- Marché public** **4,000 \$**

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.

RÉSOLUTION NO. 2011-206

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 17h03.

M. Réjean Charbonneau, Maire

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 18 juillet 2011 à 20h, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Réjean Charbonneau

Mesdames et Messieurs les Conseillers

<i>Nadine Brière</i>	<i>District 1</i>
<i>Roch Bédard</i>	<i>District 2</i>
<i>Lise Gendron</i>	<i>District 3</i>
<i>John Butler</i>	<i>District 4</i>
<i>Robert Lagacé</i>	<i>District 5</i>
<i>Pierre Morabito</i>	<i>District 6</i>

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h.

RÉSOLUTION NO. 2011-207

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 juillet 2011, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve d'amender le sujet F 19) de la rubrique « résolutions » tel qu'il appert ci-après :

F 19) Paiement d'honoraires supplémentaires – Génivar – réfection de la rue Blondin – 8,000\$ - et un montant de 7,900\$ - travaux Bélec/Notre-Dame.

RÉSOLUTION NO. 2011-208

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2011, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2011 tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.

RÉSOLUTION NO. 2011-209

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 juillet 2011, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 juillet 2011 tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.

RÈGLEMENT NO. 956-A-2011
RÉSOLUTION 2011-210

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 956-A-2011 amendant l'annexe 1 du règlement de tarification numéro 956-1999 à la rubrique « service des loisirs », soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1096-B-2011
RÉSOLUTION 2011-211

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1096-B-2011 amendant le règlement 1096-2007 concernant les dispositions en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

Avant l'adoption du règlement ci-après indiqué, Monsieur le Conseiller Roch Bédard indique au Conseil qu'il ne votera pas concernant l'adoption dudit règlement et ne participera aux délibérations, attendu qu'il est le directeur général de l'organisme sans but lucratif Corporation du Parc d'Affaires La Rolland.

RÈGLEMENT NO. 1158-2011
RÉSOLUTION 2011-212

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1158-2011 décrétant l'appropriation d'une somme de 292,259\$ pour pourvoir à des dépenses à des fins industrielles pour l'année 2011, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÉSOLUTION NO. 2011-213

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil mandate Monsieur le Conseiller Roch Bédard à titre de maire suppléant de la Ville de Sainte-Adèle, pour une période de quatre (4) mois débutant le 19 juillet 2011 à 00heure 01minute, et qu'il demeure en fonction jusqu'à ce que son remplaçant soit nommé par résolution.

QUE, de plus celui-ci soit nommé à titre de substitut pour assister aux séances du Conseil de la M.R.C. des Pays-d'En-Haut et de la CRÉ des Laurentides.

RÉSOLUTION NO. 2011-214

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'une demande soit présentée à « Les Services Financiers des Institutions Locales de l'Union des Municipalités du Québec » de bien vouloir prêter temporairement à la Ville de Sainte-Adèle le montant autorisé en vertu du règlement ci-après mentionné :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1154-2011

Règlement numéro 1154-2011 autorisant le Conseil Municipal à décréter des travaux de réfection de rues et de chemins, de pose de béton bitumineux, de réfection de bordures, de construction et réfection de trottoirs, le paiement de tous les honoraires professionnels, incluant la confection de plans et devis, et tous autres frais inhérents, et pour emprunter une somme de 1,985,000\$ pour ce faire, incluant les frais, les taxes et les imprévus.

Montant autorisé : 1,985,000\$.

Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977 CD-7), tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu dudit règlement.

RÉSOLUTION NO. 2011-215

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil augmente le loyer mensuel de 15\$ relativement à la location de l'immeuble situé au 1384, rue Dumouchel à Sainte-Adèle, pour la période du 1^{er} décembre 2011 au 30 juin 2012.

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution.

QUE de plus, le Conseil, suite à la demande de la locataire, accepte que le bail soit reconduit pour la période du 1^{er} décembre 2011 au 30 juin 2012.

RÉSOLUTION NO. 2011-216

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise messieurs les conseillers suivants à participer aux activités indiquées ci-après, ainsi que le directeur général :

Monsieur Roch Bédard

Tournoi de golf de la mairesse de la Ville de Sainte-Marguerite 160 \$
du-Lac-Masson – 18 août 2011 au Club de golf La Vallée

Omnium de golf de la Fondation Médicale des Laurentides 250 \$
24 août 2011 au Club de golf Royal Laurentien

Monsieur Robert Lagacé

Tournoi de golf de la mairesse de la Ville de Sainte-Marguerite 160 \$
du-Lac-Masson – 18 août 2011 au Club de golf La Vallée

Omnium de golf de la Fondation Médicale des Laurentides 250 \$
24 août 2011 au Club de golf Royal Laurentien

Tournoi de golf du maire de la Ville d'Estérel – 5 août 2011 150 \$
au Club de golf l'Estérel

Monsieur Pierre Dionne

Tournoi de golf de la mairesse de la Ville de Sainte-Marguerite 160 \$
du-Lac-Masson – 18 août 2011 au Club de golf La Vallée

QUE la résolution 2011-144 soit amendée afin d'inscrire la participation de M. Roch Bédard, en lieu et place de M. Pierre Morabito, au 12^e Omnium - tournoi de golf du Spago au profit de la Fondation des étoiles au Club de Golf de Val-Morin qui se tiendra le 14 septembre 2011.

QUE les frais connexes desdits conseillers leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 100\$ chacun.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-217

ATTENDU la recommandation de M. Pierre Dionne, directeur général, datée du 4 juillet 2011, concernant la permanence de Mme Andrée-Anne Dion, coordonnatrice à la vie communautaire, laquelle a terminé avec succès sa période de probation.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil acquiesce à la recommandation susdite et accorde la permanence d'emploi à Mme Andrée-Anne Dion au poste susdit et ce, rétroactivement au 5 juillet 2011.

RÉSOLUTION NO. 2011-218

ATTENDU le rapport de M. Garry Moore, directeur du service de police, daté du 23 juin 2011, concernant la mutation de M. Luc Fleurant à titre d'enquêteur au service de police de la Ville de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil décrète la mutation de M. Luc Fleurant à titre d'enquêteur au service susdit et ce, rétroactivement au 28 janvier 2011.

RÉSOLUTION NO. 2011-219

ATTENDU que des prix ont été demandés pour la démolition de la résidence située au 1040, rue Sigouin.

ATTENDU que la compagnie Les Excavations W. Ogilvie & Fils Inc. a présenté le plus bas prix pour ce faire.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée pour les fins susdites au montant de 10,800\$, plus taxes.

QUE dès lors le Conseil décrète la démolition de ladite résidence.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 10 ans.

RÉSOLUTION NO. 2011-220

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le directeur du service d'urbanisme, ou en son absence la préposée à l'environnement, à signer toute demande d'autorisation ou de certificat d'autorisation à être émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ou le ministère des Ressources naturelles et de la Faune lorsqu'il s'agit de demandes visant à faire des travaux pour permettre la libre circulation de l'eau dans tout cours d'eau sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2011-221

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion du 5 juillet 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. '2011-071

**Sylvain Gagnon (Bistro Bar l'Engouement
1052, rue Valiquette)
- Enseigne**

Résolution C.C.U. '2011-072

Sylvain Gagnon

1052, rue Valiquette

- **Rénovation (sous les réserves indiquées à ladite résolution)**

Résolution C.C.U. '2011-073

Normand Riendeau et Danielle Roger (Clinique Laser Nicole Massé)

112, rue Morin

- **Enseigne**

Résolution C.C.U. '2011-074

Dollard Théorêt Inc. (Quincaillerie Théorêt Inc.)

1367, boulevard de Sainte-Adèle

- **Enseigne (sous la réserve indiquée à ladite résolution)**

Résolution C.C.U. '2011-075

9171-7579 Québec Inc. (Centre d'esthétique Ste-Adèle)

1941, boulevard de Sainte-Adèle

- **Enseigne**

Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2011-222

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 425, rue Séraphin, et dont la nature est de réduire la marge avant de 8 mètres à 4,10 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 2 octobre 2009, dossier 6346, minute 13840.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le lot 3 173 138 (chemin du Mont-Loup-Garou) cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, et dont la nature est de permettre la construction d'un toit plat à la grandeur du bâtiment.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 867, rue Bourret, et dont la nature est de réduire la marge du côté de la rue de la Montagne de 6 mètres à 4,28 mètres, tel que montré au projet d'implantation préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 15 juin 2011, dossier 6188, minute 14890.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le lot 4 878 721, (chemin de la Lisière) cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, et dont la nature est de réduire la profondeur moyenne du lot projeté 4 878 721 de 60 mètres à 51,58 mètres, tel que montré au plan de travail préparé par M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre, joint à la demande de remplacement datée du 23 juin 2011, dossier 7009, minute L-7176.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 15 août 2011 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogation mineure formulées pour lesdits immeubles.

RÉSOLUTION NO. 2011-223

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil, suivant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme, et pour les raisons indiquées à la résolution C.C.U. '2011-080, refuse la demande de changement de zonage formulée pour l'immeuble situé au 249, boulevard de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2011-224

ATTENDU le rapport de M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, daté du 6 juillet 2011, concernant une recommandation de paiement à l'entrepreneur ayant exécuté des travaux de relocalisation d'une conduite d'égout pluvial sur les lots 3 889 340, 3 889 351 et 3 888 795.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à payer à l'entrepreneur Paysagiste S. Forget Inc. une somme de 231,716.22\$, taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement 1141-2010, sous réserve cependant que ledit entrepreneur fournisse au service de la trésorerie toutes les quittances requises dans les circonstances.

RÉSOLUTION NO. 2011-225

ATTENDU que le contrat des assurances collectives de la Ville de Sainte-Adèle avec la compagnie Industrielle Alliance vient à échéance le 1^{er} août 2011.

ATTENDU qu'il y a lieu de renouveler ledit contrat.

ATTENDU la recommandation rédigée le 14 juillet 2011 par M. Pierre Dionne, directeur général.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le renouvellement du contrat d'assurance susdit avec la compagnie précitée, pour la période du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-226

ATTENDU que des soumissions par invitation ont été demandées pour des travaux de réfection mineure de pavage – phase 2.

ATTENDU que la compagnie Pavage Ste-Adèle Ltée a présenté la plus basse soumission conforme pour ce faire.

ATTENDU la recommandation de M. François Latour, superviseur au service des travaux publics, datée du 11 juillet 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée pour les fins susdites, selon les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission, joint à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu, à même le fonds réservé pour la réfection des rues.

RÉSOLUTION NO. 2011-227

ATTENDU la requête transmise le 21 juin 2011 par Mme Marie-Christine Jaunasse concernant une demande d'autorisation pour un marche-o-thon, désigné Maude-o-thon, au profit de la fondation Les amis de l'enfance qui gère le manoir Ronald McDonald, et qui se tiendra sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle le 11 septembre 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise la tenue de l'événement susdit, le 11 septembre 2011, sous réserve cependant du dépôt à la Ville de Sainte-Adèle du parcours souhaité par les organisateurs, lequel devra être approuvé par le service de police de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2011-228

ATTENDU que des soumissions par invitation ont été demandées pour la fourniture d'équipement de désincarcération pour le service de la sécurité incendie de la Ville de Sainte-Adèle.

ATTENDU que la compagnie CSE Incendie et Sécurité Inc. a présenté la plus basse soumission conforme pour ce faire au montant de 24,391.34\$, taxes incluses.

ATTENDU la recommandation transmise le 8 juillet 2011 par M. Jean Lacroix, directeur du service de la sécurité incendie.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée au montant susdit.

QUE de plus, le Conseil autorise l'achat chez le fournisseur susdit d'un complément d'outils à 780.39\$, taxes incluses, ainsi qu'un adaptateur au montant de 1,500\$, taxes incluses.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 3 ans.

RÉSOLUTION NO. 2011-229

ATTENDU le rapport de M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, daté du 7 juillet 2011, concernant l'amendement au contrat accordé à la compagnie Entreprises TGC Inc. relativement aux travaux de relocalisation d'une conduite sanitaire sur le lot 3 889 351.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil entérine les dispositions du rapport susdit et amende le contrat accordé à ladite compagnie d'une somme de 36,023.43\$, taxes incluse, et ce, pour les raisons indiquées audit rapport.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la somme susdite à même le règlement 1141-2010.

RÉSOLUTION NO. 2011-230

ATTENDU le rapport de M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, daté du 12 juillet 2011, relativement au paiement du décompte définitif # 2 concernant la relocalisation d'une conduite sanitaire sur le lot 3 889 351.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter une somme de 72,725.28\$, taxes incluses, à la compagnie Entreprises TGC Inc. concernant la relocalisation d'une conduite sanitaire sur le lot 3 889 351 et ce, en vertu du décompte définitif no. 2, sous réserve du dépôt des quittances requises.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le règlement 1141-2010.

RÉSOLUTION NO. 2011-231

ATTENDU la recommandation transmise le 8 juillet 2011 par M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, concernant une requête déposée par la firme d'ingénieurs Genivar dans le dossier de la réfection de l'émissaire pluvial Bélec/Notre-Dame, et la recommandation de M. Pierre Dionne, directeur général, datée du 18 juillet 2011, concernant la rue Blondin.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le paiement d'honoraires supplémentaires au montant de 7,900\$ à la firme d'ingénieurs susdite concernant le dossier rues Bélec et Notre-Dame, et une somme de 8,000\$ concernant les travaux rue Blondin.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites à même les fonds provenant du programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2005-2009 (rue Blondin), et à même le règlement 1130-2010 (Bélec/Notre-Dame).

QUE la résolution 2011-120 soit amendée pour inscrire 99,947.66\$ au lieu de 108,662.06\$.

RÉSOLUTION NO. 2011-232

ATTENDU le rapport de M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, daté du 8 juillet 2011, relativement à l'achat d'une station totale et d'une imprimante grand format pour ledit service.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise ledit service à procéder à l'achat des équipements suivants :

GENEQ INC.	Station totale TS06 Power	9,746.28\$ (taxes incl.)
OCÉ	Imprimante grand format PlotWave 300	21,691.32\$ (taxes incl.)

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 3 ans.

RÉSOLUTION NO. 2011-233

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été publié pour la réception de soumissions requises dans le cadre du réaménagement de l'accueil de l'hôtel de ville de Sainte-Adèle.

ATTENDU que la compagnie Construction Géranstruction Ltée a déposé la plus basse soumission conforme pour ce faire au montant de 99,046\$, taxes incluses.

ATTENDU la recommandation transmise le 11 juillet 2011 par M. Denis Désilets, architecte de Atelier IDEA, architecture + design.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée pour les fins susdites.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter ladite dépense à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 10 ans.

RÉSOLUTION NO. 2011-234

ATTENDU que des soumissions par appels d'offres publics ont été demandées pour la location de camions de pompage.

ATTENDU que la compagnie Sani-Laurentides Inc. a présenté une soumission conforme pour ce faire.

ATTENDU la recommandation de M. François Latour, superviseur au service des travaux publics, datée du 11 juillet 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée pour les fins susdites, selon les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission, joint à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-235

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil octroie le contrat de remplacement d'une conduite d'aqueduc sur les rues Follereau et Montclair à Excavation Serge Robert et ce, pour un montant de 21,010.05\$, taxes incluses.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-236

ATTENDU le rapport de M. Pierre Dionne, directeur général, daté du 15 juillet 2011, relativement à l'embauche d'un archiviste et greffier adjoint au service du greffe de la Ville de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil embauche Monsieur Yan Senneville à titre d'archiviste et greffier adjoint au service susdit et ce, à partir du 6 septembre 2011.

QUE celui-ci bénéficie du salaire indiqué à l'échelon 2 de la classe 2 du règlement concernant les conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle et qu'il soit soumis à une période de probation de 6 mois à partir du 6 septembre 2011.

RÉSOLUTION NO. 2011-237

ATTENDU la recommandation de paiement rédigée le 12 juillet 2011 par M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, relativement aux travaux à l'émissaire pluvial Bélec/Notre-Dame.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter une somme de 61,155.79\$\$, taxes incluses, à la compagnie Entreprises TGC Inc. pour les fins susdites, sous réserve cependant de la transmission, audit service, des quittances requises dans les circonstances.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le règlement 1130-2010.

RÉSOLUTION NO. 2011-238

ATTENDU le rapport de M. Garry Moore, directeur du service de police, daté du 15 juillet 2011, relativement au statut de policiers permanents de Messieurs Éric Julien et Gabriel L'Heureux.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil confirme que M. Éric Julien a acquis son statut de policier permanent le 1^{er} avril 2011, et M. Gabriel L'Heureux a acquis le même statut le 15 avril 2011.

Avant que le Conseil prenne une décision sur les demandes de dérogation mineure ci-après indiquées, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose aux dites demandes. Personne ne s'y oppose.

Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent les demandes de dérogation mineure formulées ci-après :

RÉSOLUTION NO. 2011-239

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme rédigée dans le procès-verbal du 7 juin 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les demandes de dérogation mineure suivantes :

Construction Titanium Inc.

Réduire la marge de recul avant du bâtiment résidentiel existant sis au 805 à 809, rue Valiquette, de 7 mètres à 5,07 mètres, tel que montré au plan préparé par Richard Barry, arpenteur-géomètre, en date du 6 avril 2011, minute 4977.
Situation : 805 à 809, rue Valiquette

Mme Josée Rioux

Réduire la marge de recul latérale du bâtiment résidentiel existant sis au 680, rue de la Vallée-du-Golf, de 2 mètres à 1,75 mètre tel que présenté au plan accompagnant le certificat de localisation préparé par Robert Lessard arpenteur-géomètre, daté du 13 mai 2011 portant la minute L-7139 (dossier 3261).
Situation : 680, rue de la Vallée-du-Golf

Hélène Bock et Martin Roy

Réduire la pente minimale pour une habitation unifamiliale projetée sur le lot 23-4 du rang 9, canton d'Abercrombie, de 3 :12 à 0 :12 afin de permettre la construction d'une résidence avec un toit plat.
Situation : Lot 23-4, rang 9 Canton Abercrombie (rue des Cimes)

Heather Trestan

Réduire la marge avant du bâtiment résidentiel existant sis au 2914, rue de la Houlette, de 8 mètres à 3,52 mètres, de réduire la marge de recul avant des escaliers situés sur le mur Est du bâtiment de 6 mètres à 3,47 mètres et de réduire la marge de recul avant des escaliers situés sur le mur Sud du bâtiment de 6 mètres à 5,11 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par Sylvie Fillion, arpenteur-géomètre, daté du 14 mai 2010, dossier 1864, minute 2990.
Situation : 2914, rue de la Houlette

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants ainsi qu'au service d'urbanisme.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

- 1) Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 1096-A-2010 :
- Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 62,336.30\$ pour la période du 11 au 17 juin 2011.
 - Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 178,776.33\$ pour la période du 18 au 24 juin 2011.
 - Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 588,973.62\$ pour la période du 25 juin au 1^{er} juillet 2011.
 - Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 249,265.09\$ pour la période du 2 au 8 juillet 2011.

- *Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 314,589.06\$ pour la période du 9 au 15 juillet 2011.*
 - *Liste des comptes à payer au montant de 351,377.21\$ pour le mois de mai 2011.*
 - *Engagements au montant de 313,205.45\$ pour la période du 1^{er} au 30 juin 2011.*
- 2) *Rapports :
- Urbanisme : juin 2011*
 - 3) *Certificat du greffier concernant la procédure d’enregistrement du règlement 1157-2011.*
 - 4) *Rapport du directeur général daté du 30 juin 2011 – embauche de personnel temporaire, saisonnier et étudiant.*
 - 5) *Rapport de M. Garry Moore daté du 6 juillet 2011 – embauche de policiers temporaires.*

Conformément aux dispositions de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES, la trésorière municipale dépose devant le Conseil Municipal le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l’année 2010.

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions. Ladite période débute à 20h35 et se termine à 21h26

RÉSOLUTION NO. 2011-240

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h26.

M. Réjean Charbonneau, Maire

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 15 août 2011 à 20h, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Réjean Charbonneau

Mesdames et Messieurs les Conseillers

<i>Nadine Brière</i>	<i>District 1</i>
<i>Roch Bédard</i>	<i>District 2</i>
<i>Lise Gendron</i>	<i>District 3</i>
<i>John Butler</i>	<i>District 4</i>
<i>Robert Lagacé</i>	<i>District 5</i>
<i>Pierre Morabito</i>	<i>District 6</i>

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h01.

RÉSOLUTION NO. 2011-241

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 août 2011, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve d'ajouter les sujets suivants :

à la rubrique « Résolutions » :

- F 22)** Acceptation de la soumission – rénovations au Centre Communautaire Jean-Baptiste-Rolland – Constructions Malyanne Enrg. – 18,951.42\$.
- F 23)** Paiement à Asphalte Desjardins Inc. – décompte progressif # 3 – 409,312.42\$ - travaux de réfection de pavage 2010 – règlement 1133-2010.
- F 24)** Mandat à messieurs Roch Bédard et Pierre Morabito – dîner BBQ au profit de la Maison des Jeunes de Sainte-Adèle au parc Claude-Henri-Grignon – 30 août 2011.

à la rubrique « Rapports » :

- G 5)** Rapport d'activités de la trésorière municipale en vertu du chapitre XIII de la loi sur les Élections et les Référendums dans les Municipalités, daté du 12 août 2011.

RÉSOLUTION NO. 2011-242

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juillet 2011, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juillet 2011 tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.

RÉSOLUTION NO. 2011-243

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte le budget révisé 2011 de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Adèle, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».

RÉSOLUTION NO. 2011-244

ATTENDU le projet d'acte de cession d'une partie de la rue du Meunier (lot 4 474 801 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne) à intervenir entre M. Martin Soucy et la Ville de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte le projet d'acte susdit, joint à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit acte, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par le cédant.

RÉSOLUTION NO. 2011-245

ATTENDU que le bail de location d'espaces de stationnement situés sur les lots 2 231 747 et 2 231 738, intervenu le 4 juin 2007 entre Investissements Fermanian Inc. et Ville de Sainte-Adèle vient à échéance le 31 décembre 2011.

ATTENDU les dispositions du premier alinéa de la rubrique « Renouvellement ».

ATTENDU le rapport de M. Pierre Dionne, directeur général, daté du 12 août 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil confirme à la compagnie précitée que la Ville de Sainte-Adèle désire renouveler pour une année le bail susdit, soit du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, et non pour une période de 5 ans, tel qu'il appert audit alinéa et ce, sous réserve du paiement par la Ville de Sainte-Adèle d'un loyer mensuel de 517.27\$, plus taxes.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit bail, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-246

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions de l'acte d'extinction de servitude à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et M. Henri Vezeau relativement au lot 2 231 253 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, joint à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit acte, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par M. Henri Vezeau.

RÉSOLUTION NO. 2011-247

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion du 2 août 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. '2011-081

*Philippe Vermette et Line Fillion
Lot 2 230 999 (rue des Perdreaux)
- Construction*

Résolution C.C.U. '2011-082

*Ville de Sainte-Adèle
1040, rue Sigouin
- Démolition*

Résolution C.C.U. '2011-083

*Ville de Sainte-Adèle
433, chemin Pierre-Péladeau
- Démolition*

Résolution C.C.U. '2011-084

*Ville de Sainte-Adèle
471, chemin Pierre-Péladeau
- Démolition*

Résolution C.C.U. '2011-085

*129447 Canada Inc. (Place Sainte-Adèle)
798-818, boulevard de Sainte-Adèle
- Enseigne*

Résolution C.C.U. '2011-086

*9171-7579 Québec Inc. (Centre d'esthétique Ste-Adèle)
1941, boulevard de Sainte-Adèle
- Enseigne*

Résolution C.C.U. '2011-087

*9105-2811 Québec Inc.
471, boulevard de Sainte-Adèle
- Démolition*

Résolution C.C.U. '2011-088

9105-2811 Québec Inc.

Lot 4 871 645 (boulevard de Sainte-Adèle)

- **Construction (sous les conditions indiquées à ladite résolution)**

Résolution C.C.U. '2011-089

Développement Olymbec Inc. (Woody & Cie)

555, boulevard de Sainte-Adèle, # 112

- **Enseigne**

Résolution C.C.U. '2011-091

Margexco Inc. (Le Comptoir de thé Inc.)

1155, chemin du Chantecler

- **Enseigne**

Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2011-248

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU la demande formulée relativement au lot P.17, rang 9, Canton Abercrombie (rue du Renard), et dont la nature est de réduire la superficie minimum du lot de 4000 mètres carrés à 3,010,2 mètres carrés, et réduire la largeur moyenne du lot de 50 mètres à 39,15 mètres, afin d'accepter la demande de subdivision préparée par M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre, en date du 14 juin 2011, minute L-7163, pour permettre la construction d'un bâtiment sur ce lot.

ATTENDU la demande formulée relativement aux lots 2 230 400, 3 934 789 et 3 934 792 (rue de Fribourg), cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, et dont la nature est d'augmenter la pente naturelle moyenne pour les terrains numéros 2 et 7 de 30% à 34%, et pour le terrain numéro 9 de 30 à 50%, réduire, pour le terrain numéro 9, la largeur à la ligne avant de 50 mètres à 19,13 mètres et la largeur moyenne de 50 mètres à 19,40 mètres, augmenter la longueur de 450 mètres à plus ou moins 1100 mètres pour une rue se terminant en impasse à partir de l'intersection de la rue du Mont-Terrible jusqu'au cercle de virage de la rue de Fribourg (projeté), tel que montré au plan projet de lotissement préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 4 mai 2009 (copie conforme à l'original daté du 28 juillet 2011) sous le numéro 13552 de ses minutes, dossier 6892, le tout visant à permettre la délivrance d'un permis de lotissement.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 19 septembre 2011 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogation mineure formulées pour lesdits immeubles.

RÉSOLUTION NO. 2011-249

ATTENDU l'analyse des besoins de la Ville de Sainte-Adèle en matière d'avance pour les opérations courantes.

ATTENDU qu'une marge de crédit au montant de 2,000,000\$ répond adéquatement aux besoins précités.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle demande à la Caisse Populaire Desjardins des Pays d'En-Haut de renouveler sa marge de crédit au montant de 2,000,000\$, pour les fins susdites.

QUE la trésorière municipale soit autorisée à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-250

ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière, daté du 2 août 2011, relativement au programme de remplacement du parc informatique pour différents services de la Ville de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions dudit rapport et approprie pour ce faire une somme maximale de 20,000\$ du fonds de roulement, lequel devra être remboursé sur une période de 3 ans.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-251

ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 3 août 2011, concernant une demande à transmettre au bureau de la sécurité nautique de Transport Canada afin de permettre la tenue du tournoi de pêche devant se dérouler sur le lac Rond le 11 septembre 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et demande à Transport Canada, au nom de la Ville de Sainte-Adèle, d'autoriser la tenue de l'événement susdit le 11 septembre 2011.

QUE M. Christian Nadeau soit autorisé à signer tout document et tout formulaire pour mettre à effet la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2011-252

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'une demande soit présentée à « Les Services Financiers des Institutions Locales de l'Union des Municipalités du Québec » de bien vouloir prêter temporairement à la Ville de Sainte-Adèle le montant autorisé en vertu des règlements ci-après mentionnés :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1155-2011

Règlement numéro 1155-2011 décrétant des travaux de mise aux normes d'une partie de la rue du Meunier, l'acquisition de ladite voie de circulation et des servitudes requises de gré à gré ou par expropriation, le paiement de tous les honoraires professionnels incluant la confection des plans et devis et tous les frais inhérents et pour emprunter une somme de 375,000\$ pour ce faire.

Montant autorisé : 375,000\$ à l'exclusion de l'article 7.

RÈGLEMENT NUMÉRO 1157-2011

Règlement numéro 1157-2011 décrétant des travaux de mise aux normes d'une partie de la rue de la Colonie, des travaux d'enfouissement d'une conduite d'aqueduc, l'acquisition de ladite voie de circulation et du lot 2 492 813 et des servitudes requises de gré à gré ou par expropriation, le paiement de tous les honoraires professionnels incluant la confection des plans et devis et tous les frais inhérents et pour emprunter une somme de 161,000.00\$ pour ce faire.

Montant autorisé : 161,000\$ à l'exclusion de l'article 7.

Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977 CD-7), tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu desdits règlements.

RÉSOLUTION NO. 2011-253

ATTENDU le rapport de M. Pierre Dionne, directeur général, daté du 11 août 2011, relativement à la surveillance des travaux effectués au parc Zénon-Alary et à l'entrée de la ville par la firme Karyne Architecte Paysagiste.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à payer la facture numéro 043 au montant de 3,187.06\$, taxes incluses, et la facture numéro 044 au montant de 2,739.90\$, taxes incluses, le tout à même le surplus accumulé non affecté.

QUE de plus, le Conseil approprie du surplus accumulé non affecté les sommes supplémentaires suivantes, soit : 1,000\$ pour le parc Zénon-Alary et 3,000\$ pour l'entrée de la ville, le tout afin de prévoir des coûts additionnels pour terminer les travaux aux endroits précités.

RÉSOLUTION NO. 2011-254

CONSIDÉRANT les conclusions de la Commission Beauchamp qui proposait, en 1998, dans son rapport L'eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur, de réformer la gouvernance étatique de l'eau, définir la gestion hydrique par bassins versants comme le mode de gestion au Québec, de créer des organismes de bassins versants et de percevoir des redevances sur la consommation de l'eau;

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique nationale de l'eau en 2002;

CONSIDÉRANT que la Politique nationale de l'eau stipule que :

- « L'eau sera gérée de manière intégrée et non de manière sectorielle »;
- « La gestion sera territoriale, appuyée sur le leadership local et régional des acteurs, mais selon le bassin versant qui devient alors la référence géographique pour la prise en compte globale des usages et des plans d'action »;
- « L'approche sera participative »;
- « La concertation sur les enjeux et les actions de même que la conciliation des intérêts conflictuels seront les outils à la base des décisions ».

CONSIDÉRANT l'adoption en 2009 de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection qui confirme le statut juridique de l'eau;

CONSIDÉRANT la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection qui reconnaît les principes d'utilisateur-payeur, de prévention, de réparation et d'accès pour toute personne à l'information transparente et de participation à l'élaboration des décisions;

CONSIDÉRANT la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection qui reconnaît la gestion intégrée et concertée de l'eau par bassins hydrographiques;

CONSIDÉRANT la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection qui reconnaît la « constitution d'un organisme (pour chacune des zones de gestion que le ministre indique) ayant pour mission d'élaborer et de mettre à jour un Plan directeur de l'eau et d'en promouvoir et suivre la mise en œuvre, en s'assurant d'une représentation équilibrée des utilisateurs »;

CONSIDÉRANT la reconnaissance de l'Organisme de bassin versant de la rivière du Nord (ABRINORD) conformément à la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection;

CONSIDÉRANT les ressources financières accordées à ABRINORD par le MDDEP depuis 2002, soit 65 000\$ entre 2002 et 2009 et de 125 500\$ depuis 2009, laquelle somme ne répondant qu'à 50% de son budget de fonctionnement;

CONSIDÉRANT l'absence d'un programme de financement dédié à la mise en œuvre des actions découlant des Plans directeurs de l'eau des organismes de bassins versants;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- **QUE** le Conseil décrète qu'il soutient l'ensemble des organismes de bassins versants du Québec dans leurs demandes d'un financement statutaire annuel sensiblement augmenté;
- **QUE** le Conseil demande, pour ABRINORD, un financement statutaire annuel de 250,000\$;
- **QUE** de plus le Conseil demande, pour la mise en œuvre des actions prévues au PDE du bassin versant de la rivière du Nord, un financement annuel de 100,000\$, à être géré par ABRINORD;
- **QUE** le Conseil demande également la mise sur pied d'un programme de financement permettant aux acteurs (MRC, municipalités, usagers économiques et groupes associatifs) d'être des partenaires pour la mise en œuvre des actions des Plans directeurs de l'eau.

RÉSOLUTION NO. 2011-255

ATTENDU les dispositions du chapitre IV du règlement 927-1998.

ATTENDU la requête transmise le 27 juillet 2011 par M. Gilles Lachance, directeur général de la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle, relativement à une demande pour que le parc Claude-Henri-Grignon soit accessible les 1^{er} et 2 octobre 2011 pour l'événement Oktobierfest.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise l'ouverture du parc Claude-Henri-Grignon accessible les 1^{er} et 2 octobre 2011 (jusqu'à minuit), pour la tenue de l'événement précité.

QUE le service de police soit informé de la présente décision.

RÉSOLUTION NO. 2011-256

ATTENDU la requête transmise le 11 juillet 2011 par Mme Chantal Ladouceur, chargée de projets – Paysages et patrimoine de la MRC des Pays-d'En-Haut.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil décrète que la Ville de Sainte-Adèle devienne membre du Musée du ski des Laurentides, le tout afin de démontrer son support accru envers cette institution culturelle et touristique des Laurentides.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût d'adhésion de la Ville de Sainte-Adèle au montant de 125\$.

RÉSOLUTION NO. 2011-257

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise messieurs les conseillers Roch Bédard et Robert Lagacé, ainsi que le directeur général M. Pierre Dionne, à participer au tournoi de golf de la Paroisse Notre-Dame-des-Pays-d'En-Haut qui se tiendra au Club de Golf La Vallée de Sainte-Adèle le 26 septembre 2011.

QUE les frais connexes desdits conseillers leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 100\$ chacun.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

Avant l'adoption de la résolution ci-après indiquée, Monsieur le Conseiller Roch Bédard dévoile son intérêt et indique au Conseil qu'il ne participera aux délibérations ni au vote concernant l'adoption de ladite résolution, attendu qu'il est le vice-président et directeur général de l'organisme sans but lucratif Corporation du Parc d'Affaires La Rolland.

RÉSOLUTION NO. 2011-258

ATTENDU la requête transmise le 2 août 2011 par M. Roch Bédard, vice-président/directeur général de la Corporation du Parc d'Affaires La Rolland, relativement à une demande de subvention afin d'assurer les opérations courantes de ladite corporation et ce, jusqu'au 31 décembre 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte d'octroyer pour ce faire une somme maximale de 180,000\$, laquelle cependant sera déboursée en tranches successives selon les besoins de ladite corporation et selon les demandes qui devront être transmises au directeur général de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

Monsieur le Conseiller Roch Bédard ne vote pas concernant l'adoption de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2011-259

ATTENDU le rapport de M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, daté du 28 juillet 2011, relativement à l'octroi de mandats de services professionnels concernant le protocole d'entente pour la construction de la rue des Arlequins, intervenu le 2 août 2011 entre la Ville de Sainte-Adèle et Les Développements Béarence Inc.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil octroie les mandats de services professionnels suivants :

Génivar :

- Préparation des documents pour l'obtention d'un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, incluant l'évaluation environnementale de site (EES 1) pour un montant de 9,750\$, plus taxes (payé et quittance au dossier).
- Conception des plans et devis pour construction incluant la préparation d'un estimé des coûts de construction pour un montant de 15,000\$, plus taxes (payé et quittance au dossier).
- Surveillance des travaux en chantier incluant le suivi des mesures de mitigation environnementales pour une somme de 7,500\$ (chèque visé au dossier).

Solmatech Inc.

- Contrôle qualitatif des matériaux en chantier pour une somme de 1,417\$, plus taxes (chèque visé au dossier).

Beaudry Jarry et Garneau (M. Marc Jarry)

- Préparation des plans de la rue, telle que construite, pour une somme de 1,500\$, plus taxes (chèque visé au dossier).

QUE la présente rétroagisse au 2 août 2011.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-260

ATTENDU que des demandes de soumissions par invitation ont été transmises par la Ville de Sainte-Adèle pour l'achat d'un (1) camion porteur 6 roues de marque International, modèle Terrastar 2012.

ATTENDU que la compagnie International Rive-Nord a présenté une soumission conforme pour ce faire.

ATTENDU la recommandation datée du 9 août 2011, transmise M. François Latour, contremaître au service des travaux publics.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission précitée pour les fins susdites et ce, au montant de 65,734.73\$, taxes incluses.

QUE les contremaîtres du service susdit soient autorisés à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution, incluant le contrat d'achat.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 10 ans.

RÉSOLUTION NO. 2011-261

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil nomme Madame Liette Bernard à titre de membre du Comité Consultatif d'Urbanisme, à partir de la présente et jusqu'au 15 août 2013 et ce, en remplacement de Monsieur Denis L'Espérance.

RÉSOLUTION NO. 2011-262

ATTENDU que des soumissions par invitation ont été demandées pour des travaux de démolition des bâtiments situés au 433 et 471, chemin Pierre-Péladeau.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission de Excavations Ogilvie et Fils pour les fins susdites et ce, pour un montant de 17,077.36\$, taxes incluses.

QUE dès lors le Conseil décrète des travaux de démolition desdits bâtiments et approprie pour ce faire la somme précitée du fonds de roulement remboursable sur une période de 10 ans.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

Avant que le Conseil prenne une décision sur les demandes de dérogation mineure ci-après indiquées, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose aux dites demandes. Personne ne s'y oppose.

Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent les demandes de dérogation mineure formulées ci-après :

RÉSOLUTION NO. 2011-263

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme rédigée dans le procès-verbal du 5 juillet 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les demandes de dérogation mineure suivantes :

M. Simon Latreille.

Réduire la marge avant de 8 mètres à 4,10 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 2 octobre 2009, dossier 6346, minute 13840, afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant.

Situation : 425, rue Séraphin

Pierre-Antoine Guinard et Danielle Lazure

Permettre la construction d'un toit plat à la grandeur du bâtiment.

*Situation : Lot 3 173 138 (chemin du Mont-Loup-Garou) cadastre du Québec,
circonscription foncière de Terrebonne*

Céline Campeau et Pierre Lépine

Réduire la marge du côté de la rue de la Montagne de 6 mètres à 4,28 mètres, tel que montré au projet d'implantation préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 15 juin 2011, dossier 6188, minute 14890, afin de permettre l'agrandissement du bâtiment existant.

Situation : 867, rue Bourret

Mme Lyse Paradis

Réduire la profondeur moyenne du lot projeté 4 878 721 de 60 mètres à 51,58 mètres, tel que montré au plan de travail préparé par M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre, joint à la demande de remplacement datée du 23 juin 2011, dossier 7009, minute L-7176.

*Situation : Lot 4 878 721, (chemin de la Lisière) cadastre du Québec,
circonscription foncière de Terrebonne*

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants ainsi qu'au service d'urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 2011-264

ATTENDU que des soumissions par invitation ont été demandées pour des travaux de rénovation au Centre Communautaire Jean-Baptiste-Rolland.

ATTENDU que 2 soumissionnaires ont déposé des documents pour les fins susdites.

ATTENDU que M. Pierre Éthier, faisant affaires sous la raison sociale Constructions Malyanne Enrg., a déposé la plus basse soumission conforme pour ce faire.

ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 8 août 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte ladite soumission au montant de 18,951.42\$, taxes incluses.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, tel qu'il appert ci-après :

- 5,000\$ à même le code budgétaire 02-70120 641;
- le solde à même le surplus libre.

RÉSOLUTION NO. 2011-265

ATTENDU la recommandation de paiement rédigée le 12 août 2011 par M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, concernant la recommandation de paiement no. 3 concernant les travaux de réfection de pavage 2010 dans le cadre du règlement 1133-2010.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter une somme de 409,312.42\$, taxes incluses, à la compagnie Asphalte Desjardins Inc. pour les fins susdites, sous réserve cependant de la transmission, audit service, des quittances requises dans les circonstances.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le règlement 1133-2010.

RÉSOLUTION NO. 2011-266

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise messieurs les Conseillers Roch Bédard et Pierre Morabito à participer au dîner BBQ au profit de la Maison des Jeunes de Sainte-Adèle qui se tiendra le 30 août 2011 au parc Claude-Henri-Grignon.

QUE le coût des billets au montant de 25\$ chacun soit assumé par la Ville de Sainte-Adèle.

QUE les frais connexes desdits conseillers leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 50\$ chacun.

QUE de plus, le Conseil autorise la Maison des Jeunes de Sainte-Adèle à utiliser le chapiteau installé au parc Claude-Henri-Grignon pour les fins susdites.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

- 1) Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 1096-B-2011 :**
 - *Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 371,877.40\$ pour la période du 16 au 22 juillet 2011.*
 - *Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 315,131.27\$ pour la période du 23 au 29 juillet 2011.*
 - *Liste des comptes à payer au montant de 519,297.88\$ pour le mois de juin 2011.*
 - *Engagements au montant de 540,970.38\$ pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2011.*
- 2) Rapports :**
 - *Cour municipale : avril, mai et juin 2011.*
 - *Urbanisme : juillet 2011*
 - *Police : statistiques juin 2010 et juin 2011*
- 3) États financiers 2010 de l’Office Municipal d’Habitation de Sainte-Adèle.**
- 4) Rapport du directeur général daté du 12 juillet 2011 – embauche de Mme Chantal Côté à titre de directrice temporaire des ressources humaines.**
- 5) Rapport d’activités de la trésorière municipale en vertu du chapitre XIII de la Loi sur les Élections et les Référendums dans les Municipalités, daté du 12 août 2011.**

Lors de la période de questions, une pétition intitulée « Pétition contre la fermeture du poste de police local Ste-Adèle », a été officiellement déposée au Conseil municipal.

Par la suite, les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents. Ladite période débute à 20h36 et se termine à 21h46

RÉSOLUTION NO. 2011-267

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h46.

M. Roch Bédard, Maire suppléant

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Je, soussignée, *Brigitte Forget*, greffière pro tempore de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié le 26 août 2011, l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 29 août 2011, devant être tenue à 19h, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la Loi sur les Cités et Villes.

Brigitte Forget
Greffière pro tempore

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le lundi 29 août 2011 à 19h dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Réjean Charbonneau.

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

<i>Nadine Brière</i>	<i>District 1</i>
<i>Roch Bédard</i>	<i>District 2</i>
<i>Lise Gendron</i>	<i>District 3</i>
<i>John Butler</i>	<i>District 4</i>
<i>Robert Lagacé</i>	<i>District 5</i>
<i>Pierre Morabito</i>	<i>District 6</i>

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

RÉSOLUTION 2011-267A

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit ouverte à 19h.

RÉSOLUTION NO. 2011-268

ATTENDU que des soumissions par invitation ont été demandées pour la confection de plans et devis et la surveillance de travaux dans le cadre de la mise aux normes de la rue du Meunier.

ATTENDU que 2 soumissions ont été déposées pour ce faire par des firmes d'ingénieurs.

ATTENDU que la firme d'ingénieurs Les Consultants S.M. Inc. a obtenu le meilleur pointage final pour ce faire.

ATTENDU le rapport du secrétaire du comité de sélection daté du 19 août 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission de la firme d'ingénieurs précitée au montant de 25,063.50\$, taxes incluses.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le règlement 1155-2011.

RÉSOLUTION NO. 2011-269

ATTENDU que des soumissions par invitation ont été demandées pour la fourniture de sable et matériaux abrasifs pour l'entretien des chaussées durant l'hiver 2011-2012.

ATTENDU que la compagnie Recyclage Sainte-Adèle Inc. a présenté la plus basse soumission conforme pour ce faire.

ATTENDU le rapport de M. François Latour, contremaître au service des travaux publics, daté du 24 août 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite pour les fins précitées, selon les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission joint à la présente.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-270

ATTENDU que des soumissions par invitation ont été demandées pour la fourniture et l'installation de glissières de sécurité

ATTENDU que la compagnie Entreprise Ployard 2000 Inc. a présenté la plus basse soumission conforme pour ce faire.

ATTENDU le rapport de M. François Latour, contremaître au service des travaux publics, daté du 25 août 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite pour les fins précitées, selon les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission joint à la présente.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-271

ATTENDU la requête transmise le 19 août 2011 par M. Gilles Lachance, directeur général de la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle, concernant une demande d'autorisation pour une vente de garage qui se tiendra dans le parc Claude-Henri-Grignon, les 10 et 11 septembre 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise la tenue de l'événement susdit au parc Claude-Henri-Grignon les 10 et 11 septembre 2011.

RÉSOLUTION NO. 2011-272

ATTENDU le rapport de M. Pierre Dionne, directeur général, daté du 25 août 2011, concernant l'embauche de Mme Julie Albert à titre de directrice des ressources humaines.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil embauche Mme Julie Albert, à titre de directrice des ressources humaines, à partir du 19 septembre 2011, selon le salaire indiqué à l'échelon 1 de la classe 4 de l'annexe « C » du règlement 1115-2009.

RÉSOLUTION NO. 2011-273

ATTENDU que des soumissions par appel d'offre public ont été demandées pour des services professionnels concernant l'aménagement du parc Claude-Henri-Grignon.

ATTENDU que 5 soumissionnaires ont déposé des documents pour ce faire.

ATTENDU que la firme Atelier idea. a obtenu le meilleur pointage final pour ce faire.

ATTENDU le rapport de la secrétaire du comité de sélection daté du 25 août 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission de la firme Atelier idea. au montant de 284,470.73\$, taxes incluses.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même la réserve pour projets futurs créée par la résolution 2010-340 pour les honoraires relatifs aux « relevés et plans », et à même le règlement à être adopté, sous réserve de l'approbation des personnes habiles à voter et du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du Territoire pour les honoraires relatifs aux services durant la construction.

Les membres du Conseil répondent aux questions du citoyen présent lors de la période de questions. Ladite période débute à 19h06 et se termine à 19h26.

RÉSOLUTION NO. 2011-274

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 19h26.

M. Roch Bédard, Maire suppléant

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Je, soussignée, *Brigitte Forget*, greffière pro tempore de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié et fait signifier les 2, 3 et 4 septembre 2011, l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 6 septembre 2011, devant être tenue à 18h, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la Loi sur les Cités et Villes.

Brigitte Forget
Greffière pro tempore

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le mardi 6 septembre 2011 à 18h dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Réjean Charbonneau.

Madame et Messieurs les Conseillers,

<i>Roch Bédard</i>	<i>District 2</i>
<i>Lise Gendron</i>	<i>District 3</i>
<i>John Butler</i>	<i>District 4</i>
<i>Robert Lagacé</i>	<i>District 5</i>
<i>Pierre Morabito</i>	<i>District 6</i>

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Madame la Conseillère Nadine Brière était absente pour toute la durée de la séance.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18h34.

RÉSOLUTION NO. 2011-275

CONSIDÉRANT l'état des négociations en cours entre les parties concernées dans le dossier de la directrice des ressources humaines.

CONSIDÉRANT l'imminence de la conclusion d'une entente dans ce dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE retirer de l'ordre du jour le sujet intitulé « Destitution de la directrice des ressources humaines »

Les membres du Conseil répondent aux questions d'une citoyenne présente lors de la période de questions. Ladite période débute à 18h35 et se termine à 18h36.

RÉSOLUTION NO. 2011-276

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 18h36.

M. Roch Bédard, Maire suppléant

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 19 septembre 2011 à 20h, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire suppléant Roch Bédard

Madame et Messieurs les Conseillers

<i>Lise Gendron</i>	<i>District 3</i>
<i>John Butler</i>	<i>District 4</i>
<i>Robert Lagacé</i>	<i>District 5</i>
<i>Pierre Morabito</i>	<i>District 6</i>

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Monsieur le Maire Réjean Charbonneau et Madame la Conseillère Nadine Brière étaient absents pour toute la durée de la séance.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire suppléant se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le Maire suppléant déclare la séance ouverte à 20h04.

RÉSOLUTION NO. 2011-277

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 septembre 2011, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve :

de retirer le sujet suivant de la rubrique « résolutions » :

F 28) Signature d'un protocole d'entente – Versant-Sud

d'ajouter les sujets suivants à la rubrique « résolutions » :

F 30) Acquisition des rues Lanthier et Rolland – Art. 72 L.C.M.

F 31) Réserves budgétaires pour diverses études préalables pour la conception de l'aménagement du parc Claude-Henri-Grignon.

F 32) Paiement du décompte no. 1 – Les Constructions Géranstruction Ltée – 26,452.29\$.

RÉSOLUTION NO. 2011-278

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2011, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2011 tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.

RÉSOLUTION NO. 2011-279

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 août 2011, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 août 2011 tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.

RÉSOLUTION NO. 2011-280

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 septembre 2011, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 septembre 2011 tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.

RÉSOLUTION NO. 2011-281

ATTENDU le rapport de M. Pierre Dionne, directeur général, daté du 9 août 2011, concernant la formation obligatoire en éthique et déontologie pour tous les élus municipaux.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur le Maire Réjean Charbonneau ainsi que Madame et Messieurs les Conseillers Lise Gendron, Roch Bédard, John Butler, Robert Lagacé et Pierre Morabito soient autorisés à participer à la formation susdite le 22 septembre 2011 à Mont-Tremblant.

QUE Madame la Conseillère Nadine Brière soit autorisée à participer à ladite formation le 22 octobre 2011 à Morin-Heights.

QUE les frais de participation soient assumés par la Ville de Sainte-Adèle.

QUE les frais connexes de tous les conseillers leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximal de 100\$ chacun.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-282

ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 24 août 2011, relativement à la participation de la Ville de Sainte-Adèle au programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – volet II concernant le parc de la rivière Doncaster.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil entérine la transmission des documents requis par M. Christian Nadeau au CLD des Pays-d'En-Haut.

QUE de plus le Conseil confirme la participation financière de la Ville de Sainte-Adèle audit projet, tel qu'il appert au document annexé à la présente.

RÉSOLUTION NO. 2011-283

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à payer à la compagnie Excavation D.C.P. Inc. une somme de 94,479.60\$, le tout tel qu'il appert au décompte no. 2 transmis par Mme Karyne Ouellet, architecte paysagiste de la firme KAP Inc.

RÉSOLUTION NO. 2011-284

ATTENDU le rapport de Mme Suzy Campbell, secrétaire au service des travaux publics, daté du 25 août 2011, concernant le renouvellement des contrats de déneigement de certains secteurs de la Ville de Sainte-Adèle, pour la période du 1^{er} octobre 2011 au 30 avril 2012.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil renouvelle les contrats ci-après indiqués :

<i>Excavation Serge Robert Inc.</i>	<i>Secteur Deauville</i>
<i>Excavation 2013 Inc.</i>	<i>Secteur Lac Millette</i>
<i>Mini-Excavation F. J. Bertrand Enr.</i>	<i>Secteur Sommet-Bleu</i>
<i>Excavation Richard Gauthier Inc.</i>	<i>Stationnements municipaux</i>
<i>Mini-Excavation F. J. Bertrand Enr.</i>	<i>Location souffleuse à neige</i>

QUE les clauses d'indexation prévues aux devis rédigés pour ce faire soient appliquées lorsque les données de Statistique Canada seront disponibles.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-285

ATTENDU QUE le Québec est reconnu pour le laxisme de ses lois en matière de protection des animaux de compagnie.

ATTENDU QUE le Québec est reconnu par la communauté internationale en ayant sur son territoire une problématique avec les « usines à chiots ».

ATTENDU QUE suite au constat d'actes de négligence, de cruauté, de maltraitance envers les animaux de compagnie du Québec, une table de travail a été constituée afin de revoir et de resserrer les normes provinciales en matière de garde des animaux de compagnie.

ATTENDU QUE suite au dépôt du rapport de cette table de travail, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a déposé le projet de Loi P-42.

ATTENDU que plusieurs éléments et recommandations de la table de travail n'ont pas été retenus dans le projet de Loi P-42.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle donne son appui aux « Commentaires sur le projet de règlement pour la Loi sur la protection sanitaire des animaux Section IV.1.1 (L.R.Q., P-42) tel que proposé par les Centres d'Adoption d'animaux (caacQ), la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (Montréal) et la Humane Society International (Canada) et demande au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) de revoir et de renforcer les dispositions du projet de loi P-42 sur la base de leurs recommandations dans le meilleur intérêt des animaux de compagnie.

RÉSOLUTION NO. 2011-286

ATTENDU la requête transmise par Mme Thérèse A. Desroches vice-présidente de l'Église Unie de Sainte-Adèle, concernant la permission d'organiser une vente de garage sur le terrain du 1300, chemin du Chantecler, les 8, 9 et 10 octobre 2011, de 9h à 17h.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise la vente de garage susdite et que le permis pour ce faire soit octroyé sans frais.

RÉSOLUTION NO. 2011-287

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise messieurs les conseillers Roch Bédard, John Butler et Robert Lagacé, à participer à la soirée Vins & Fromages le 5 octobre 2011 dans la salle Les Jardins Sous la Nef de Sainte-Adèle.

QUE pour ce faire, le Conseil autorise l'achat de 4 billets au montant de 100\$ chacun.

QUE de plus Mesdames et Messieurs les Conseillers Nadine Brière, Lise Gendron, Roch Bédard, Robert Lagacé et Pierre Morabito soient autorisés à participer au souper-bénéfice du président de la Fondation Sports-Études A.-N. Morin qui aura lieu le 3 novembre 2011 à l'école hôtelière des Laurentides.

QUE le coût des billets au montant de 60\$ chacun soit assumé par la Ville de Sainte-Adèle.

QUE tous les membres du Conseil soient autorisés à participer au souper pour le lancement de l'Oktobierfest 2011 qui se tiendra sous le grand chapiteau le 1^{er} octobre 2011.

QUE les frais de participation au montant de 25\$ chacun soient assumés par la Ville de Sainte-Adèle.

QUE les frais connexes desdits conseillers leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximal de 50\$ chacun, pour chacune desdites activités.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-288

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le renouvellement du bail à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et M. Jean Fortin, relativement à la location d'espaces utilisés comme stationnement municipal sur le lot 2 231 751 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, et ce, pour un loyer mensuel de 200\$, plus taxes, et pour une période d'une année s'échelonnant du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit bail, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-289

ATTENDU que des soumissions par invitation ont été demandées pour l'entretien des patinoires (avec bandes) du parc Claude-Cardinal et du parc Lépine, pour la saison 2011-2012.

ATTENDU que M. Yannik Bigras, faisant affaires sous la raison sociale de Aménagement Pro Design a présenté une soumission conforme pour ce faire.

ATTENDU la recommandation rédigée le 29 août 2011 par M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission ainsi déposée au montant de 15,000\$, plus taxes, pour les fins susdites.

QUE M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, soit autorisé à signer tout contrat pour ce faire, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-290

ATTENDU la requête transmise le 2 septembre 2011 par M. Gilles Lachance, directeur général de la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle, concernant le financement de 2 activités sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accorde une subvention à la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle, tel qu'il appert ci-après :

- | | |
|--------------------------------|----------|
| - Marché Déco-art | 2,000 \$ |
| - Festival J'aime Sainte-Adèle | 5,000 \$ |

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-291

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil nomme Madame Mélissa Daniel à titre de membre non permanent du Comité Consultatif en Environnement et ce, à partir du 20 septembre 2011 jusqu'au 20 septembre 2013.

RÉSOLUTION NO. 2011-292

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion du 6 septembre 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. '2011-094

3096-6584 Québec Inc. (Salon de Quilles et Billard Ste-Adèle)
1717, boulevard de Sainte-Adèle
- Enseigne

Résolution C.C.U. '2011-095

Marc Savard et Catherine Sanscartier
2655, rue des Perdreaux
- Rénovation

Résolution C.C.U. '2011-096

Hôtelleries Luau Inc.
146, rue Morin
- Rénovation (sous la condition indiquée à ladite résolution)

Résolution C.C.U. '2011-097

Gervais Perreault et Sylvie Charlebois
Lot 3 932 597 (chemin du Lac-Léon)
- Construction (sous la condition indiquée à ladite résolution)

Résolution C.C.U. '2011-098

Louis Frigon et Sylvie Chalifoux
610, rue Châtelois
- Agrandissement mineur

Résolution C.C.U. '2011-099

James Migneault
Lot 4 865 460 (chemin Pierre-Péladeau)
- Construction

Résolution C.C.U. '2011-100

Frank Bertucci
731, chemin de la Croix
- Rénovation (sous les conditions indiquées à ladite résolution)

Résolution C.C.U. '2011-101

Michel Lévesque et Brigitte Martel
Lots 2A-13 et 2B-8, rang 4, Canton Wexford (Impasse des Arbrisseaux)
- Chemin d'accès/Abattage d'arbres

Résolution C.C.U. '2011-102

Michel Chénier
1525, boulevard de Sainte-Adèle
- Enseigne

Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2011-293

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU la demande formulée relativement au lot 3 932 597, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne (chemin du Lac-Léon) et dont la nature est de réduire la pente de toit de 3 :12 à 0.6 :12 (5%) sur la totalité de la superficie de la toiture pour une construction résidentielle unifamiliale isolée projetée sur le lot précité, tel que montré aux plans de M. Jean Daniel, ing., en date du 15 août 2011

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 17 octobre 2011 à 20h sa décision concernant la demande de dérogation mineure formulée pour ledit immeuble.

RÉSOLUTION NO. 2011-294

ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière municipale, daté du 8 septembre 2011, relativement à une demande de crédits budgétaires additionnels pour l'achat de livres à la bibliothèque municipale.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et autorise les achats additionnels de livres au montant de 15,975\$ financés par un montant d'aide financière du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine de 10,530\$ et le solde au montant de 5,445\$ à même le transfert budgétaire du poste 02-702-30-281.

QUE la trésorière municipale soit autorisée à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2011-295

ATTENDU le rapport de Mme Sylvie Savoie, greffière de la Cour municipale, daté du 8 septembre 2011, relativement à la procédure de fermeture de dossiers de la Ville de Sainte-Adèle déposés à la Cour municipale.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil entérine les dispositions du rapport susdit et les démarches proposées pour la fermeture de dossiers pour des motifs administratifs.

RÉSOLUTION NO. 2011-296

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte de renouveler les assurances générales de la Ville de Sainte-Adèle avec le courtier d'assurance BFL Canada, le tout pour un montant de 244,066\$, plus taxes, et ce, pour la période du 1^{er} octobre 2011 au 1^{er} octobre 2012.

QUE le greffier municipal soit autorisé à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-297

ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière municipale, daté du 8 septembre 2011, relativement au placement des liquidités de la Ville de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise la trésorière municipale à signer toute entente avec toute institution financière offrant les meilleures conditions possibles pour le placement des liquidités de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2011-298

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 1054-2005, 1073-2006, 1133-2010 et 1141-2010, la Ville de Sainte-Adèle souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 3 octobre 2011, au montant de 2,313,000\$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Sainte-Adèle a reçu les soumissions apparaissant à l'annexe « A » jointe à la présente.

ATTENDU QUE l'offre provenant de Financière Banque Nationale Inc. s'est avérée la plus avantageuse.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'émission d'obligations au montant de 2,313,000\$ de la Ville de Sainte-Adèle soit adjugée à Financière Banque Nationale Inc.

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE Monsieur le Maire et la trésorière municipale, ou en son absence la trésorière adjointe, soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière, ou en son absence la trésorière-adjointe, à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

RÉSOLUTION NO. 2011-299

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Adèle souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 2,313,000 \$:

Règlements d'emprunt	Pour un montant de
1054-2005	1,120,400 \$
1073-2006	213,600 \$
1133-2010	629,000 \$
1141-2010	350,000 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2,313,000\$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 3 octobre 2011;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse populaire Desjardins des Pays-d'en-Haut, 893, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle (Québec) J8B 2N1;

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 3 avril et le 3 octobre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par Monsieur le Maire et la trésorière municipale, ou la trésorière adjointe durant l'absence de cette dernière.

La Ville de Sainte-Adèle, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

RÉSOLUTION NO. 2011-300

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2,313,000\$, effectué en vertu des règlements numéros 1054-2005, 1073-2006, 1133-2010 et 1141-2010, la Ville de Sainte-Adèle émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 3 octobre 2011); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 1054-2005, 1073-2006, 1133-2010 et 1141-2010, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

RÉSOLUTION NO. 2011-301

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle avait le 15 août 2011, un montant de 1,334,000\$ à renouveler, sur un emprunt original de 2,086,000\$, pour des périodes de 10 ans et 15 ans, en vertu des règlements d'emprunt numéros 1054-2005 et 1073-2006;

ATTENDU QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 3 octobre 2011;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle emprunte 1,334,000 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 1 mois et 19 jours au terme original des règlements mentionnés plus haut.

RÉSOLUTION NO. 2011-302

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la résolution 2011-121 soit amendée pour remplacer le premier alinéa par le suivant :

« **QUE** le Conseil décrète que la contribution pour fins de parc applicable dans ce dossier soit sous forme monétaire et ce, conditionnellement à la cession, par le propriétaire du lot 4 549 510, d'une servitude de passage perpétuelle, dont l'emprise serait de 9 mètres, pour assurer la pérennité du sentier.

QUE la présente rétroagisse au 18 avril 2011.

QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.

RÉSOLUTION NO. 2011-303

ATTENDU que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées pour le tassement de la neige et l'épandage d'abrasifs et ce, pour l'hiver 2011-2012.

ATTENDU le rapport de M. François Latour, contremaître au service des travaux publics, daté du 9 septembre 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil octroie les contrats de tassement de la neige et d'épandage d'abrasifs avec les compagnies suivantes et ce, pour la période du 1^{er} octobre 2011 au 30 avril 2012.

		<u>Taxes incluses</u>
Les Excavations William Ogilvie et Fils Inc.	Secteur Lac Renaud	104,548.77 \$
Les Excavations Richard Gauthier Inc.	Secteur Mont-Sauvage	118,874.13 \$
Excavations Serge Robert Inc. (9081-6166 Québec Inc.)	Secteur Lac Pilon	185,760.25 \$

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-304

ATTENDU que des soumissions par invitation ont été demandées pour la réfection du pavage du pont Alary et d'une partie de la rue Saint-Joseph.

ATTENDU que la compagnie Asphalte Desjardins Inc. a présenté la plus basse soumission conforme pour ce faire.

ATTENDU le rapport de M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, daté du 9 septembre 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée pour les fins susdites et ce, pour un montant de 97,684.09\$, taxes incluses.

QUE dès lors le Conseil décrète lesdits travaux selon le devis préparé pour ce faire.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu à même la subvention du député de Bertrand de 70,000\$ et le solde à même les revenus additionnels de l'année 2011.

RÉSOLUTION NO. 2011-305

ATTENDU que la compagnie d'assurance SSQ, Société d'Assurances Générales Inc. a fait signifier à la Ville de Sainte-Adèle, le 12 septembre 2011, une requête introductive d'instance concernant le dossier du 530, rue des Plaines.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle, après enquête, a transmis, le 3 juin 2011, une lettre de négation de responsabilité.

ATTENDU que le Conseil, après étude du dossier, juge opportun de nier toute responsabilité dans le dossier susdit.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil mandate la firme Prévost Fortin D'Aoust pour protéger les intérêts de la Ville de Sainte-Adèle dans le dossier susdit auprès du Tribunal compétent et ainsi présenter audit tribunal la défense de la Ville.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-306

ATTENDU le rapport de M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, daté du 9 septembre 2011 relativement au paiement d'un montant de 59,655.02\$ à la compagnie Nordmec Construction Inc., le tout tel qu'il appert aux décomptes progressifs nos. 11, 12 et 13 annexés à la présente.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à payer la somme précitée à ladite compagnie et ce, à même les fonds disponibles au règlement 1119-2010.

RÉSOLUTION NO. 2011-307

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise Monsieur le Maire, ou en son absence le Maire suppléant, et le greffier municipal à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle, tout document de transaction et quittance à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Madame Ghislaine Damico, relativement à la fin de son lien d'emploi ce jour.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

Avant que le Conseil prenne une décision sur les demandes de dérogation mineure ci-après indiquées, Monsieur le Maire suppléant demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose aux dites demandes. Personne ne s'y oppose.

Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent les demandes de dérogation mineure formulées ci-après :

RÉSOLUTION NO. 2011-308

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme rédigées dans le procès-verbal du 2 août 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les demandes de dérogation mineure suivantes :

Jean-Sébastien Côté-Malo et Jessica Renaud-Forget

Réduire la superficie minimum du lot P.17, rang 9, Canton Abercrombie (rue du Renard) de 4000 mètres carrés à 3,010,2 mètres carrés, et réduire la largeur moyenne du lot de 50 mètres à 39,15 mètres, afin d'accepter la demande de subdivision préparée par M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre, en date du 14 juin 2011, minute L-7163, pour permettre la construction d'un bâtiment sur ce lot.

Situation : Lot P.17, rang 9, Canton Abercrombie (rue du Renard)

2837358 Canada Inc.

Augmenter la pente naturelle moyenne pour les terrains numéros 2 et 7 de 30% à 34%, et pour le terrain numéro 9 de 30 à 50%, réduire, pour le terrain numéro 9, la largeur à la ligne avant de 50 mètres à 19,13 mètres et la largeur moyenne de 50 mètres à 19,40 mètres, augmenter la longueur de 450 mètres à plus ou moins 1100 mètres pour une rue se terminant en impasse à partir de l'intersection de la rue du Mont-Terrible jusqu'au cercle de virage de la rue de Fribourg (projeté), tel que montré au plan projet de lotissement préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 4 mai 2009 (copie conforme à l'original daté du 28 juillet 2011) sous le numéro 13552 de ses minutes, dossier 6892, le tout visant à permettre la délivrance d'un permis de lotissement.

Situation : Lots 2 230 400, 3 934 789 et 3 934 792 (rue de Fribourg), cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants ainsi qu'au service d'urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 2011-309

ATTENDU les dispositions de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales relativement à l'acquisition de rues sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve les descriptions techniques préparées par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, concernant les rues suivantes :

- Lanthier : lot 3 888 865, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne - description technique datée du 30 août 2011 - minute 15009;

- Rolland : une partie du lot 3 888 430, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne - description technique datée du 22 août 2011 – minute 14987.

QUE dès lors la procédure prévue à l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales pour l'acquisition desdites rues soit appliquée pour les fins susdites.

QUE le greffier municipal soit autorisé à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les sommes requises dans les circonstances, incluant la publication des avis publics pour ce faire.

RÉSOLUTION NO. 2011-310

ATTENDU le rapport de M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, daté du 19 septembre 2011, relativement à diverses études préalables pour la conception de l'aménagement du parc Claude-Henri-Grignon.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et approprie pour ce faire du surplus réservé une somme de 28,345\$, plus taxes, le tout tel qu'il appert audit rapport.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-311

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à payer à la compagnie Les Constructions Géransstruction Ltée une somme de 26,452.29\$, le tout tel qu'il appert au décompte no. 1 transmis par la firme Atelier idea., architecture et design, le tout à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

- 1) Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 1096-B-2011 :
- Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 198,665.22\$ pour la période du 30 juillet au 5 août 2011.
 - Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 381,163.93\$ pour la période du 6 au 12 août 2011.
 - Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 247,682.62\$ pour la période du 13 au 19 août 2011.
 - Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 521,489.16\$ pour la période du 20 au 26 août 2011.
 - Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 401,834.54\$ pour la période du 27 août au 2 septembre 2011.

- *Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 46,059.51\$ pour la période du 3 au 9 septembre 2011.*
 - *Incompressibles – Fonds d’administration – au montant de 172,109.96\$ pour la période du 10 au 16 septembre 2011.*
 - *Liste des comptes à payer au montant de 384,556.40\$ pour le mois de juillet 2011.*
 - *Engagements au montant de 802,976.94\$ pour la période du 1^{er} au 31 août 2011.*
- 2) **Rapports :**
 - Urbanisme : août 2011
 - Police : statistiques juillet et août 2010-2011.
- 3) **Indicateurs de gestion 2010.**

Le greffier municipal fait lecture du document ci-après indiqué :

- 4) **Lettre du ministère des Transports du Québec datée du 25 août 2011 concernant la réfection de la chaussée – chemin Pierre-Péladeau et bretelle 72 de l’autoroute des Laurentides (chemin du Mont-Sauvage).**

- 5) **Rapport périodique sur les revenus et les dépenses de la trésorière municipale.**

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions. Ladite période débute à 20h53 et se termine à 21h30.

RÉSOLUTION NO. 2011-312

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h30.

M. Réjean Charbonneau, Maire

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 17 octobre 2011 à 20h, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Réjean Charbonneau

Mesdames et Messieurs les Conseillers

<i>Nadine Brière</i>	<i>District 1</i>
<i>Roch Bédard</i>	<i>District 2</i>
<i>Lise Gendron</i>	<i>District 3</i>
<i>John Butler</i>	<i>District 4</i>
<i>Robert Lagacé</i>	<i>District 5</i>
<i>Pierre Morabito</i>	<i>District 6</i>

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h.

RÉSOLUTION NO. 2011-313

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 octobre 2011, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve d'ajouter les sujets suivants à la rubrique « résolutions » :

F 25) Rejet de la soumission – achat d'une chenillette.

F 26) Rejet des soumissions – renaturalisation des rives du parc Patry et de la plage Jean-Guy Caron.

RÉSOLUTION NO. 2011-314

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2011, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2011 tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.

AVIS DE MOTION NO. 16-2011

Le Conseiller municipal Roch Bédard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le paragraphe c) de l'article 6 du règlement 918-1997 concernant la régie interne du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2011-315

ATTENDU le rapport de M. Benoit Huneault, chef inspecteur au service d'urbanisme, daté du 14 septembre 2011, relativement à la propriété du 500-506-512, chemin Notre-Dame.

ATTENDU les dispositions de l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions dudit rapport et décrète l'exécution des travaux nécessaires pour la réparation du système d'évacuation des eaux usées installé sur la propriété susdite, le tout aux frais du propriétaire dudit immeuble.

QUE l'avis requis par l'article 95 de ladite loi soit dès lors appliqué, celui-ci consistant en un avis préalable d'au moins 48 heures, informant le propriétaire des lieux que la Ville de Sainte-Adèle a l'intention d'entrer et de circuler sur l'immeuble pour les fins susdites.

QUE tous les frais pour ce faire soient assimilés à une taxes foncière sur ledit immeuble

RÉSOLUTION NO. 2011-316

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise la signature des contrats de surveillance suivants à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la compagnie Reliance Protection services de sécurité Inc. :

- *surveillance par un système d'alarme du 170, rue Morin, au montant mensuel de 32.90\$, plus taxes, pour une période de 5 ans et ce, à partir de la date d'installation;*
- *surveillance par un système d'alarme de la bibliothèque de Sainte-Adèle située au 555, boulevard de Sainte-Adèle, au montant mensuel de 17.95\$\$, plus taxes, à partir de la date d'installation et jusqu'au 31 janvier 2016.*

QUE dès lors, M. Yan Senneville, archiviste et greffier adjoint, ainsi que Mme Mijanou Dubuc, soient autorisés à signer les contrats respectifs pour ce faire, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-317

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise l'acquisition, de la compagnie Placements Gestanais Inc., du lot 2 492 813, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour une somme de 5,500\$, plus taxes, le tout dans le cadre des travaux à effectuer sur une partie de la rue de la Colonie.

QUE Me Jean-Charles Luc, notaire, soit mandaté pour rédiger et enregistrer le contrat requis dans les circonstances.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE tous les frais, incluant le coût d'achat, soient payés à même les fonds disponibles au règlement 1157-2011.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-318

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Bernard Paysagiste Inc. une somme de 137,977.99\$, taxes incluses, le tout relativement aux travaux d'aménagement paysager de l'entrée sud de la ville, tel qu'il appert au décompte progressif no. 1 daté du 20 septembre 2011 rédigé par Karyne Ouellet, architecte paysagiste, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises pour ce faire.

RÉSOLUTION NO. 2011-319

ATTENDU que, suite à une demande d'accès à l'information, Le Groupe Solroc, Sogevem associés experts conseils Ltée a déposé une demande de révision d'une décision du responsable de l'accès à l'information et ce, conformément aux dispositions de ladite loi devant la Commission d'accès à l'information du Québec dans le dossier 11 17 49.

ATTENDU que la Fraternité des policiers et policières de Sainte-Adèle Inc. a déposé une demande de révision d'une décision du responsable de l'accès à l'information conformément à la loi susdite et ce, dans le dossier 11 19 45.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil mandate la firme d'avocats Dunton Rainville pour représenter la Ville de Sainte-Adèle et le responsable de l'accès à l'information dans les dossiers susdits.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires professionnels pour ce faire, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-320

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil renouvelle le mandat de Mme Sylvie Beauchemin et M. Louis Vadeboncoeur à titre de membres non-permanents au sein du Comité Consultatif en Environnement et ce, pour une période de 2 ans, soit du 17 novembre 2011 au 17 novembre 2013.

RÉSOLUTION NO. 2011-321

ATTENDU que le service des loisirs organise la Fête de l'Halloween sur une partie de la rue Valiquette le 31 octobre 2011, de 16h à 19h.

ATTENDU que pour ce faire, il y a lieu que le Conseil décrète la fermeture d'une partie de la rue Valiquette à partir du stationnement, propriété de la Ville de Sainte-Adèle, jusqu'à la rue de la Forge.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil décrète la fermeture de cette partie de la rue Valiquette pour les fins susdites, samedi le 31 octobre 2011, de 16h à 19h.

RÉSOLUTION NO. 2011-322

ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, daté du 27 septembre 2011, relativement à une subvention à accorder à Plein Air Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil octroie une subvention à l'organisme précité au montant de 53,755\$, payable tel qu'il appert ci-après :

- 21,500 \$, payable le ou vers le 28 octobre 2011;
- 16,130 \$, payable le ou vers le 23 décembre 2011;
- 16,125 \$, payable le ou vers le 23 mars 2012.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-323

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil amende la résolution 2011-215, adoptée le 18 juillet 2011, en révisant à 10\$ par mois le montant du loyer supplémentaire payable par la locataire et ce, pour la période du 1^{er} décembre 2011 au 30 juin 2012.

QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.

Avant l'adoption de la résolution suivante, Monsieur le Conseiller John Butler déclare au Conseil Municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de ladite résolution et ne participera pas aux délibérations du Conseil sur ce sujet, attendu que Me Carole Beauchamp, notaire, est sa belle-sœur.

RÉSOLUTION NO. 2011-324

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise la transaction à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Madame Colette Chabot, relativement à la cession à la Ville du lot P.4, rang 4, Canton Wexford, contigu au chemin Doncaster, le tout pour une somme de 38,400\$, plus taxes, afin d'y aménager un stationnement municipal aux abords de la rivière Doncaster.

QUE Me Carole Beauchamp, notaire, soit mandaté pour rédiger et enregistrer l'acte de cession à intervenir pour ce faire.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit acte, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même les revenus additionnels de l'année 2011 ou l'excédent de fonctionnement non affecté.

Monsieur le Conseiller John Butler ne vote pas sur la résolution.

RÉSOLUTION NO. 2011-325

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise Monsieur le Conseiller Pierre Morabito à participer à la rencontre du 31 octobre 2011 à Drummondville de la table de concertation concernant les services policiers.

QUE dès lors ses frais d'hébergement soient assumés par la Ville de Sainte-Adèle.

QUE tous les frais connexes lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximal de 250\$.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-326

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise l'achat d'un système de gestion documentaire SyGED de la firme PG Solutions et ce, au prix de 18,310\$, plus taxes.

QUE M. Yan Senneville, archiviste et greffier adjoint, soit autorisé à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût d'achat susdit à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.

RÉSOLUTION NO. 2011-327

ATTENDU les rapports de M. Christian Nadeau, directeur du service des loisirs, et de Mme Julie Albert, directrice du service des ressources humaines, datés respectivement du 3 et 5 octobre 2011, concernant la permanence de Mme Mijanou Dubuc, à titre de responsable de la bibliothèque municipale.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil entérine les dispositions des rapports susdits et accorde la permanence d'emploi à Mme Mijanou Dubuc au poste susdit et ce, rétroactivement au 5 octobre 2011.

QUE dès lors le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions desdits rapports, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-328

ATTENDU la recommandation de paiement rédigée le 23 septembre 2011 par M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, concernant la recommandation de paiement no. 1 concernant les travaux de réfection de pavage 2011 dans le cadre du règlement 1154-2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter une somme de 1,293,738.97\$, taxes incluses, à la compagnie Asphalte Desjardins Inc. pour les fins susdites, sous réserve cependant de la transmission, audit service, des quittances requises dans les circonstances.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le règlement 1154-2011.

RÉSOLUTION NO. 2011-329

ATTENDU le rapport de M. Garry Moore, directeur du service de police, daté du 5 octobre 2011, concernant la permanence de M. Michel Richard, à titre de directeur adjoint – gendarmerie.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil entérine les dispositions du rapport susdit et accorde la permanence d'emploi à M. Michel Richard au poste susdit et ce, rétroactivement au 10 octobre 2011.

QUE dès lors le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions desdits rapports, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-330

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion du 4 octobre 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. '2011-105

Re/Max Ste-Adèle Inc. (Re/Max)

795, boulevard de Sainte-Adèle

- Enseigne

Résolution C.C.U. '2011-106

Re/Max Ste-Adèle Inc. (Re/Max des Sommets)

795, boulevard de Sainte-Adèle

- Enseigne

Résolution C.C.U. '2011-107

Constructions Raymond & Fils Inc.

Lot 3 396 584 (1722, rue du Bourg-du-Lac)

- Construction

Résolution C.C.U. '2011-108

9135-4027 Québec Inc. (Dubreuil Artcore Design)

1064, boulevard de Sainte-Adèle

- Enseigne

Résolution C.C.U. '2011-109

Guylaine Comeau

94 à 98, rue Morin

- Rénovation

Résolution C.C.U. '2011-110

France Nadeau (Boutique Anges & Dragon)

1370, boulevard de Sainte-Adèle

- Enseigne

Résolution C.C.U. '2011-111

Michel Guertin et Lucie Létourneau

1133, rue Chantavent

- Agrandissement mineur

Résolution C.C.U. '2011-112

René Philippe et Suzanne Brisson (Les Produits Starca)

1395, rue Saint-Joseph

- Enseigne (sous la condition indiquée à ladite résolution)

Résolution C.C.U. '2011-114

9181-5233 Québec Inc.

156, rue Morin

- Rénovation

QUE de plus le Conseil accepte la recommandation du C.C.U. à l'effet de REFUSER la 2^e proposition de la demande de PIIA suivante :

- 2011-113 : 1717, boulevard de Sainte-Adèle – enseigne.

Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2011-331

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 2185, rue des Perdreaux, et dont la nature est de réduire la marge avant du garage détaché existant de 8 mètres à 7,01 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 29 août 2011, dossier 6778, minute 15003, afin de régulariser l'implantation du garage détaché existant.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 405, chemin Pierre-Péladeau, et dont la nature est d'augmenter la superficie de plancher d'un usage complémentaire limité de bureau projeté (métier d'art – artiste verrier) de 30% à 49% de la superficie totale de plancher du bâtiment résidentiel unifamilial.

ATTENDU la demande formulée relativement au lot 23-1, rang 9, Canton Abercrombie (rue des Cimes), et dont la nature est de réduire de 50 mètres à 7,52 mètres la largeur minimum sur rue (rue des Cimes – lot 22-77, rang 9, Canton Abercrombie) de deux lots projetés, soit un lot composé d'une partie du lot 23-1 (rue) et du lot 23-4 (matricule 6090-07-5743) et un lot composé de la partie résiduelle du lot 23-1 (rue) et d'une partie du lot 23 (matricule 6090-13-5081), tous du rang 9, Canton Abercrombie et ce, afin de permettre la délivrance d'un permis de lotissement de manière à ce que les deux lots projetés aient façade sur la rue publique existante (lot 22-77).

ATTENDU la demande formulée relativement au lot Ptie 12, rang 4, Canton Wexford, paroisse Ste-Marguerite (chemin des Hauteurs), et dont la nature est de réduire la largeur sur rue (chemin des Hauteurs) de la partie du lot 12, rang 4, Canton Wexford, de 50 mètres à 29,48 mètres, et de réduire la largeur moyenne de ladite partie de lot de 50 mètres à 15,24 mètres, tel que montré au croquis préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 23 septembre 2011, dossier 2161, minute 15063, et ce, afin de permettre la délivrance d'un permis de lotissement pour la création d'un seul lot.

ATTENDU la demande formulée relativement aux lots projetés 4 885 924 à 4 885 926, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne (rue du Grand-Harle), et dont la nature est de réduire la largeur moyenne du lot projeté 4 885 924 de 50 mètres à 33,68 mètres, de réduire la largeur moyenne du lot projeté 4 885 925 de 50 mètres à 42,05 mètres, et de réduire la largeur sur rue du lot projeté 4 885 926 de 50 mètres à 44,76 mètres, tel que montré au projet de lotissement préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 22 septembre 2011, dossier 4075-2, minute 15058, afin de permettre la délivrance d'un permis de lotissement.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 21 novembre 2011 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogation mineure formulées pour lesdits immeubles.

RÉSOLUTION NO. 2011-332

ATTENDU le rapport de M. Garry Moore, directeur du service de police, daté du 6 octobre 2011, concernant le renouvellement du contrat d'entretien du système de prise d'appels et de répartition des appels dudit service avec la compagnie Emergensys Solutions Inc. et ce, pour l'année 2012.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte de renouveler le contrat susdit et en autorise sa signature par le directeur du service de police ou son remplaçant, le cas échéant, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense pour ce faire au montant total de 17,509.45\$, plus taxes, payable en 12 versements égaux.

RÉSOLUTION NO. 2011-333

CONSIDÉRANT que le Parc linéaire le P'tit Train du Nord, section de la Ville de Sainte-Adèle, MRC des Pays d'En-Haut, fait partie de la Route Verte no. 2.

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, dans le cadre du Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte, finance 1,500\$ du kilomètre pour le parc linéaire le P'tit Train du Nord, dans la mesure où 50% des dépenses admissibles, de même que tout montant excédant les maximums admissibles, doit être assumé par le milieu.

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec exige une déclaration des dépenses adoptée par résolution municipale.

CONSIDÉRANT que sont exclues de la présente déclaration des dépenses :

- les dépenses de tous les travaux financés dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives (SISR) par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- la contribution financière versée annuellement à la Corporation du parc linéaire le P'tit Train du Nord dans le cadre du mandat de gestion;
- les dépenses reliées aux activités hivernales.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve la déclaration de dépenses – été 2011, relativement au programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte no. 2 du Parc linéaire le P'tit Train du Nord, annexée à la présente.

RÉSOLUTION NO. 2011-334

ATTENDU que la compagnie Intact Compagnie d'Assurance a fait signifier, le 21 septembre 2011, une requête introductive d'instance dans le dossier 700-22-025443-119 concernant la propriété du 320, rue des Plaines.

ATTENDU que, conformément au contrat d'assurance détenu par la Ville de Sainte-Adèle, la réclamation dépassant la franchise de la Ville a été transmise par le greffier au courtier BFL Canada.

ATTENDU que ledit courtier a mandaté pour ce faire la firme d'avocats Gasco Goodhue St-Germain afin de protéger les intérêts de la Ville dans le dossier précité.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil, au nom de la Ville de Sainte-Adèle, conteste ladite réclamation et entérine la procédure entreprise dans ce dossier.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-335

ATTENDU les dispositions de la résolution 2011-233.

ATTENDU qu'il y a lieu d'harmoniser le remboursement au fonds de roulement du coût des travaux exécutés par la compagnie Construction Géranstruction Ltée pour le réaménagement de l'accueil de l'hôtel de ville.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil amende la résolution 2011-233 pour inscrire « remboursable à même le fonds de roulement sur une période de 5 ans » au lieu de 10 ans.

QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.

RÉSOLUTION NO. 2011-336

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le projet d'acte de cession à intervenir entre M. Martin Soucy et la Ville de Sainte-Adèle concernant l'acquisition, par la Ville, du lot 4 474 801, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, afin de permettre l'exécution de travaux municipaux en vertu du règlement 1155-2011.

QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit acte de cession, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par le cédant.

QUE dès lors, la résolution 2011-244 soit abrogée à toutes fins que de droit.

RÉSOLUTION NO. 2011-337

CONSIDÉRANT que la MRC des Pays-d'En-Haut veut se doter de la démarche municipalité amie des aînés (MADA).

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Adèle veut se doter de la démarche municipalité amie des aînés (MADA) avec le soutien de la MRC des Pays-d'En-Haut.

CONSIDÉRANT qu'en adoptant la démarche municipalité amie des aînés (MADA) et le plan d'action en faveur des aînés, la Ville de Sainte-Adèle veut améliorer la qualité de vie des aînés sur son territoire.

CONSIDÉRANT l'importance que la Ville de Sainte-Adèle attache à la création d'un milieu de vie de qualité où les aînés pourront s'épanouir.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le directeur général, M. Pierre Dionne, à présenter une demande de subvention au montant de 12,000\$ pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle, auprès du ministère de la Famille et des Aînés pour la réalisation de la démarche MADA.

QUE le directeur général soit autorisé à signer le protocole d'entente à intervenir entre le ministère et la Ville, pour le versement de la subvention et tout autre document relatif au projet financé.

QUE le Conseil crée un poste de responsable du dossier aîné au sein du conseil qui assurera le suivi de l'ensemble des activités touchant la vie des aînés dans la municipalité et qu'il désigne Mme Lise Gendron comme conseillère au poste de responsable des questions aînées.

Avant que le Conseil prenne une décision sur la demande de dérogation mineure ci-après indiquée, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose à ladite demande. Personne ne s'y oppose.

Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent la demande de dérogation mineure formulée ci-après :

RÉSOLUTION NO. 2011-338

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme rédigée dans le procès-verbal du 6 septembre 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure suivante :

Sylvie Charlebois et Gervais Perreault

Réduire la pente de toit de 3 :12 à 0.6 :12 (5%) sur la totalité de la superficie de la toiture pour une construction résidentielle unifamiliale isolée projetée sur le lot 3 932 597, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne (chemin du Lac-Léon) tel que montré aux plans de M. Jean Daniel, ing., en date du 15 août 2011, afin de permettre la construction d'un toit à pente réduite pour une maison projetée.
Situation : lot 3 932 597, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne (chemin du Lac-Léon)

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants ainsi qu'au service d'urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 2011-339

ATTENDU que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées pour l'achat d'une chenillette pour le service des travaux publics.

ATTENDU qu'une seule soumission a été déposée pour ce faire au montant de 178,063.64\$, taxes incluses, par la compagnie Équipements Plannord Ltée.

ATTENDU que les disponibilités budgétaires de la Ville de Sainte-Adèle sont inférieures au montant de la soumission ainsi déposée.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil rejette la soumission de ladite compagnie pour les fins susdites.

QUE le cautionnement de soumission soit retourné au soumissionnaire, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-340

ATTENDU que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées pour la renaturalisation des rives du parc Patry et de la plage Jean-Guy Caron (lac Rond).

ATTENDU que 3 compagnies ont déposé des soumissions pour ce faire le 22 septembre 2011.

ATTENDU que les disponibilités budgétaires de la Ville de Sainte-Adèle sont inférieures au montant de la plus basse soumission ainsi déposée.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil rejette les soumissions déposées pour les fins susdites.

QUE les cautionnements de soumission soient retournés aux différents soumissionnaires, le tout en temps et lieu.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

1) Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 1096-B-2011 :

- **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 151,055.23\$ pour la période du 17 au 23 septembre 2011.**
- **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 476,618.53\$ pour la période du 24 au 30 septembre 2011.**
- **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 354,053.48\$ pour la période du 1^{er} au 7 octobre 2011.**
- **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 225,990.21\$ pour la période du 8 au 14 octobre 2011.**
- **Liste des comptes à payer au montant de 501,938.30\$ pour le mois d'août 2011.**
- **Engagements au montant de 820,729.98\$ pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2011.**

2) Rapports :

- Urbanisme : septembre 2011**
- Cour municipale : juillet et août 2011**

Conformément à l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le greffier municipal dépose devant le Conseil un rapport concernant les déclarations qui lui ont été acheminées par tous les membres du Conseil, incluant la déclaration de Mme Nadine Brière, à l'effet qu'ils ont suivi la formation en vertu de la loi susdite.

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions. Ladite période débute à 20h35 et se termine à 21h06.

RÉSOLUTION NO. 2011-341

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h06.

M. Réjean Charbonneau, Maire

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié le 28 octobre 2011, l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 31 octobre 2011, devant être tenue à 17h, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la Loi sur les Cités et Villes.

Michel Rousseau
Greffier

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le lundi 31 octobre 2011 à 17h dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Réjean Charbonneau.

Madame et Messieurs les Conseillers,

Roch Bédard	District 2
Lise Gendron	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Pierre Morabito	District 6

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Madame la Conseillère Nadine Brière était absente pour toute la durée de la séance.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 17H.

Les membres du Conseil municipal n'ont pu délibérer sur le sujet inscrit à la rubrique B 6) de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire, attendu l'absence de soumission déposée pour les travaux de correction de drainage sur une partie du chemin du Mont-Loup-Garou.

RÉSOLUTION NO. 2011-342

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables.

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes :

- permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire.

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le Sulfate d'aluminium et/ou Silicate de sodium N dans les quantités nécessaires pour ses activités.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits chimiques (Sulfate d'aluminium et/ou Silicate de sodium N) nécessaires aux activités de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée.

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville de Sainte-Adèle devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, au moins cinq (5) jours avant la date d'ouverture des soumissions prévue au document d'appel d'offres;

QUE la Ville de Sainte-Adèle reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

RÉSOLUTION NO. 2011-343

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement d'achats pour un achat regroupé de carburants et mazouts en vrac, et d'adjuger un contrat après avoir procédé à une demande de soumissions.

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom.

ATTENDU QUE l'article 29.9.2 de la Loi sur les cités et villes permet à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre de services partagés du Québec.

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire se joindre à cet achat regroupé pour se procurer les différents types de carburants et de mazouts identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités .

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1er avril 2012 au 31 mars 2015 (contrat de deux ans, plus une année optionnelle) et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents hydrocarbures et mazouts en vrac, nécessaires aux activités de notre Ville.

QU'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une (1) année additionnelle en option, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable. Advenant que l'année d'option ne soit pas appliquée, une nouvelle résolution sera requise.

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin.

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé.

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à payer trimestriellement, à l'UMQ, un frais de gestion tel que défini dans la lettre de demande d'adhésion faisant partie du dossier d'adhésion à fournir à l'UMQ.

RÉSOLUTION NO. 2011-344

ATTENDU que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées pour la construction d'infrastructures municipales sur la rue de la Colonie.

ATTENDU que 9 compagnies ont déposé des soumissions pour ce faire le 24 octobre 2011.

ATTENDU la recommandation transmise le 25 octobre 2011 par M. Alexandre Latour, ingénieur de la firme Équipe Laurence Experts-Conseils.

ATTENDU que la compagnie 9088-9569 Québec Inc. a présenté la plus basse soumission conforme pour ce faire.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée pour les fins susdites, le tout pour une somme de 111,532.16\$, taxes incluses.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout à même les fonds disponibles au règlement 1157-2011.

RÉSOLUTION NO. 2011-345

ATTENDU la recommandation formulée par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion du 25 octobre 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte « la demande de PIIA 2011-0680 ainsi que toutes demandes de PIIA pour les demandes subséquentes de permis de construction sur les lots 4 471 424 à 4 471 426 et ce, conditionnellement à ce qui est inscrit à la résolution C.C.U. '2011-120, et » accepte les dispositions de la résolution ci-après indiquée en regard du dossier suivant concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. '2011-120

Les Constructions Tetris Inc.

Lots 4 471 423 à 4 471 426

- **Nouvelles constructions d'habitations trifamiliales isolées (sous les conditions indiquées à ladite résolution).**

Le tout tel qu'il appert aux dispositions de ladite résolution annexée à la présente, pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2011-346

ATTENDU que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées pour la mise aux normes de la rue Place des Colverts.

ATTENDU que 10 compagnies ont déposé des soumissions pour ce faire le 28 octobre 2011.

ATTENDU la recommandation de M. Jessee Tremblay, ingénieur de la firme Les Consultants S.M. Inc. ainsi que le rapport de M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, datés du 28 octobre 2011.

ATTENDU que la compagnie Entreprise TGC Inc. a présenté la plus basse soumission conforme pour ce faire.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée pour les fins susdites, le tout pour une somme de 148,088.77\$, taxes incluses.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter une partie de la somme susdite à même le règlement 1151-2011.

QUE de plus, le Conseil approprie un montant de 35,000\$ du surplus accumulé non affecté, pour financer le solde du montant des travaux susdits.

RÉSOLUTION NO. 2011-347

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise Madame la Conseillère Lise Gendron et Messieurs les Conseillers Roch Bédard et John Butler à participer au souper spectacle au profit de la Fondation de l'Entraide Bénévole des Pays-d'En-Haut, vendredi le 4 novembre 2011 au Manoir Saint-Sauveur.

QUE le coût d'achat de 4 billets au montant de 130\$ chacun soit assumé par la Ville de Sainte-Adèle.

QUE les frais connexes de tous les conseillers précités leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximal de 50\$ chacun.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions. Ladite période débute à 17H14 et se termine à 17H15.

RÉSOLUTION NO. 2011-348

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 17h15.

M. Réjean Charbonneau, Maire

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 21 novembre 2011 à 20h, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Réjean Charbonneau

Mesdames et Messieurs les Conseillers

<i>Nadine Brière</i>	<i>District 1</i>
<i>Roch Bédard</i>	<i>District 2</i>
<i>Lise Gendron</i>	<i>District 3</i>
<i>John Butler</i>	<i>District 4</i>
<i>Robert Lagacé</i>	<i>District 5</i>
<i>Pierre Morabito</i>	<i>District 6</i>

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h.

RÉSOLUTION NO. 2011-349

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 novembre 2011, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve :

de retirer le sujet suivant de la rubrique « règlements » :

E) *Règlement 918-A-2011 – amendement du règlement 918-1997 concernant la régie interne du Conseil municipal.*

de retirer les sujets suivants de la rubrique « résolutions » :

F-7) *Demande à la MRC des Pays d'En Haut – traverses rues des Lilas et des Rosiers.*

F-13) *Subventions à la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle – 24,273.00\$.*

F-26) *Contribution pour fins de parc exigible relativement au morcellement du lot 2 229 968.*

d'ajouter les sujets suivants à la rubrique « résolutions » :

F-33) *Acquisition d'une partie des rues du Meunier et du Forgeron*

F-34) *Mandat octroyé au cabinet Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés pour le lot 3 888 497.*

F-35) *Mise en place du projet « Conseil sans papier ».*

RÉSOLUTION NO. 2011-350

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2011, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2011 tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.

RÉSOLUTION NO. 2011-351

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 octobre 2011, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 octobre 2011 tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.

AVIS DE MOTION NO.17-2011

Le Conseiller municipal John Butler donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année fiscale s'échelonnant du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012.

AVIS DE MOTION NO.18-2011

Le Conseiller municipal Pierre Morabito donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter l'abrogation des règlements 32-1959, 116-1967, 140-1969, 281-1976, et toute autre réglementation concernant la constitution d'un corps de police municipal sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

AVIS DE MOTION NO.19-2011

Le Conseiller municipal Robert Lagacé donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter une grille de tarification concernant l'utilisation des véhicules et équipements du service de la sécurité incendie sur le territoire d'une autre municipalité et pour toute autre intervention.

AVIS DE MOTION NO.20-2011

La Conseillère municipale Lise Gendron donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter un amendement au règlement 1135-2010 concernant la formation du Comité Culturel de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2011-352

ATTENDU que dans le dossier de la sécurité public, le Conseil municipal s'est fixé trois objectifs incontournables et non négociables : la sécurité du public, la qualité du service et le contrôle des coûts;

ATTENDU que le Conseil municipal entend exercer pleinement et sans fuir les responsabilités que la population lui a confiées;

ATTENDU que le maintien du service de police municipale exerce une pression très importante sur le budget de la Ville;

ATTENDU que toutes les analyses effectuées tant par la trésorerie, la direction générale, les vérificateurs externes de la Ville démontrent une augmentation substantielle des coûts de la police municipale au cours des prochaines années;

ATTENDU que la demande de la création d'un fonds de pension à prestations déterminées mettrait en péril la situation financière de la Ville de Sainte-Adèle;

ATTENDU que si elle consentait à ce type de régime, la Ville de Sainte-Adèle ne pourrait pas justifier de ne pas le donner à l'ensemble de ses employés;

ATTENDU qu'un tel engagement serait irresponsable et hypothèquerait aussi bien le présent que l'avenir;

ATTENDU que la proposition de la Sûreté du Québec répond à nos objectifs de sécurité du public, de qualité du service, respectant ainsi la capacité de payer des citoyens de notre Ville;

ATTENDU que la proposition de la Sûreté du Québec comprend une intégration bien planifiée et bien encadrée dans le respect des individus et des meilleures pratiques déjà déployées par la police municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil demande au Ministre de la Sécurité publique et à la Sûreté du Québec de lui présenter dans le meilleur délai possible, une entente formelle de services concernant l'intégration du service de police de la Ville de Sainte-Adèle et la desserte de son territoire par la Sûreté du Québec, conformément aux discussions et présentations faites par ces derniers au Conseil municipal.

QUE, de plus, le Conseil demande audit Ministre l'autorisation d'abolir le corps de police municipal de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE le Conseil demande à la Sûreté du Québec de maintenir l'application de l'Entente relative à la poursuite de certaines infractions criminelles devant la Cour municipale commune de Sainte-Adèle, sous réserve des modifications requises à cette entente, approuvées par le Ministre de la Justice et le Directeur des poursuites criminelles et pénales.

RÉSOLUTION NO. 2011-353

ATTENDU qu'après étude du dossier, le Conseil juge opportun de permettre la signature d'ententes intermunicipales avec la Ville de Mont-Tremblant pour lui confier la fourniture du service de répartition des appels de police et des appels d'urgence du service 911, à partir du 1^{er} décembre 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sous réserve de l'approbation du Ministre de la Sécurité publique, le Conseil autorise Monsieur le Maire, ou en son absence le (la) maire(sse) suppléant(e), et le greffier municipal, ou en son absence le greffier adjoint, à signer lesdites ententes, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter toute somme requise pour les fins susdites, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-354

ATTENDU que, ce jour, le Conseil municipal a adopté une résolution afin d'autoriser la signature d'ententes intermunicipales avec la Ville de Mont-Tremblant pour que celle-ci fournisse le service de répartition des appels de police et des appels d'urgence 911.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil décrète la fermeture à partir du 1^{er} décembre 2011 du centre de répartition des appels de police sous réserve de la permission du Ministre de la Sécurité publique, requise pour la signature des ententes susdites.

RÉSOLUTION NO. 2011-355

ATTENDU que, ce jour, le Conseil municipal a adopté une résolution afin d'autoriser la signature d'ententes intermunicipales avec la Ville de Mont-Tremblant pour que celle-ci fournisse le service de répartition des appels de police et des appels d'urgence 911.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil décrète la fermeture à partir du 1^{er} décembre 2011 du service des appels d'urgence 911, sous réserve de la permission du Ministre de la Sécurité publique, pour la signature des ententes susdites.

RÉSOLUTION NO. 2011-356

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil donne son accord à l'application du programme d'assurance de dommages pour les organismes à but non lucratif offert aux villes membres de l'Union des Municipalités du Québec à la Maison de la Famille des Pays d'En-Haut et à la Coopérative Sore et L'Antr'Aidant.

QUE, sur présentation des factures transmises à la Ville pour le paiement des primes, lesdits organismes remboursent la Ville du plein montant requis pour ce faire.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-357

ATTENDU l'offre de services transmise le 11 octobre 2011 par Yves de Carufel, CGA Inc. pour effectuer la vérification des états financiers de la Ville de Sainte-Adèle pour l'année 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil mandate Yves de Carufel CGA Inc. à titre de vérificateur externe de la Ville de Sainte-Adèle, pour effectuer la vérification des états financiers pour l'année 2011 de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires professionnels pour ce faire au montant de 15,400\$, plus taxes, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-358

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion du 1^{er} novembre 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. '2011-121

Développement Olymbec Inc. (Métro Plus)
555, boulevard de Sainte-Adèle
- Enseigne

Résolution C.C.U. '2011-122

Norbert Voyer
2925, rue Chapleau
- Rénovation

Résolution C.C.U. '2011-123

Clinique Médicale Sainte-Adèle/Louis-Philippe Kassar Pharmacien
1150, rue du Bourg-Joli
- Enseigne

Résolution C.C.U. '2011-124

Groupe Immovest RP S.E.N.C. (Laboratoire Bélanger Orthésistes)
1060, rue Valiquette
- Enseigne

Résolution C.C.U. '2011-125

Michel Lévesque et Brigitte Martel
Lots 2A-13 et 2B-8, rang 4, Canton Wexford (Impasse des Arbrisseaux)
- Construction

Résolution C.C.U. '2011-126

Dollard Théorêt Inc. (Quincaillerie Théorêt).
1367, boulevard de Sainte-Adèle
- Enseigne

Résolution C.C.U. '2011-127

Doris Nadeau
39, rue Bélec
- Rénovation

Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2011-359

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 1543-1545, chemin des Chanterelles, et dont la nature est de réduire le total des marges latérales de 12 mètres à 8,02 mètres, soit une marge latérale gauche du bâtiment résidentiel existant de 4,02 mètres, tel que montré au plan projet de lotissement préparé par M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre, en date du 19 octobre 2011, dossier 981707, minute L-7298, et une marge latérale droite de 4 mètres pour la construction d'un garage attenant au bâtiment principal sis au 1543-1545, chemin des Chanterelles.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le lot 3 888 554 (rue du Midi), et dont la nature est de permettre un toit ayant une pente inférieure à 3 :12 sur plus de 75% de sa surface, mesurée en projection horizontale, tel que montré aux plans (feuillet 1 à 4) préparés par M. Éric Laberge T.P. 12485, en date du 31 août 2011, afin d'autoriser la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale avec un toit plat sur le lot susdit.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 689, rue de Neuchâtel, et dont la nature est de réduire la marge latérale droite de 4 mètres minimum à 0,69 mètre, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 29 septembre 2011, sous la minute 15080 de son dossier 7396, afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant au 689, rue de Neuchâtel.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 19 décembre 2011 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogation mineure formulées pour lesdits immeubles.

RÉSOLUTION NO. 2011-360

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil, suivant la recommandation du C.C.U., et pour les raisons indiquées à la résolution C.C.U. '2011-129, refuse la demande de dérogation mineure formulée à l'effet de réduire la marge latérale droite de 4 mètres à 3,37 mètres, pour la construction d'un garage attenant au bâtiment situé au 1543-1545, chemin des Chanterelles.

RÉSOLUTION NO. 2011-361

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil mandate la firme d'avocats Prévost Fortin D'Aoust pour représenter la Ville de Sainte-Adèle dans les dossiers déposés à la Cour municipale, incluant les dossiers qui peuvent être portés en Appel de décisions de la Cour de première instance.

QUE de plus, lesdits avocats soient mandatés pour tous les dossiers déposés à la Cour municipale de la Ville de Sainte-Adèle relativement aux constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC des Pays d'En-Haut.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût des honoraires professionnels pour ce faire, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-362

ATTENDU la recommandation du 7 novembre 2011, transmise par M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, relativement au paiement du décompte final pour les travaux d'aménagement paysager –« Entrée de ville et intersection rue Valiquette ».

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Bernard Paysagiste Inc. une somme de 13,856.13\$, taxes incluses, à même le surplus accumulé au 31 décembre 2010, le tout relativement aux travaux d'aménagement paysager de l'entrée sud de la ville, tel qu'il appert au décompte progressif no. 2 daté du 3 novembre 2011 rédigé par Karyne Ouellet, architecte paysagiste, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises pour ce faire.

RÉSOLUTION NO. 2011-363

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle a signé, le 23 février 2011, une entente de participation concernant la publication de certains documents juridiques de la Ville sur le site de la compagnie Lexum Informatique Inc.

ATTENDU que ladite entente vient à échéance le 31 janvier 2012.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle ne désire pas renouveler ladite entente à son échéance.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil informe officiellement la compagnie précitée qu'elle ne renouvellera pas ladite entente à son échéance.

RÉSOLUTION NO. 2011-364

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 975-2000, 987-2000, 1039-2003, 1049-2004, 1054-2005, 1056-2004, 1065-A-2005, 1069-2005, 1073-2006, 1074-2006, 1119-2010, 1130-2010 et 1154-2011, la Ville de Sainte-Adèle souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance.

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 5 décembre 2011, au montant de 5,761,000\$.

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Sainte-Adèle a reçu les soumissions apparaissant à l'annexe « A » jointe à la présente.

ATTENDU QUE l'offre provenant de Valeurs mobilières Banque Laurentienne Inc. s'est avérée la plus avantageuse.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l’émission d’obligations au montant de 5,761,000\$ de la Ville de Sainte-Adèle soit adjugée à Valeurs mobilières Banque Laurentienne Inc.

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l’inscription en compte de cette émission.

QUE Monsieur le Maire, ou en son absence le (la) maire (sse) suppléant (e), et la trésorière municipale, ou en son absence la trésorière adjointe, soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

QUE CDS agisse à titre d’agent d’inscription en compte, d’agent détenteur de l’obligation, d’agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l’égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d’agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d’entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l’obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière, ou en son absence la trésorière adjointe, à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

RÉSOLUTION NO. 2011-365

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d’emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d’eux, la Ville de Sainte-Adèle souhaite émettre une série d’obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5,761,000\$:

<u>RÈGLEMENTS D’EMPRUNT #</u>		<u>POUR UN MONTANT DE \$</u>
975-2000	Travaux hôtel de ville et achat d’équipements	64,700
987-2000	Effondrement de barrage rue Grande-Promenade	104,900
1039-2003	Travaux rue Rolland	3,000
1049-2004	Travaux chemin du Lac-Renaud	1,200
1054-2005	Travaux – eau potable	687,200
1056-2004	Plan directeur – eaux usées	8,600
1065-A-2005	Aménagement pôle jeunesse parc Claude-Cardinal	56,400
1069-2005	Ilot Grignon et CPAR	1,564,800
1073-2006	Achat niveleuse et camions	408,500
1074-2006	Travaux rue Blondin	80,700
1119-2010	Réfection usine d’épuration des eaux usées	565,475
1130-2010	Travaux d’aqueduc et d’égout sanitaire	820,000
1154-2011	Réfection de rues et chemins	1,395,525

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE les règlements d’emprunt indiqués précédemment soient amendés s’il y a lieu, afin qu’ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d’obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l’émission de 5,761,000\$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 5 décembre 2011.

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS .

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

*Caisse populaire Desjardins des Pays-d'en-Haut
893, boulevard de Sainte-Adèle
Sainte-Adèle (Québec) J8B 2N1;*

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 5 juin et le 5 décembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par Monsieur le Maire, ou en son absence le (la) maire (sse) suppléant (e), et la trésorière municipale, ou la trésorière adjointe durant l'absence de cette dernière.

La Ville de Sainte-Adèle, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

RÉSOLUTION NO. 2011-366

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 5,761,000\$, effectué en vertu des règlements numéros 975-2000, 987-2000, 1039-2003, 1049-2004, 1054-2005, 1056-2004, 1065-A-2005, 1069-2005, 1073-2006, 1074-2006, 1119-2010, 1130-2010 et 1154-2011, la Ville de Sainte-Adèle émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 5 décembre 2011); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 987-2000, 1039-2003, 1049-2004, 1054-2005, 1056-2004, 1065-A-2005, 1069-2005, 1073-2006, 1074-2006, 1119-2010, 1130-2010 et 1154-2011, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

RÉSOLUTION NO. 2011-367

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil nomme Monsieur le Conseiller, John Butler, à titre de maire suppléant de la Ville de Sainte-Adèle, pour une période de quatre (4) mois débutant le 22 novembre 2011 à 00heure 01minute, et qu'il demeure en fonction jusqu'à ce que son remplaçant soit nommé par résolution.

QUE, de plus celui-ci soit nommé à titre de substitut pour assister aux séances du Conseil de la M.R.C. des Pays-d'En-Haut et de la CRÉ des Laurentides.

RÉSOLUTION NO. 2011-368

ATTENDU que le lot 2 492 281, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, a été vendu pour non-paiement de taxes, le 8 juin 2011.

ATTENDU que ledit immeuble a été adjugé à la Ville de Sainte-Adèle pour une somme de 220\$.

ATTENDU que, postérieurement à ladite vente, le service d'évaluation de la MRC des Pays d'En-Haut a constaté que l'immeuble précité appartenait à M. Adrien Lavallée au lieu de M. Michael Lester Caron.

ATTENDU qu'il y a lieu pour la Ville d'exercer le droit de retrait requis dans les circonstances.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil exerce le droit de retrait concernant le lot précité et autorise le service de la trésorerie à acquitter toute somme requise dans les circonstances.

QUE la trésorière municipale, ou en son absence la trésorière adjointe, et le greffier municipal, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2011-369

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil renouvelle les mandats de Mesdames Josée Pelletier et Annie Girard à titre de membres non permanents du Comité Consultatif en Environnement et ce, pour une période de deux (2) ans, à partir du 21 décembre 2011 jusqu'au 21 décembre 2013.

RÉSOLUTION NO. 2011-370

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil amende la résolution 2011-291 afin d'inscrire en lieu et place de « Mélissa Daniel », le nom de « Mélissa Laniel ».

QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.

RÉSOLUTION NO. 2011-371

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été publié conformément à la loi pour le dépôt de soumissions relativement à l'achat par la Ville de Sainte-Adèle d'un camion porteur 6 roues avec équipements de déneigement.

ATTENDU que deux (2) compagnies ont déposé le 11 novembre 2011 des soumissions pour ce faire.

ATTENDU la recommandation du 14 novembre 2011, transmise par M. François Latour, contremaître du service des travaux publics, stipulant que la compagnie Machineries Saint-Jovite Inc. a déposé la plus basse soumission conforme pour ce faire au montant de 164 995.99\$ plus taxes.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite.

QUE le Conseil mandate les contremaîtres du service des travaux publics afin de signer tout document pour mettre à effet la présente résolution incluant le contrat d'achat dudit véhicule.

QUE le service de trésorerie soit autorisé à acquitter le coût d'achat du véhicule précité à même l'argent disponible au fond de roulement lequel devra être remboursé sur une période de dix (10) ans.

RÉSOLUTION NO. 2011-372

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été publié pour le dépôt de soumissions relativement à la vente du camion V-22-90 de marque International, 6 X 6 de l'année 1990, propriété de la Ville de Sainte-Adèle.

ATTENDU que quatre (4) compagnies ont déposé le 10 novembre 2011 des soumissions conformes pour ce faire.

ATTENDU que la compagnie 9081-6166 Québec Inc. FAS Excavations Serge Robert a déposé la plus haute soumission au montant de 13 995.00\$ plus taxes.

ATTENDU la recommandation du 14 novembre 2011, transmise par M. François Latour, contremaître du service des travaux publics, stipulant que la compagnie 9081-6166 Québec Inc. FAS Excavations Serge Robert a déposé la plus haute soumission.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée.

QUE ladite vente soit sans garantie légale et aux risques et périls de l'acheteur.

QUE les contremaîtres du service des travaux publics soient mandatés à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution incluant le contrat de vente dudit véhicule.

Avant l'adoption de la résolution suivante, Monsieur le Conseiller John Butler déclare au Conseil Municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de ladite résolution et ne participera pas aux délibérations du Conseil sur ce sujet, attendu que Me Carole Beauchamp, notaire, est sa belle-sœur.

RÉSOLUTION NO. 2011-373

ATTENDU le rapport de M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, daté du 1^{er} novembre 2011, relativement à une recommandation pour l'acceptation définitive des travaux de construction d'une partie de la rue des Pinsons (phase 3) et de la rue de l'Impasse des Colibris.

ATTENDU que le Conseil, après étude du dossier, consent à ce que la Ville de Sainte-Adèle fasse l'acquisition desdites rues et du réseau d'aqueduc enfouis sous les lots 4 318 604 et 4 498 792, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise au nom de la Ville de Sainte-Adèle, l'acquisition desdites rues incluant le réseau d'aqueduc

QUE Me Carole Beauchamp, notaire, soit mandatée pour rédiger et enregistrer ledit acte de cession.

QUE Monsieur le Maire, ou en son absence le (la) maire(sse) suppléant(e), et le greffier municipal, ou en son absence le greffier adjoint, soient mandatés pour signer ledit acte de cession, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par la cédante, la compagnie 9074-0838 Québec Inc.

Monsieur le Conseiller, John Butler, ne vote pas concernant l'adoption de la résolution.

RÉSOLUTION NO. 2011-374

ATTENDU le rapport de M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, daté du 7 novembre 2011, concernant une recommandation de paiement du décompte final pour la relocalisation d'une conduite pluviale sur les lots 3 889 340, 3 889 351 et 3 888 795, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et autorise le paiement final desdits travaux à Paysagiste S. Forget Inc. pour un montant de 101 675.26\$ taxes incluses incluant le coût supplémentaire de ceux-ci tel qu'il appert audit rapport sous réserve cependant du dépôt au préalable au service de la trésorerie des quittances requises.

QUE le service de trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le règlement # 1141-2010.

RÉSOLUTION NO. 2011-375

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise l'achat d'un compresseur de Compresseurs Gagnon Inc., le tout pour une somme de 10 254.00\$ plus taxes, le tout tel qu'il appert au bon de commande # 95436.

QUE le service de trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le fond de roulement lequel devra être remboursé sur une période de 5 ans.

RÉSOLUTION NO. 2011-376

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil amende la résolution 2010-143 tel qu'amendé par la résolution 2010-411 en inscrivant au 3^e alinéa de la résolution 2010-143 le nom de Mme Mijanou Dubuc en lieu et place du nom de Mme Stéphanie Lachaine et de remplacer au 4^e alinéa de ladite résolution le nom de Mme Danielle Bergevin par le nom de Mme Line Brissette.

QUE dès lors la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.

RÉSOLUTION NO. 2011-377

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil octroie un mandat à la firme d'ingénieurs-conseils, Genivar, lequel consiste à un support technique requis lors de l'installation d'un nouveau système téléphonique dans les bureaux de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le fonds de roulement remboursable sur une période de 5 ans.

RÉSOLUTION NO. 2011-378

ATTENDU le rapport du greffier daté du 16 novembre 2011, relativement au dossier de la requête en prescription décennale, relative à la partie du lot 3 888 887 cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service de trésorerie à payer des honoraires professionnels pour ce faire au montant de 5,857.12\$ taxes incluses aux notaires Voizard, Voizard et également tout honoraire professionnel requis pour la fermeture du dossier.

QUE dès lors, que toute résolution inconciliable avec la présente, antérieurement adoptée, soit amendée en conséquence.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le surplus accumulé au 31 décembre 2010.

RÉSOLUTION NO. 2011-379

ATTENDU qu'une demande de soumission par invitation a été transmise à divers courtiers d'assurances pour le portefeuille d'assurances pour responsabilité civile des officiers municipaux.

ATTENDU que le courtier HUB International (Québec) Ltée a déposé le 3 novembre 2011, la seule soumission conforme.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie HUB International (Québec) Ltée pour les fins susdites et ce, pour une prime totalisant une somme de 48,945.69\$ taxes et frais de gestion inclus. Le tout pour une période d'une année s'échelonnant du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2012.

QUE le service de trésorerie soit autorisé à acquitter toute somme requise pour les fins susdites, le tout en temps et lieu.

Avant que le Conseil prenne une décision sur les demandes de dérogation mineure ci-après indiquées, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose auxdites demandes. Personne ne s'y oppose.

Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent les demandes de dérogation mineure formulées ci-après :

RÉSOLUTION NO. 2011-380

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme rédigées dans le procès-verbal du 4 octobre 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les demandes de dérogation mineure suivantes :

Dominic Asselin et Johanne Paquette

Réduire la marge avant du garage détaché existant de 8 mètres à 7,01 mètres, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 29 août 2011, dossier 6778, minute 15003, afin de régulariser l'implantation du garage détaché existant.

Situation : 2185, rue des Perdreaux

Lise Beauchamp

Augmenter la superficie de plancher d'un usage complémentaire limité de bureau projeté (métier d'art – artiste verrier) de 30% à 49% de la superficie totale de plancher du bâtiment résidentiel unifamilial, afin de permettre une plus grande occupation commerciale au rez-de-chaussée dudit immeuble.

Situation : 405, chemin Pierre-Péladeau

Hélène Bock

Réduire de 50 mètres à 7,52 mètres la largeur minimum sur rue (rue des Cimes – lot 22-77, rang 9, Canton Abercrombie) de deux lots projetés, soit un lot composé d'une partie du lot 23-1 (rue) et du lot 23-4 (matricule 6090-07-5743) et un lot composé de la partie résiduelle du lot 23-1 (rue) et d'une partie du lot 23 (matricule 6090-13-5081), tous du rang 9, Canton Abercrombie et ce, afin de permettre la délivrance d'un permis de lotissement de manière à ce que les deux lots projetés aient façade sur la rue publique existante (lot 22-77).

Situation : Lot 23-1, rang 9, Canton Abercrombie (rue des Cimes)

Gestions du Lac Masson Inc.

Réduire la largeur sur rue (chemin des Hauteurs) de la partie du lot 12, rang 4, Canton Wexford, de 50 mètres à 29,48 mètres, et réduire la largeur moyenne de ladite partie de lot de 50 mètres à 15,24 mètres, tel que montré au croquis préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 23 septembre 2011, dossier 2161, minute 15063, et ce, afin de permettre la délivrance d'un permis de lotissement pour la création d'un seul lot.

Situation : Lot Ptie 12, rang 4, Canton Wexford, paroisse Ste-Marguerite (chemin des Hauteurs)

Construction JSD de Trois-Rivières Inc.

Réduire la largeur moyenne du lot projeté 4 885 924 de 50 mètres à 33,68 mètres, réduire la largeur moyenne du lot projeté 4 885 925 de 50 mètres à 42,05 mètres, et réduire la largeur sur rue du lot projeté 4 885 926 de 50 mètres à 44,76 mètres, tel que montré au projet de lotissement préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 22 septembre 2011, dossier 4075-2, minute 15058, afin de permettre la délivrance d'un permis de lotissement.

Situation : Lots projetés 4 885 924 à 4 885 926, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne (rue du Grand-Harle)

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants ainsi qu'au service d'urbanisme.

RÉSOLUTION NO.2011-381

ATTENDU la recommandation transmise le 4 octobre 2011 par M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, relativement à la municipalisation d'une partie des rues du Meunier et du Forgeron, y incluant le réseau d'aqueduc enfoui sous lesdites rues.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les propositions du rapport susdit et autorise la cession à la Ville de Sainte-Adèle desdites parties de rues formées des lots 4 474 800, 4 474 802 et 4 474 797, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne et ainsi que l'aqueduc enfoui sous lesdits immeubles.

QUE Me André Voizard, notaire, soit mandaté pour rédiger et enregistrer ledit acte de cession, le tout aux frais des cédants.

QUE Monsieur le Maire, ou en son absence le (la) maire(sse) suppléant(e), et le greffier municipal, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer le contrat à intervenir pour ce faire entre la Ville de Sainte-Adèle et Mme Sophie Arseneault et M. Martin Soucy.

RÉSOLUTION NO. 2011-382

ATTENDU que la Société en commandite Sommet Bleu est propriétaire du lot 3 888 497 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, lequel terrain se trouve à l'intérieur des limites de la Ville de Sainte-Adèle;

ATTENDU que ledit lot est localisé à l'intérieur de la zone Ra-7 en vertu du Règlement de zonage 1000-1999-Z de la Ville de Sainte-Adèle;

ATTENDU que ledit lot est soumis entre autres aux dispositions de l'article 18.3.1 dudit Règlement qui réglemente les « aires de sommet de montagnes »;

ATTENDU qu'en date du 15 août 2011, les représentants du Service d'urbanisme de la Ville de Sainte-Adèle, suite à une plainte d'un citoyen, ont constaté que des travaux avaient été exécutés sur ledit lot 3 888 497, soit particulièrement :

1. du déboisement, déblai et remblai avec aménagement de mur de soutènement à proximité de la barrière d'entrée et de la propriété sise au 205, rue de la Petite-Corniche;
2. du déboisement, du déblai ainsi que du remblai pour l'aménagement de divers chemins;

3. du déboisement d'un talus sur un terrain en pente;

4. que du sol a été porté à nu sur un terrain en pente sans mesure de mitigation visant à contrer l'érosion du sol et le transport des sédiments;

ATTENDU que lesdits travaux ont été faits en contravention aux différentes dispositions des règlements de zonage régissant le territoire de la Ville de Sainte-Adèle;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 4.6d) du Règlement no. 1000-1999-PC, le propriétaire d'un immeuble doit, avant d'effectuer des travaux, obtenir tout permis, certificat ou autorisation pour lesquels un tel document est requis;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 6.1 du même règlement, toute personne qui désire entreprendre des travaux ou des ouvrages d'abattage d'arbres, de déblai, de remblai ou de mur de soutènement doit, au préalable, obtenir un certificat d'autorisation selon les dispositions du Règlement 1000-1999-PC;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale no. 1000-1999-PIIA, la délivrance du certificat d'autorisation est assujettie à l'approbation par le conseil d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 18.3.4 b) du Règlement no. 1000-1999-Z, il est prévu qu'aucun abattage d'arbres n'est permis sur toute partie d'un emplacement où la pente naturelle moyenne est supérieure à 30%;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 18.7 du même règlement, tout ouvrage doit être construit ou aménagé de façon à ne pas s'éroder ni à transporter de sédiments par l'eau de ruissellement;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 5.29.1, toute demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale doit recevoir l'approbation du conseil et particulièrement, lorsqu'il s'agit d'un emplacement localisé en tout ou en partie à l'intérieur d'une aire de sommet de montagne identifiée à cet effet;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 5.29.2, est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale par le conseil toute demande de certificat d'autorisation pour toute assiette d'un ouvrage localisé en tout ou en partie à l'intérieur d'une aire de sommet de montagne;

ATTENDU qu'une inspection effectuée le 15 août 2011 a permis de constater les contraventions ci-haut mentionnées en ce qu'aucune demande préalable n'a été faite, tant pour l'obtention d'un certificat d'autorisation que pour une autorisation en vertu du règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU que suite à ce constat une lettre a été transmise au propriétaire dudit lot le 15 août 2011, dans laquelle lettre :

- a) la nomenclature des différentes contraventions aux règlements municipaux est faite;
- b) une ordonnance de cesser ou de faire cesser tout travaux a été signifiée au propriétaire des lieux;

ATTENDU que des constats d'infraction portant les numéros U-2011-01166-A et U-2011-01186-A ont été émis;

ATTENDU qu'en date du 2 septembre 2011, une lettre fut de nouveau adressée au propriétaire dudit lot indiquant :

- a) les contraventions constatées;
- b) le rappel qu'aucun des travaux ne peuvent être effectués avant qu'ils aient fait l'objet d'un certificat d'autorisation et l'approbation du Conseil municipal;
- c) en transmettant les formulaires requis pour qu'une demande puisse être soumise au Conseil municipal;

ATTENDU que ladite lettre du 2 septembre 2011 rappelle qu'aucun travaux ne peuvent être faits ou continués tant que les autorisations et approbations nécessaires soient obtenues;

ATTENDU qu'en date du 18 octobre 2011, il a été constaté que les travaux avaient continué malgré les avis de cesser les travaux donnés dans les lettres du 15 août et 2 septembre 2011;

ATTENDU qu'un nouveau constat fut émis pour les infractions constatées le 18 octobre 2011 sous le numéro U-2011-01166-B;

ATTENDU qu'en date du 14 novembre 2011, il a été constaté de nouveau que des travaux pour lesquels des ordonnances de cessation furent émises les 15 août et 2 septembre 2011 se sont poursuivis sans autorisation préalable;

ATTENDU qu'une lettre a été adressée au propriétaire en date du 18 novembre 2011 lui intimant de respecter l'ordre de cessation des travaux et de soumettre les demandes appropriées pour les travaux qu'ils désiraient faire;

ATTENDU qu'un constat a été émis pour les faits constatés le 14 novembre 2011 sous le numéro U-2011-01166-C;

ATTENDU qu'il ressort du dossier que le propriétaire du lot, Société en commandite Sommet Bleu, est en contravention aux dispositions de différents règlements municipaux de la Ville de Sainte-Adèle :

- a) en ne respectant pas la réglementation en vigueur;
- b) en procédant à l'exécution de travaux sans avoir obtenu les autorisations et/ou certificats prévus par les dispositions des règlements municipaux;
- c) en faisant défaut de respecter des ordonnances qui lui ont été dûment transmises les 15 août et 2 septembre 2011 de cesser tous travaux sur le lot tant que les autorisations nécessaires n'auraient pas fait l'objet d'une décision du conseil municipal;

ATTENDU que le comportement du propriétaire démontre une volonté de ne pas collaborer et de ne pas respecter la réglementation municipale;

ATTENDU que la municipalité, pour faire respecter sa réglementation, se doit de s'adresser à la Cour supérieure pour demander :

- a) une ordonnance pour que cessent tous les travaux sur le lot 3 888 497 et ce, tant et aussi longtemps qu'une demande d'obtenir les certificats et/ou autorisations appropriés n'ait pas été soumise et décidée par le Conseil municipal;
- b) qu'il soit ordonné au propriétaire du lot de déposer auprès de la municipalité toute demande nécessaire pour les travaux que ce dernier a entamé sans autorisation et sans les certificats appropriés;
- c) de réserver la possibilité de demander au Tribunal, le cas échéant, et en cas de non-respect continu des dispositions de la réglementation municipale, la possibilité d'obtenir une ordonnance de remettre les lieux en état;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil mandate le cabinet Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés afin d'entreprendre toutes les procédures judiciaires appropriées en Cour supérieure concernant le lot 3 888 497 afin de voir au respect de la réglementation municipale et plus particulièrement :

- a) *obtenir une ordonnance pour faire cesser les travaux tant et aussi longtemps qu'une demande n'aura pas été présentée et décidée par le Conseil municipal;*
- b) *obtenir une ordonnance de produire, dans un délai de dix (10) jours de la décision à être rendue, une demande pour régulariser le dossier quant aux travaux qui ont été entamés, pour que soient demandés les certificats et/ou autorisations prévus par la réglementation municipale;*
- c) *réserver le droit de la municipalité, en cas de non-conformité des travaux et des demandes, de demander la remise en état des lieux;*

QUE le service de trésorerie soit autorisé à acquitter les coûts des honoraires professionnels qui seront générés dans ledit dossier, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-383

ATTENDU le rapport daté du 30 septembre 2011 rédigé par Mme Brigitte Forget, trésorière, relativement à l'acquisition des équipements nécessaires et des services professionnels requis pour la mise en place de la solution de « Conseil sans papier ».

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil entérine les dispositions dudit rapport et approuve une somme de 18,000.00\$ pour ledit projet à même le fond de roulement remboursable sur une période de 3 ans.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

- 1) **Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 1096-B-2011 :**
 - *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 1,583,442.53\$ pour la période du 15 au 21 octobre 2011.*
 - *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 223,631.17\$ pour la période du 22 au 28 octobre 2011.*
 - *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 337,052.27\$ pour la période du 29 octobre au 4 novembre 2011.*
 - *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 164,638.21\$\$ pour la période du 5 au 11 novembre 2011.*
 - *Liste des comptes à payer au montant de 549,330.03\$ pour le mois de septembre 2011.*
 - *Engagements au montant de 334,644.29\$ pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2011.*
- 2) **Rapports :**
 - *Cour municipale : juillet, août et septembre 2011*
 - *Police : statistiques septembre 2010 et 2011*
 - *Urbanisme : octobre 2011*

Conformément aux dispositions de l'article 357 de la Loi sur les Elections et les Référendums dans les Municipalités, tous les membres du Conseil Municipal déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

Conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la Loi sur les Cités et Villes, Monsieur le Maire Réjean Charbonneau dépose et fait lecture de son rapport annuel sur la situation financière de la Ville de Sainte-Adèle, lequel est daté du 21 novembre 2011, et conformément à l'article susdit, celui-ci dépose également la liste des contrats comportant une dépense totale de plus de 25,000\$ pour la période se situant entre le 2 novembre 2010 et le 3 novembre 2011 ainsi que la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2,000\$ conclus au cours de cette période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense qui dépasse 25,000\$.

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions. Ladite période débute à 21h et se termine à 21h36.

RÉSOLUTION NO. 2011-384

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h36.

M. Réjean Charbonneau, Maire

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Je, soussigné, Yan Senneville, greffier adjoint de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié le 2 décembre 2011, l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 5 décembre 2011, devant être tenue à 19h, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la Loi sur les Cités et Villes.

Yan Senneville
Greffier adjoint

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le lundi 5 décembre 2011 à 19h dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Réjean Charbonneau.

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Lise Gendron	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Pierre Morabito	District 6

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h.

Avant de débiter les délibérations, le greffier adjoint demande à tous les membres du Conseil présents s'ils consentent à ajouter un nouveau sujet à l'ordre du jour.

Ceux-ci ayant accepté ladite demande, le sujet suivant est ajouté à l'ordre du jour :

B 6) Entretien système de télémétrie.

RÉSOLUTION NO. 2011-385

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Lise Gendron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit ouverte à 19h.

RÉSOLUTION NO. 2011-386

ATTENDU la recommandation du 17 novembre 2011, transmise par M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, relativement au paiement du décompte # 2 pour les travaux de réaménagement de l'accueil de l'hôtel de ville.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter à Les Constructions Géranstruction Ltée une somme de 68,579.55\$, taxes incluses, pour les fins susdites, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises pour ce faire.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-387

ATTENDU le rapport de Mme Julie Albert, directrice du service des ressources humaines, daté du 25 novembre 2011, relativement au programme de pré retraite pour certains employés de la Ville de Sainte-Adèle.

ATTENDU que 3 personnes ont accepté l'offre de la Ville de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et approprie du surplus libre au 31 décembre 2010 une somme de 259,000\$ pour ce faire.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-388

ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, daté du 21 novembre 2011, relativement à des procédures entreprises à la Cour Supérieure du Québec par la Ville de Sainte-Adèle dans le dossier du 1660, chemin de la Rivière-à-Simon.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE, considérant les dispositions du rapport susdit, le Conseil décrète officiellement que la Ville de Sainte-Adèle se désiste de sa requête en ordonnance déposée auprès de la Cour Supérieure du Québec dans le dossier précité.

QUE le directeur du service d'urbanisme, M. Jean-Pierre Dontigny, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle, tout document pour mettre à effet la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2011-389

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Lise Gendron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le greffier municipal, ou en son absence le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle, le document intitulé « Reçu-Quittance » joint à la présente, dans le dossier portant le numéro 700-22-018103-084 – Ginette Carrette c. Isabelle Moreau et Axa Assurances Inc. et Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2011-390

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions des lettres d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Ville de Sainte-Adèle (CSN), intitulées « Fermeture du service de répartition », « Postes temporaires de commis de bureau au service de police » et « Programme de pré retraite ».

QUE Monsieur le Maire, ou en son absence le(la) maire(sse) suppléant(e), et le greffier municipal, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer lesdites lettres d'entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-391

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle est propriétaire d'une croix illuminée située au Sommet Bleu;

ATTENDU QU'aux termes des actes d'achat du terrain sous lequel se trouve l'acte, ces derniers mentionnent clairement le droit de propriété de la Ville de Sainte-Adèle dans la croix;

ATTENDU QUE le propriétaire actuel, la Société en commandite Sommet Bleu, a acquis le terrain de la Société de fiducie Standard Life le 11 décembre 2002, par acte publié sous le numéro 1 315 134;

ATTENDU QUE ledit acte de propriété contient la mention suivante :

« Il existe un droit de propriété superficière en faveur de la Ville de Ste-Adèle concernant la croix située sur le lot 8A-9, aux termes des actes publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne, sous les numéros 213071 et 1 117 980. »

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle n'a pas renoncé ni ne s'est départie de son droit superficière dans la croix depuis cette date et jusqu'à ce jour;

ATTENDU QUE durant les années 2005-2006, la Ville de Sainte-Adèle a participé à un projet dans le cadre d'un programme d'infrastructures du Québec appelé « Amélioration de l'approvisionnement et du traitement de l'eau potable et implantation d'outils de gestion », subventionné par le programme « Infrastructure Québec »;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle avait reçu des subventions pour l'implantation d'un système ayant pour but d'améliorer l'approvisionnement et le traitement de l'eau potable;

ATTENDU QU'un des volets du projet relatif à la télémétrie consistait à fournir, installer, raccorder, configurer et mettre en service les équipements de télémétrie nécessaires à la transmission de données provenant de différents types d'approvisionnement et de traitement de l'eau potable de la Ville de Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE le volet télémétrie impliquait des travaux sur différents sites d'implantation du système de télémétrie, dont le site central est situé au Sommet Bleu, à l'endroit où est située la croix au haut de la montagne, propriété de la Ville de Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE pour compléter l'installation des composantes du système, la Ville de Sainte-Adèle devait installer sur la croix un modem sans fil d'une dimension de 8.5 centimètres par 6.5 centimètres, dans un panneau fixé à la base de la croix;

ATTENDU QU'au moment de procéder à l'installation du modem et des appareils de télémétrie, il y a eu obstruction faite par le propriétaire des lieux ainsi que son représentant, monsieur Marc Lupien;

ATTENDU QUE la municipalité a dû recourir à une injonction dans le dossier 700-17-003433-066 pour procéder à l'installation dudit appareil de télémétrie;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a procédé à l'installation dans les jours suivant l'émission de l'injonction permettant l'accès à la croix, rendue le 2 juin 2006 par l'Honorable Pierre C. Gagnon de la Cour supérieure;

ATTENDU QUE comme tout autre appareil, les appareils de télémétrie pour qu'ils puissent maintenir leur efficacité, doivent faire l'objet d'un entretien;

ATTENDU QUE le 1^{er} décembre 2011, monsieur François Latour, directeur par intérim du Service des travaux publics, adressait une lettre à monsieur Marc Lupien et madame Lise Proulx leur indiquant l'intention de la Ville de Sainte-Adèle de se présenter le 6 décembre 2011 pour « faire exécuter des travaux d'entretien sur le système de communication de télémétrie de notre service d'aqueduc »;

ATTENDU QU'en date du 2 décembre 2011, le procureur de monsieur Marc Lupien et de la Société en commandite Sommet Bleu transmettait une lettre aux procureurs de la Ville de Sainte-Adèle, faisant voir l'objection de ses clients à la présence des représentants de la Ville de Ste-Adèle ou de toute autre personne pour faire les travaux d'entretien;

ATTENDU QUE le propriétaire des lieux prétend que la Ville de Sainte-Adèle n'a pas droit d'installer d'appareils de télémétrie sur la croix;

ATTENDU QUE cette question fera l'objet du débat au fond lorsque la Cour supérieure se penchera sur les prétentions des parties dans le dossier 700-17-003433-066;

ATTENDU QU'à ce jour, il n'y a aucune ordonnance rendue par un Tribunal à l'égard de la Ville de Sainte-Adèle qui lui intimerait l'ordre de retirer l'appareil de télémétrie de sa croix;

ATTENDU QUE le défaut d'entretien des appareils pourrait causer des difficultés importantes affectant la vie, la santé et la sécurité des citoyens de Ville de Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE les appareils de télémétrie et particulièrement ceux sur la croix, contrôlent un système et que son défaut d'entretien ou de fonctionnement pourrait entraîner les difficultés suivantes :

- a) une déficience des alarmes signalant les défauts du système d'égout et d'aqueduc;
- b) un arrêt des pompes de surpression qui pourrait entraîner la possibilité d'infiltration et une contamination par des bactéries pathogènes du système d'aqueduc;
- c) une perte du niveau d'eau des bassins de stockage qui pourrait causer problème en cas d'incendie;
- d) les possibilités de bris d'équipement ou des pompes causés par une mauvaise communication;

ATTENDU QUE suite à la lettre transmise le 2 décembre 2011, la Ville de Sainte-Adèle désire éviter que des événements tels que ceux du 30 mars 2011 se reproduisent;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER les procureurs de la Ville de Sainte-Adèle à s'adresser à la Cour supérieure afin d'autoriser la Ville de Sainte-Adèle, ses représentants et sous-contractants de faire les travaux d'entretien sur les appareils de télémétrie installés sur la croix située à l'intérieur des limites du lot 4 313 380 au Sommet Bleu;

PRENDRE ACTE de l'offre de la Ville de Sainte-Adèle d'aviser par écrit le propriétaire et/ou son représentant, au moins vingt-quatre (24) heures avant toute visite pour fins d'entretien des appareils de télémétrie;

DEMANDER à ce que l'ordonnance ainsi rendue soit valable jusqu'à ce que le Tribunal se soit prononcé sur les conclusions recherchées par les deux parties dans le dossier 700-17-003433-066;

Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.

RÉSOLUTION NO. 2011-392

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 19h11.

M. Réjean Charbonneau, Maire

M. Yan Senneville, Greffier adjoint

Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié les 7, 8 et 9 décembre 2011, l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 12 décembre 2011, devant être tenue à 19h30, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.

Me Michel Rousseau
Avocat/Greffier

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le lundi 12 décembre 2011 à 19h30, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Réjean Charbonneau

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

<i>Nadine Brière</i>	<i>District 1</i>
<i>Roch Bédard</i>	<i>District 2</i>
<i>John Butler</i>	<i>District 4</i>
<i>Robert Lagacé</i>	<i>District 5</i>
<i>Pierre Morabito</i>	<i>District 6</i>

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Madame la Conseillère Lise Gendron était absente pour toute la durée de la séance.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h33.

Monsieur le Maire explique le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2012-2013-2014. Par la suite, le Conseil adopte ledit document.

RÉSOLUTION NO. 2011-393

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce Conseil adopte le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2012-2013-2014, totalisant une somme de 19,669,700\$, soit 9,553,800\$ en 2012, 6,127,500\$ en 2013, et 3,988,400\$ en 2014, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante.

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions sur le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2012-2013-2014.

Ladite période débute à 19h36 et se termine à 19h40.

RÉSOLUTION NO. 2011-394

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 19h40.

M. Réjean Charbonneau

Me Michel Rousseau, Avocat/greffier

Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié les 7, 8 et 9 décembre 2011, l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 12 décembre 2011, devant être tenue à 20h, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.

Me Michel Rousseau
Avocat/Greffier

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le lundi 12 décembre 2011 à 20h, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Réjean Charbonneau

Madame et Messieurs les Conseillers,

<i>Nadine Brière</i>	<i>District 1</i>
<i>Roch Bédard</i>	<i>District 2</i>
<i>John Butler</i>	<i>District 4</i>
<i>Robert Lagacé</i>	<i>District 5</i>
<i>Pierre Morabito</i>	<i>District 6</i>

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Madame la Conseillère Lise Gendron était absente pour toute la durée de la séance.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h.

Monsieur le Maire explique les dispositions du budget 2012. Par la suite, le Conseil adopte ledit budget.

RÉSOLUTION NO. 2011-395

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2012 de la Ville de Sainte-Adèle, comportant des revenus et des dépenses au montant de 22,689,360\$, soient acceptées et adoptées telles que présentées et copies remises à chaque membre du Conseil.

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions sur les prévisions budgétaires pour l'année 2012.

Ladite période débute à 20h15 et se termine à 20h16.

RÉSOLUTION NO. 2011-396

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h16.

M. Réjean Charbonneau

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 19 décembre 2011 à 20h, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le Maire Réjean Charbonneau

Madame et Messieurs les Conseillers

<i>Nadine Brière</i>	<i>District 1</i>
<i>Roch Bédard</i>	<i>District 2</i>
<i>John Butler</i>	<i>District 4</i>
<i>Robert Lagacé</i>	<i>District 5</i>
<i>Pierre Morabito</i>	<i>District 6</i>

Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.

Madame la Conseillère Lise Gendron était absente pour toute la durée de la séance.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h.

RÉSOLUTION NO. 2011-397

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 décembre 2011, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve d'ajouter les sujets suivants à la rubrique « résolutions » :

F 27) Acceptation de la soumission – Multi Services Premier – entretien des locaux – 70,450.20\$ plus taxes.

F 28) Demande de modification du certificat d'autorisation – réaménagement et renaturalisation du parc Patry et de la plage Jean-Guy Caron.

F 29) Appui aux centres de ski – tarif d'électricité – fabrication de neige.

RÉSOLUTION NO. 2011-398

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2011, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2011 tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.

RÉSOLUTION NO. 2011-399

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 5 décembre 2011, et des séances extraordinaires du 12 décembre 2011 tenues à 19h30 et 20h, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 5 décembre 2011, et des séances extraordinaires du 12 décembre 2011 tenues à 19h30 et 20h, tels que présentés et copie remise à chaque membre du Conseil.

AVIS DE MOTION NO. 21-2011

Le Conseiller municipal John Butler donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter des tarifs concernant différents services de la Ville de Sainte-Adèle et la vente de documents, et pour abroger les règlements 933-1998 et 956-1999.

AVIS DE MOTION NO. 22-2011

Le Conseiller municipal Pierre Morabito donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter des dépenses à des fins industrielles pour l'année 2012.

RÈGLEMENT NO. 1135-A-2011
RÉSOLUTION NO. 2011-400

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1135-A-2011, décrétant l'amendement du règlement 1135-2010 concernant la formation du Comité Culturel de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1159-2011
RÉSOLUTION NO. 2011-401

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1159-2011, décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année 2012, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT NO. 1161-2011
RÉSOLUTION NO. 2011-402

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1161-2011, autorisant le Conseil municipal à décréter une grille de tarification concernant l'utilisation des véhicules et des équipements du service de la sécurité incendie de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par le Conseil.

VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS

RÉSOLUTION NO. 2011-403

ATTENDU les dispositions du paragraphe 2 de l'article 567 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'une demande soit présentée à la Caisse Populaire des Pays d'En-Haut, de bien vouloir prêter temporairement à la Ville de Sainte-Adèle les sommes nécessaires, si requises, pour son administration jusqu'à ce que celle-ci perçoive les taxes et autres compensations imposées pour l'année fiscale 2012.

QUE la trésorière municipale, ou en son absence la trésorière adjointe, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, les billets à demande en conséquence.

RÉSOLUTION NO. 2011-404

ATTENDU la recommandation du 17 novembre 2011, transmise par M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, relativement au paiement de la facture 1111712 transmise par la firme Atelier idea, Architecture+Design pour la conception des plans et devis du réaménagement de l'accueil de l'hôtel de ville.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter la somme de 2,355.13\$, taxes incluses, à la firme susdite et ce, à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.

RÉSOLUTION NO. 2011-405

ATTENDU que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées concernant le transport et la disposition des boues de l'usine d'épuration pour l'année 2012.

ATTENDU que 3 compagnies ont déposé des soumissions pour ce faire le 18 novembre 2011.

ATTENDU que la compagnie RCI Environnement Inc. a présenté la plus basse soumission conforme pour ce faire.

ATTENDU la recommandation rédigée le 21 novembre 2011 par M. François Latour, contremaître au service des travaux publics.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite pour les fins précitées et ce, pour l'année 2012, et pour un prix unitaire de 687\$ par levée, plus taxes.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-406

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise monsieur le Conseiller Pierre Morabito à participer à la soirée « Coup de Chapeau à M. Tom Fermanian » qui se tiendra au Manoir Saint-Sauveur le 25 janvier 2012.

QUE le coût d'achat du billet au montant de 175\$ soit assumé par la Ville de Sainte-Adèle.

QUE de plus, le Conseil autorise Mme Nadine Brière à participer à la formation offerte par Les Fleurons du Québec, le 22 mars 2012, au Jardin Botanique de Montréal.

QUE les frais d'inscription au montant de 150\$, plus taxes, soient assumés par la Ville de Sainte-Adèle.

QUE les frais de déplacement desdits mandataires leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

QUE les frais connexes desdits conseillers leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximal de 100\$ chacun.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-407

ATTENDU la recommandation formulée le 2 décembre 2011 par M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, relativement au paiement du décompte no.3 pour les travaux d'aménagement paysager au parc Zénon-Alary.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service de trésorerie à émettre un chèque au montant de 20,180.72\$ taxes incluses à la compagnie Les Excavations D.C.P. Inc. pour les fins susdites, sous réserve cependant du dépôt à la trésorerie de toutes les quittances requises dans les circonstances.

RÉSOLUTION NO. 2011-408

ATTENDU la recommandation formulée le 7 décembre 2011 par M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, relativement au paiement du décompte no.1 pour les travaux de réfection de pavage du pont Alary et une partie de la rue Saint-Joseph.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service de trésorerie à émettre un chèque au montant de 83,341.28\$ taxes incluses à Asphalte Desjardins Inc. pour les fins susdites, sous réserve cependant du dépôt à la trésorerie de toutes les quittances requises dans les circonstances et ce, à même la subvention au montant de 70,000\$ du député du comté de Bertrand et le solde à même les revenus supplémentaires de l'année 2011.

RÉSOLUTION NO. 2011-409

ATTENDU la recommandation transmise le 7 décembre 2011 par M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, relativement à la signature d'un protocole d'entente concernant le prolongement de la rue de Fribourg et l'enfouissement d'une conduite d'aqueduc sous ladite partie de rue.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise Monsieur le Maire, ou en son absence le(la) maire(sse) suppléant(e), et le greffier municipal, ou en son absence le greffier adjoint, à signer toute entente à intervenir entre le promoteur, la compagnie 2837358 Canada Inc. et la Ville de Sainte-Adèle pour les fins susdites.

QUE de plus le Conseil décrète que la Ville de Sainte-Adèle ne s'objecte pas à la délivrance d'un certificat d'autorisation, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, à être émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour ledit projet.

RÉSOLUTION NO. 2011-410

CONSIDÉRANT que Postes Canada s'apprête à faire des coupures au niveau des heures d'ouverture des bureaux de poste ruraux au Canada.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil de la Ville de Sainte-Adèle informe Postes Canada qu'il s'oppose à toute réduction d'heures au niveau du service à la clientèle aux bureaux de poste ruraux au Canada.

QUE la présente soit transmise au député du comté de Laurentides-Labelle, M. Marc-André Morin.

RÉSOLUTION NO. 2011-411

ATTENDU la résolution 2011-132 adoptée par le Comité Consultatif d'Urbanisme le 6 décembre 2011, relativement au suivi du PIIA pour le 860 à 864, boulevard de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte le plan d'aménagement paysager déposé le 18 novembre 2011 par les Entreprises Landco Inc., conditionnellement à ce que toute modification devant être effectuée à la plantation présente en bordure du boulevard de Sainte-Adèle, suite à un refus du ministère du Transport d'autoriser ladite plantation, fasse l'objet du dépôt d'un plan d'aménagement paysager pour obtenir l'approbation du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2011-412

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de la réunion du 6 décembre 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. '2011-133

*Stephane Rosa
280, rue de la Grande-Corniche
- Agrandissement majeur*

Résolution C.C.U. '2011-134

*Gestion J.J.N.R. Inc. (Syndics de faillite Jean Fortin & Associés)
916, boulevard de Sainte-Adèle
- Enseigne*

Résolution C.C.U. '2011-135

*Habitats Labrèche Inc.
250, rue Séraphin
- Rénovation (à la condition indiquée à ladite résolution)*

Résolution C.C.U. '2011-136

*Bienvenue Construction Inc.
Lot 4 106 334 (rue du Mont-Alouette)
- Construction*

Résolution C.C.U. '2011-137

*Le Carrefour Ste-Adèle Inc.
19, rue Morin
- Agrandissement mineur*

Résolution C.C.U. '2011-138

*Développement Olymbec Inc. (Marché Gourmand)
555, boulevard de Sainte-Adèle
- Enseigne*

Résolution C.C.U. '2011-139

*174205 Canada Inc. (Corporation du Parc linéaire Le P'tit Train du Nord)
1400, boulevard de Sainte-Adèle
- Enseigne*

Résolution C.C.U. '2011-140

*9105-2811 Québec Inc. (Tim Hortons)
Lot 4 871 645 (futur 407, boulevard de Sainte-Adèle)
- Enseigne*

Résolution C.C.U. '2011-141

Entreprises Laur-Invest Inc. (Aviatours/Aviajet)

100, rue Morin

- Enseigne (à la condition indiquée à ladite résolution)

Résolution C.C.U. '2011-142

André Gagnon et Sylvain Gagnon

249, boulevard de Sainte-Adèle

- Agrandissement

Résolution C.C.U. '2011-143

Alexandre Cantin (Art et Brocante)

3360, boulevard de Sainte-Adèle

- Enseigne (à la condition indiquée à ladite résolution)

Résolution C.C.U. '2011-144

Développement Olymbec Inc. (Salle de bingo)

555, boulevard de Sainte-Adèle

- Enseigne (aux conditions indiquées à ladite résolution)

Résolution C.C.U. '2011-145

Couche-Tard Inc.

955, boulevard de Sainte-Adèle

- Enseigne (à la condition indiquée à ladite résolution)

Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente, pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2011-413

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au 220, rue Lesage, et dont la nature est de réduire la marge avant vers la rue Lesage de 7 mètres à 5,65 mètres, tel que montré au projet d'implantation préparé par M. Jean Godon, arpenteur-géomètre, en date du 26 septembre 2011, dossier 9861, minute 20100, afin de permettre l'agrandissement du bâtiment existant.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur au 100, Place du Refuge, et dont la nature est de réduire la marge latérale minimale de 2 mètres à 1,86 mètre, tel que montré au plan faisant partie intégrante du certificat de localisation préparé par M. Jacques Noury, arpenteur-géomètre, dossier 11-2946, minute 78540, en date du 17 octobre 2011, afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant.

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le lot 4 663 318 (rue Rolland), et dont la nature est d'augmenter la pente maximale de l'allée d'accès de 12% à 15% afin de desservir éventuellement une nouvelle construction sur le lot 4 663 318, tel que montré au plan profil préparé par M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre, en date du 13 octobre 2011, dossier 971185, minute L-7289, avec la condition suivante afin d'atténuer l'impact de la dérogation demandée :

« Que toutes parties dénudées du talus localisé au dessus de l'allée d'accès fassent l'objet d'un ensemencement de plantes herbacées dès la fonte des neiges, de manière à contrôler l'érosion du sol et le transport de sédiments vers la rue publique ».

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le lot 3 977 616 (rue de l'Héritage), et dont la nature est de permettre la construction d'un toit plat à la grandeur d'un bâtiment projeté sur le lot 3 977 616, tel que montré aux plans des élévations du modèle « Santa Rosa » dessiné par J. Forget, Thermo Structure.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Pierre Morabito**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 16 janvier 2012 à 20h sa décision concernant les demandes de dérogation mineure formulées pour lesdits immeubles.

RÉSOLUTION NO. 2011-414

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil octroie une somme maximale de 300\$ à chaque membre du Conseil relativement à leur participation aux festivités qui se dérouleront dans le cadre de la manifestation « J'aime Sainte-Adèle » et ce, sur dépôt des pièces justificatives au service de la trésorerie.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-415

ATTENDU la recommandation de paiement rédigée le 8 décembre 2011 par M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, concernant la recommandation de paiement no. 1 relativement aux travaux de construction de la rue de la Colonie dans le cadre du règlement 1157-2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter une somme de 100,951.95\$, taxes incluses, à la compagnie 9088-9569 Québec Inc. pour les fins susdites, sous réserve cependant de la transmission, audit service, des quittances requises dans les circonstances.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même le règlement 1157-2011.

RÉSOLUTION NO. 2011-416

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte le budget révisé 2011 de l'office Municipal d'Habitation de Sainte-Adèle, joint à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2011-417

ATTENDU la recommandation transmise le 15 novembre 2011 par M. Pierre-Luc Forget, directeur des services techniques, concernant le prolongement de la rue du Bougeoir et de l'aqueduc sur une partie du lot 2 492 152.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Robert Lagacé**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions du rapport susdit et autorise l'acquisition par la Ville de Sainte-Adèle de ladite partie de la rue du Bougeoir et de l'aqueduc enfoui sous ladite rue.

QUE Me André Voizard, notaire, soit mandaté pour rédiger et enregistrer l'acte de cession à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Construction des Monts Inc.

QUE Monsieur le Maire, ou en son absence le(la) maire(sse) suppléant(e), et le greffier municipal, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer ledit acte, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par ladite compagnie.

RÉSOLUTION NO. 2011-418

ATTENDU que la Ville de l'Ascension s'est montrée intéressée à acquérir les pinces de désincarcération Hurts qui ont fait l'objet d'un remplacement par la Ville de Sainte-Adèle.

ATTENDU que le Conseil désire échanger lesdits équipements en contrepartie de vêtements et d'équipements nécessaires pour le service de sécurité incendie de la Ville de Sainte-Adèle.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil cède à M. Yan Bouchard, directeur du service de la sécurité incendie de la Ville de l'Ascension, pour et au nom de ladite ville, les pinces de désincarcération Hurts qui ont été remplacés par de nouveaux équipements à la Ville de Sainte-Adèle, le tout en échange de vêtements et équipements indiqués à la liste annexée à la présente.

QUE ladite cession soit faite sans aucune garantie légale et aux risques et périls de la Ville de l'Ascension.

RÉSOLUTION NO. 2011-419

ATTENDU la requête transmise par M. Gilles Lachance, directeur général de la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle, le 1^{er} novembre 2011, relativement à des demandes de subvention pour l'année 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise l'octroi de subventions à ladite chambre de commerce au montant de 24,273\$ pour les événements ci-après indiqués :

<i>Programme d'achat local</i>	<i>3,200 \$</i>
<i>Traduction du site Internet</i>	<i>4,258 \$</i>
<i>Achat de 30 chapiteaux</i>	<i>4,825 \$</i>
<i>Achat d'un système de son</i>	<i>1,190 \$</i>
 <i><u>Oktobierfest</u></i>	
<i>Réception de la délégation bavaroise</i>	<i>1,800 \$</i>
<i>Location de calèches</i>	<i>1,200 \$</i>
<i>Rémunération d'une contractuelle</i>	<i>7,800 \$</i>

QUE dès lors, le Conseil approprie une somme de 16,341\$ à même les revenus additionnels de l'année 2011 ou l'excédent de fonctionnement non affecté.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

Avant l'adoption de la résolution suivante, Monsieur le Conseiller John Butler déclare au Conseil Municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de ladite résolution et ne participera pas aux délibérations du Conseil sur ce sujet, attendu que Me Carole Beauchamp, notaire, est sa belle-sœur.

RÉSOLUTION NO. 2011-420

ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, daté du 4 novembre 2011, concernant la contribution pour fins de parc exigible relativement au morcellement du lot 2 229 968, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, daté du 15 novembre 2011, concernant la contribution pour fins de parc exigible relativement au morcellement du lot susdit, en complément de la note du 4 novembre 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions desdits rapports et décrète :

- 1) l'abrogation de la résolution 2011-174;*
- 2) que la contribution pour fins de parc exigible pour le morcellement du lot 2 229 968 soit sous forme monétaire, conditionnellement à la création d'une servitude perpétuelle pour le sentier de ski de fond existant;*
- 3) l'acceptation du projet de protocole d'entente joint à la présente pour la création d'une servitude perpétuelle.*

QUE Me Carole Beauchamp, notaire, soit mandatée pour rédiger et enregistrer l'acte de servitude à intervenir pour ce faire.

QUE M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre, soit mandaté pour la préparation d'un plan et d'une description technique pour lesdites fins.

QUE les frais concernant les mandats susdits soient assumés par la Ville de Sainte-Adèle à même le fonds réservé pour parcs et terrains de jeux.

QUE Monsieur le Maire, ou en son absence le(la) maire(sse) suppléant(e), et le greffier municipal, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer le protocole d'entente annexé à la présente et l'acte de servitude requis.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter toute somme requise pour les fins susdites tel qu'il appert à ladite entente, le tout en temps et lieu.

Monsieur le Conseiller John Butler ne vote pas concernant la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2011-421

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise Monsieur le Maire, ou en son absence le(la) maire(sse) suppléant(e), et le directeur général, M. Pierre Dionne, à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle, l'addenda no. 1 à l'entente régionale d'assistance mutuelle en sécurité incendie annexée pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2011-422

ATTENDU les rapports de Mme Julie Albert, directrice du service des ressources humaines, datés du 18 novembre 2011 et 9 décembre 2011, relativement à la nomination d'un directeur adjoint au service de la sécurité incendie de la Ville de Sainte-Adèle et à ses conditions de travail.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil nomme M. Stéphane Lavallée au poste de directeur adjoint du service de la sécurité incendie de la Ville de Sainte-Adèle et ce, à partir du 4 janvier 2012.

QUE celui-ci bénéficie dès lors des avantages prévus pour le personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle et des conditions de travail indiquées au rapport du 18 novembre 2011 joint à la présente.

RÉSOLUTION NO. 2011-423

ATTENDU que des soumissions par invitation ont été demandées pour le traçage de marques sur chaussée pour l'année 2012.

ATTENDU la soumission déposée pour ce faire par la compagnie Signalisation R.C. Inc.

ATTENDU la recommandation transmise le 28 novembre 2011 par M. Stéphane Thibault, directeur du service des travaux publics.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée pour les fins susdites et ce, aux prix unitaires indiqués au bordereau de soumission.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

RÉSOLUTION NO. 2011-424

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil approuve les dépenses au montant de 83,877.42\$ relativement aux travaux exécutés sur la rue Saint-Joseph, pour un montant subventionné de 70,000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

QUE le Conseil confirme que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la voie de circulation dont la gestion incombe à la Ville de Sainte-Adèle.

QUE le greffier municipal, ou en son absence le greffier adjoint, soit autorisé à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2011-425

ATTENDU le document déposé par la MRC des Pays d'En-Haut concernant un énoncé de la vision stratégique 2011-2020 de ladite MRC.

ATTENDU le rapport de M. Jean-Pierre Dontigny, directeur du service d'urbanisme, daté du 8 décembre 2011, relativement au sujet susdit.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil valide l'énoncé de la vision stratégique 2011-2020 déposé par la MRC des Pays d'En-Haut en novembre 2011.

RÉSOLUTION NO. 2011-426

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions du rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière municipale, daté du 15 décembre 2011, et autorise les appropriations et virements prévus audit rapport.

RÉSOLUTION NO. 2011-427

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les dispositions de la lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Ville de Sainte-Adèle (CSN), intitulée « changements d'horaires de travail ».

QUE Monsieur le Maire, ou en son absence le(la) maire(sse) suppléant(e), et le greffier municipal, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer ladite lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

Avant que le Conseil prenne une décision sur les demandes de dérogation mineure ci-après indiquées, Monsieur le Maire demande à tous les citoyens présents dans la salle si quelqu'un s'oppose auxdites demandes. Personne ne s'y oppose.

Dès lors, les membres du Conseil Municipal acceptent les demandes de dérogation mineure formulées ci-après :

RÉSOLUTION NO. 2011-428

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-D.M.

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme rédigées dans le procès-verbal du 1^{er} novembre 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte les demandes de dérogation mineure suivantes :

Mme Carole Paradis

Réduire le total des marges latérales de 12 mètres à 8,02 mètres, soit une marge latérale gauche du bâtiment résidentiel existant de 4,02 mètres, tel que montré au plan projet de lotissement préparé par M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre, en date du 19 octobre 2011, dossier 981707, minute L-7298, et une marge latérale droite de 4 mètres pour la construction d'un garage attenant au bâtiment principal sis au 1543-1545, chemin des Chanterelles.

Situation : 1543-1545, chemin des Chanterelles

M. Nicholas Rzasa

Permettre un toit ayant une pente inférieure à 3 :12 sur plus de 75% de sa surface, mesurée en projection horizontale, tel que montré aux plans (feuillet 1 à 4) préparés par M. Éric Laberge T.P. 12485, en date du 31 août 2011, afin d'autoriser la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale avec un toit plat sur le lot susdit.

Situation : Lot 3 888 554 (rue du Midi)

M. Marcel Forget

Réduire la marge latérale droite de 4 mètres minimum à 0,69 mètre, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, en date du 29 septembre 2011, sous la minute 15080 de son dossier 7396, afin de régulariser l'implantation du bâtiment existant au 689, rue de Neuchâtel.

Situation : 689, rue de Neuchâtel

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants ainsi qu'au service d'urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 2011-429

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été publié pour recevoir des soumissions pour le contrat d'entretien ménager des édifices municipaux, pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012.

ATTENDU que 2 entrepreneurs ont déposé des soumissions pour ce faire.

ATTENDU que la compagnie Multi Services Premier (9242-4985 Québec Inc.) a déposé la plus basse soumission pour les fins susdites au montant de 70,450.20\$, plus taxes.

ATTENDU la recommandation de M. François Latour, directeur par intérim du service des travaux publics, datée du 15 décembre 2011.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée pour les fins susdites.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les coûts pour ce faire selon le devis et le bordereau de soumission déposés pour les fins susdites.

RÉSOLUTION NO. 2011-430

ATTENDU le rapport transmis le 19 décembre 2011 par Mme Isabel Roberge, préposée à l'environnement, relativement à une demande de modification de certificat d'autorisation pour le réaménagement et la renaturalisation du parc Patry et de la plage Jean-Guy Caron au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et portant le numéro 7430-15-01-77022-03.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil mandate Mme Isabel Roberge pour signer et présenter au ministère susdit toute demande de certificat d'autorisation requis dans le dossier susdit.

RÉSOLUTION NO. 2011-431

ATTENDU la requête transmise le 13 décembre 2011 à Monsieur le maire Réjean Charbonneau, par M. Benoit Labelle, directeur général de Ski Chantecler.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil appuie les centres de ski Chantecler et Mont-Gabriel afin que ceux-ci bénéficient de tarifs d'électricité compétitifs considérant que le coût d'électricité pour la fabrication de neige constituent une dépense très importante qui affecte les budgets d'opération desdits centres de ski.

QUE la présente s'applique également à tous les centres de ski sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

- 1) **Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 1096-B-2011 :**
- **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 164,971.35\$ pour la période du 12 au 18 novembre 2011.**
 - **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 178,857.50\$ pour la période du 19 au 25 novembre 2011.**
 - **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 411,645.44\$ pour la période du 26 novembre au 2 décembre 2011.**
 - **Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 470,409.23\$ pour la période du 3 au 9 décembre 2011.**
 - **Liste des comptes à payer au montant de 582,576.65\$ pour le mois d'octobre 2011.**
 - **Liste des comptes à payer au montant de 606,544.54\$ pour le mois de novembre 2011.**
 - **Engagements au montant de 486,685.48\$ pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2011.**
- 2) **Rapport :**
- **Police : statistiques octobre 2010 et 2011**
 - **Urbanisme : novembre 2011**

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions. Ladite période débute à 20h43 et se termine à 20h56.

RÉSOLUTION NO.2011-432

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre Morabito

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h56.

M. Réjean Charbonneau, Maire

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier